



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2019-053

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2019

Sommaire

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme

- 63-2019-06-03-017 - Arrêté 2019-46 portant composition du jury PAE FPSC du 7 juin 2019 (2 pages) Page 4
- 63-2019-06-11-012 - arrêté n°2019-47 du 11/06/2019 portant agrément formations aux 1ers secours (2 pages) Page 7
- 63-2019-06-11-011 - arrêté N°2019-49 du 11/06/2019 portant agrément pour les formations aux 1ers secours (2 pages) Page 10

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

- 63-2019-05-28-003 - Arrêté DDT63/SEA/-2019/02 portant nomination de la mission d'enquête de reconnaissance des biens sinistrés et de l'étendue des dégâts causés par le gel en 2019 (2 pages) Page 13
- 63-2019-06-14-004 - Arrêté préfectoral Billom Communauté dérogation L.112-14 (2 pages) Page 16

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

- 63-2019-06-11-017 - AP Besse et St Anastaise - Maison Métrard - PROXI - vidéoprotection (4 pages) Page 19
- 63-2019-06-11-018 - AP Issoire - Garage Diesel Auvergne - vidéoprotection (4 pages) Page 24
- 63-2019-06-11-019 - AP Le Crest - Bar Tabac Le Relais du Crest - vidéoprotection (4 pages) Page 29
- 63-2019-06-14-001 - AP N° 19-01109 du 14 juin 2019 portant modalités de consultation du public pour la procédure d'enregistrement concernant l'extension de l'élevage de porcs du Gaec des Manifauds sur la commune de Lapeyrouse (3 pages) Page 34
- 63-2019-06-07-006 - AP N°19-01072 du 07 juin 2019 complémentaire modifiant l'arrêté autorisant le fonctionnement de la compagnie des fromages et RichesMonts à Besse et Saint-Anastaise (3 pages) Page 38
- 63-2019-06-13-002 - AP n°19-01105 du 13 juin 2019 portant interdiction temporaire de la vente à emporter de boissons alcooliques dans un secteur de Clermont-Ferrand pour finale du TOP 14 (2 pages) Page 42
- 63-2019-06-13-003 - AP portant autorisation concentration motorisée LANDRAUVERGNE (19 pages) Page 45
- 63-2019-06-11-020 - AP Romagnat - Pharmacie Centrale - vidéoprotection (4 pages) Page 65
- 63-2019-06-11-021 - AP Saint Beauzire - Pharmacie L. Fouchard - vidéoprotection (4 pages) Page 70
- 63-2019-06-11-013 - AP St Germain Lembron - SUPER U - vidéoprotection (4 pages) Page 75
- 63-2019-06-13-004 - AP Supercross Clermont 2019 (8 pages) Page 80
- 63-2019-06-11-014 - AP Vertaizon - SARL SEYT Auvergne Autocars - vidéoprotection (4 pages) Page 89

63-2019-06-11-015 - AP Vertolaye - Carabine Vertolayaise - vidéoprotection (4 pages)	Page 94
63-2019-06-11-016 - AP Vollore-Ville - Camping le Montbartoux - vidéoprotection (4 pages)	Page 99
63-2019-06-12-001 - Arrêté MHT juillet 2019 (122 pages)	Page 104
63-2019-06-11-010 - Arrêté portant autorisation de survol de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy en drone, sous conditions, dans le cadre de la réalisation d'une publicité (6 pages)	Page 227
63-2019-06-11-022 - Arrêté préfectoral du 11-06-2019 modifiant les prescriptions appliquées à la société HIRSCH (Division Ginioux) - commune de Clermont-Ferrand (4 pages)	Page 234
63-2019-06-14-005 - Arrêté préfectoral du 14-06-2019 autorisant le SBA à exploiter une déchèterie sur le territoire de la commune de Lezoux (4 pages)	Page 239
63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme	
63-2019-06-14-003 - CREFAD AUVERGNE AGREMENT ESUS (2 pages)	Page 244

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2019-06-03-017

Arrêté 2019-46 portant composition du jury PAE FPSC du
7 juin 2019

Arrêté 2019-46 portant composition du jury PAE FPSC du 7 juin 2019



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

A R R E T E N° 2019-46

DDPP/SIDPC

portant composition du jury PAE FPSC du 7 juin 2019

LA PRÉFÈTE DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours ;

VU l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale commune de formateur » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours » ;

Sur proposition de M. le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen de « formateur en prévention et secours civiques » se réunira le vendredi 7 juin 2019, à la DDPP/SIDPC au 18, Boulevard Desaix – Clermont-Ferrand.

ARTICLE 2 :

La composition du jury est fixée à cinq membres, dont le Président, comme suit :

Président de jury :

- Bruno VEZINE formateur de formateurs - CEAF;

Examineurs :

- Bernadette ROUX, médecin du Rectorat ;
- Laurent LANUS, formateur de formateurs - CEAF ;
- Marie EPINETTE, responsable pédagogique;
- Philippe BEAUDONNAT, formateur de formateurs ;

Le jury ne peut valablement délibérer que s'il est complet.
L'absence de l'un des membres donnera lieu à remplacement.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 juin 2019.

**Pour la Préfète,
Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations**


Gilles BRUNATI

Préfecture du Puy-de-Dôme – 18 bd Desaix – 63000 Clermont Ferrand
Standard : 04.73.98.63.63 – www.puy-de-dome.pref.gouv.fr

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-012

arrêté n°2019-47 du 11/06/2019 portant agrément
formations aux 1ers secours



PRÉFÈTE du PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

A R R E T E - N° 2019 - 47
DDPP/SIDPC
portant agrément des Associations et des Services Publics
pour les formations aux Premiers Secours

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- VU** l'arrêté du 24 août 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;
- VU** l'arrêté du 14 novembre 2007, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 08 août 2012 fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogique initiale et commune de formateur » (PIC F) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogique appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAE FPS) ;

- VU la décision d'agrément n° PSC 1 – 1802 B 13 du 12 février 2018 ;
- VU la décision d'agrément n° PSE 1 – 1804 A 13 du 30 avril 2021;
- VU la décision d'agrément n° PSE 2 – 1804 A 13 du 30 avril 2021;
- VU la décision d'agrément n° PAE FPSC – 2503 B 77 du 25 mars 2019 avec levées de réserve avant le 25 juin 2019;
- VU la décision d'agrément n° FPS – 2503 B 77 du 25 mars 2019 avec levées de réserve avant le 25 juin 2019;
- VU le courrier du ministre de l'intérieur du 28 mai 2019 confirmant la validité des agréments PAE-FPSC-2503 B 77 et PAE-FPS-2503 B 77 en raison de la levée de l'ensemble des réserves ;

Sur proposition de Monsieur le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,

A R R E T E

ARTICLE 1

Il est délivré au Comité Départemental de la Croix Blanche du Puy-de-Dôme, affilié à la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche, un agrément pour la formation aux premiers secours niveaux PSC1, PS, PIC F, PAE PSC et PAE FPS dans le département du Puy-de-Dôme, à compter du 11 juin 2019 et ce, jusqu'au 28 février 2021.

ARTICLE 2

Le renouvellement de cet agrément est subordonné au respect des conditions fixées par les arrêtés ministériels des 8 juillet 1992 et 24 mai 2000.

ARTICLE 3

L'arrêté n° 2019-23 du 25 mars 2019 est abrogé.

ARTICLE 4

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations et le Président Comité Départemental de la Croix Blanche du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 juin 2019

Pour la Préfète,
Le Directeur Départemental de
la Protection des Population

Gilles BRUNATI

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-011

arrêté N°2019-49 du 11/06/2019 portant agrément pour les
formations aux 1ers secours



PRÉFÈTE du PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

A R R E T E - N° 2019-48
DDPP/SIDPC
portant agrément des Associations et des Services Publics
pour les formations aux Premiers Secours

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- VU** l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- VU** l'arrêté du 24 août 2007 modifié, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) ;
- VU** l'arrêté du 14 novembre 2007, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 08 août 2012 fixant le référentiel national de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogique initiale et commune de formateur » (PIC F) ;
- VU** l'arrêté ministériel du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogique appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » (PAE FPS) ;

- VU la décision d'agrément n° PSC 1 – 1707 B 11 du 6 juillet 2017;
- VU la décision d'agrément n° PSE 1 – 1805 A 12 du 17 mai 2018;
- VU la décision d'agrément n° PSE 2 – 1805 A 12 du 17 mai 2018 ;
- VU la décision d'agrément n° PAE FPSC – 1705 B 92 du 01 juin 2019;
- VU la décision d'agrément n° PAE FPS – 1802 B 01 du 13 février 2018;

Sur proposition de M. chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles,

A R R E T E

ARTICLE 1

Il est délivré à l'Association Départementale de Protection Civile du Puy-de-Dôme (ADPC63), affiliée à la Fédération Nationale de Protection Civile, un agrément pour la formation aux premiers secours niveaux PSC1, PSE1, PSE2, PAE FPSC et PAE FPS dans le département du Puy-de-Dôme, à compter du 1^{er} juin 2019 et ce, jusqu'au 31 août 2019.

ARTICLE 2

Le renouvellement de cet agrément est subordonné au respect des conditions fixées par les arrêtés ministériels des 8 juillet 1992 et 24 mai 2000.

ARTICLE 3

L'arrêté n° 2018-109 du 13 juin 2018 est abrogé.

ARTICLE 4

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations et la Présidente de l'Association Départementale de Protection Civile du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 juin 2019.

Pour la Préfète
Le Directeur Départemental de
la Protection des Populations

Gilles BRUNATI

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2019-05-28-003

Arrêté DDT63/SEA/-2019/02 portant nomination de la
mission d'enquête de reconnaissance des biens sinistrés et
de l'étendue des dégâts causés par le gel en 2019

*Arrêté DDT63/SEA/-2019/02 portant nomination de la mission d'enquête de reconnaissance des
biens sinistrés et de l'étendue des dégâts causés par le gel en 2019*



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

ARRÊTÉ N° DDT63/SEA-2019/02

**Portant nomination de la mission
d'enquête de reconnaissance des biens
sinistrés et de l'étendue des dégâts
causés par le gel en 2019**

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le règlement (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 ;

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 361-1 à L. 361-8 et D. 361-1 à D. 361-39 ;

VU l'arrêté du 17 septembre 2010 déterminant les conditions générales d'indemnisation des calamités agricoles et de prise en charge des frais afférents ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des risques considérés comme assurables pour la gestion du fonds national des risques en agriculture ;

VU le décret n°2016-1611 du 25 novembre 2016 relatif au Comité national de gestion des risques en agriculture, aux comités départementaux d'expertise et à la procédure de reconnaissance des calamités agricoles ;

VU l'instruction technique DGPE/SCPE/SDC/2017-288 du 29 mars 2017 relative au régime des calamités agricoles : bases juridiques et présentation des modalités opérationnelles ;

VU l'arrêté préfectoral n°18-02035 du 14 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Armand SANSEAU, Directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté n°DDT63/SG/2019-0005 du 1^{er} mars 2019 modifiant l'arrêté n°DDT63/SG/2018-0028 du 14 décembre 2018 portant subdélégation de signature de Monsieur Armand SANSEAU, Directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme à certains de ses collaborateurs ;

VU le courrier de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme du 16 mai 2019, demandant la mise en œuvre d'une commission d'expertise calamités ;

CONSIDÉRANT les gelées exceptionnelles des mois d'avril et mai 2019 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Il est constitué, conformément à l'article D 361-20 du code rural et de la pêche maritime, une mission d'enquête chargée de recueillir les informations relatives aux conditions climatiques afin de déterminer notamment leur caractère exceptionnel et leur lien direct avec des dommages constatés dans le département sur le secteur agricole.

ARTICLE 2 :

Sont nommés membres de la mission d'enquête :

- le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ou son représentant,
- le président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme ou son représentant,
- 2 exploitants agricoles non touchés par le sinistre non membres du comité départemental d'expertise.

ARTICLE 3 :

Les membres de la mission d'enquête sont nommés pour la durée des enquêtes portant sur le gel 2019.

Le secrétariat de la mission est assuré par la direction départementale des territoires.

ARTICLE 4 :

La Secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **28 MAI 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
P/ Le directeur départemental des territoires,


Armand SANSÉAU
Manuelle DUPUY

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2019-06-14-004

Arrêté préfectoral Billom Communauté dérogation
L.112-14

Arrêté préfectoral Billom Communauté dérogation L.112-14

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE PROSPECTIVE AMÉNAGEMENT RISQUES

**portant dérogation au principe de
préservation des parties naturelles des rives
des plans d'eau en zone de montagne au titre
de l'article L. 122-14 du code de l'urbanisme**

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'article L. 122-12 du code de l'urbanisme relatif au principe de préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares ;

VU l'article L. 122-14 du code de l'urbanisme qui dispose que : « *par dérogation aux dispositions de l'article L. 122-12, des constructions et aménagements peuvent être admis, en fonction des spécificités locales, dans certains secteurs délimités [...] 1° soit par un plan local d'urbanisme, avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État et au vu d'une étude réalisée et approuvée dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L.122-7 ;* »

VU la délibération du 14 décembre 2015 du conseil communautaire de Billom-Saint-Dier/Vallée du Jauron prescrivant l'élaboration d'un PLUi ;

VU la délibération du 25 mai 2016 du conseil communautaire de Mur-ès-Allier prescrivant l'élaboration d'un PLUi ;

VU la délibération du 9 mai 2017 du conseil communautaire de Billom Communauté fusionnant les deux procédures ;

VU la demande de Billom Communauté reçue à la Préfecture du Puy-de-Dôme le 25 février 2019, complétée le 12 avril 2019 par l'étude visée à l'article L. 122-14-1° du code de l'urbanisme ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 23 mai 2019 au titre de l'article L. 122-14 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à inscrire une zone constructible à vocation touristique (At) dans le projet de PLUi, sur la commune de Fayet-le-Château, d'une superficie totale d'environ 2 (ha) sur les parcelles A 716, 718, 719, 720 et sur une partie des parcelles A 717 et 722 au niveau du plan d'eau situé à l'est du lieu- dit l'Homède, Champ de Chabrol, afin de permettre :

- soit la réalisation d'une aire de camping caravanning, l'utilisation d'un bâtiment existant et la construction de 300 m² maximum de surface de plancher à destination d'hébergement hôtelier ou touristique (4m de hauteur maximum),
- soit la réalisation d'une aire naturelle de camping caravanning, l'utilisation d'un bâtiment existant et la création d'un gîte d'étape ;

CONSIDÉRANT que ce projet est compatible avec la qualité environnementale et les paysages aux abords du plan d'eau de l'Homède, Champ de Chabrol ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La dérogation au principe de préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau en zone de montagne, au titre de l'article L. 122-14 du code de l'urbanisme, est accordée conformément à l'étude présentée par la communauté de communes Billom Communauté sur le plan d'eau de l'Homède, Champ de Chabrol ;

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la préfecture du Puy-de-Dôme (18 Boulevard Desaix 63033 Clermont-Ferrand cedex 1) et formé dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 cours Sablon 63033 Clermont-Ferrand cedex 1) et formé dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou dans un délai de deux mois à compter du rejet du recours gracieux. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme et le président de Billom communauté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

La Préfète,

14 JUIN 2019


Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-017

AP Besse et St Anastaise - Maison Métrard - PROXI -
vidéoprotection

AP Besse et St Anastaise - Maison Métrard - PROXI - vidéoprotection

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

REF : 2019/0220

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 8 avril 2019, complétée le 9 mai 2019, présentée par le Gérant de la SAS PROXI PGM, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du magasin « PROXI - Maison Métrard », sis 54 avenue du Sancy – Super-Besse à BESSE ET SAINT-ANASTAISE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 6 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 5 caméras dont 4 intérieures et 1 extérieure, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du magasin « PROXI - Maison Métrard », situé 54 avenue du Sancy – Super-Besse, 63610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2019/0220 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 6 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la SAS PROXI PGM, 54 avenue du Sancy – Super-Besse, 63610 BESSE ET SAINT-ANASTAISE afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. MÉTRARD et au maire de BESSE ET SAINT-ANASTAISE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-018

AP Issoire - Garage Diesel Auvergne - vidéoprotection

AP Issoire - Garage Diesel Auvergne - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

19 - 01081

ARRÊTÉ

**autorisant la modification de l'installation
d'un système de vidéoprotection**

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2015/0023 et 2019/0219 (Modif)

**La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15/00226 du 26 mai 2015, autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection au sein du garage « DIESEL AUVERGNE », situé ZI La Béchade, 13 route de l'aérodrome – Le Broc à ISSOIRE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 1^{er} avril 2019, présentée par le Directeur de la SAS Diesel Auvergne, en vue de modifier le système de vidéoprotection existant au sein du garage du même nom sis ZI La Béchade, 13 route de l'aérodrome – Le Broc à ISSOIRE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un établissement ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- le secours à personnes – défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 20 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La modification du système de vidéoprotection installé au sein du garage « DIESEL AUVERGNE », sis ZI La Béchade, 13 route de l'aérodrome – Le Broc, 63500 ISSOIRE, est autorisée.

Le dispositif comporte 14 caméras dont 5 intérieures et 9 extérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2015/0023 correspondant à la demande initiale et le numéro 2019/0219 à la demande de modification en cours, ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 20 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la SAS Diesel Auvergne, ZI La Béchade, 13 route de l'aérodrome – Le Broc, 63500 ISSOIRE afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site WWW.TELERECOURS.FR.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera respectivement adressée à M. DUMONTEL et au maire d'ISSOIRE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STERFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-019

AP Le Crest - Bar Tabac Le Relais du Crest -
vidéoprotection

AP Le Crest - Bar Tabac Le Relais du Crest - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2019/0181



La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 22 mars 2019, complétée le 6 mai 2019, présentée par le Gérant de la SNC Le Chat Breizh, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du Bar Tabac Presse Le Relais du Crest, sis 9 place Beaudonnat au CREST ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- le secours à personne – défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 15 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 4 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du Bar Tabac Presse Le Relais du Crest, situé 9 place Beaudonnat, 63450 LE CREST.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2019/0181 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 15 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la SNC Le Chat Breizh, 9 place Beaudonnat, 63450 LE CREST afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. VALERY et au maire du CREST.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-14-001

AP N° 19-01109 du 14 juin 2019 portant modalités de consultation du public pour la procédure d'enregistrement concernant l'extension de l'élevage de porcs du Gaec des **Manifauds sur la commune de Lapeyrouse**

AP N° 19-01109 du 14 juin 2019 portant modalités de consultation du public pour la procédure d'enregistrement concernant l'extension de l'élevage de porcs du Gaec des Manifauds sur la commune de Lapeyrouse



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

19 - 01109

ARRETE

**Portant modalités de consultation du public
procédure d'enregistrement au titre de la réglementation applicable aux
installations classées pour la protection de l'environnement**

Commune de LAPEYROUSE(63700)

demande présentée par le GAEC des MANIFAUDS concernant le développement d'un élevage porcin passant de 432 à 1644 emplacements de porcs à l'engrais relevant du régime de l'enregistrement pour la rubrique 2102-2a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'Environnement, implanté au lieu-dit « les Bourses» sur le territoire de la commune de LAPEYROUSE.

**La Préfète du Puy-de-Dôme,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le code de l'environnement, en particulier ses articles L. 512-7 à L 512-7-7 et R.512-46-1 à R.512-46-30 ;
- VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de Mme Béatrice STEFFAN, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;
- VU la demande par laquelle le GAEC des MANIFAUDS sollicite l'autorisation de développer l'exploitation de son élevage de porcs passant de 432 à 1644 emplacements de porcs à l'engrais sous le régime de l'enregistrement, implantée au lieu-dit « les Bourses» sur le territoire de la commune de LAPEYROUSE (63700) et rangée dans les Installations Classées soumises à enregistrement sous la rubrique N° 2102-2a de la nomenclature des Installations Classées ;
- VU les plans et documents annexés à cette demande ;
- **Considérant** que la consultation du public doit être organisée pour une période de quatre semaines ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : La demande présentée par le GAEC des MANIFAUDS concernant l'autorisation d'étendre sous le régime de l'enregistrement l'exploitation d'un élevage de porcs de 432 à 1644 emplacements de porcs à l'engrais implantée, au lieu-dit « les Bourses» sur le territoire de la commune de LAPEYROUSE (63700) fera l'objet d'une consultation du public **en mairie de LAPEYROUSE du lundi 08 juillet 2019 au lundi 05 août 2019 inclus**, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, soit :

- les lundis, mardis, jeudis de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- les mercredis, vendredis, samedis de 08h30 à 12h00.

ARTICLE 2 : Le dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme (www.puy-de-dome.gouv.fr).

Accès: politiques publiques-environnement, eau, prévention des risques- installations classées pour la protection de l'environnement-dossiers en cours d'instruction-procédure d'enregistrement.

Sur le site internet de la Préfecture de l'Allier (www.allier.gouv.fr)

Accès: publications-enquêtes publiques-enregistrement.

ARTICLE 3 : Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de LAPEYROUSE aux jours et heures d'ouverture des bureaux indiqués à l'article 1^{er}.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet par le maire.

Il pourra également adresser ses remarques :

-par lettre au préfet, direction des collectivités territoriales et de l'environnement –

Bureau de l'Environnement- 18 boulevard Desaix – 63000 CLERMONT-FERRAND

-par mail à l'adresse électronique suivante : pref-procedure-enregistrement@puy-de-dome.gouv.fr

Ces démarches devront être effectuées **avant la fin du délai de consultation du public**.

ARTICLE 4 : Cette consultation du public est annoncée quinze jours au moins avant son démarrage par les soins du préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Puy-de-Dôme : « La Montagne » édition 63 et « Le Semeur Hebdo », et dans deux journaux locaux diffusés dans le département de l'Allier « la Montagne » édition 03 et « la semaine de l'Allier ».

Elle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage au moins quinze jours avant son démarrage et pendant toute la période de consultation, en mairies de LAPEYROUSE (commune d'implantation et impactée par le plan d'épandage) pour le département du Puy-de-Dôme, ECHASSIERES et LOUROUX-DE-BOUBLE (communes comprises dans le rayon d'affichage de 1 Km) et VERNUSSE (commune impactée par le plan d'épandage) pour le département de l'Allier.

Il est justifié de l'accomplissement de ces formalités par un certificat municipal.

L'affichage est également effectué par l'exploitant sur le site.

ARTICLE 5 : Les conseils municipaux de LAPEYROUSE, ECHASSIERES, LOUROUX-DE-BOUBLE et VERNUSSE sont consultés. L'avis devra être exprimé et communiqué au préfet du Puy-de-Dôme dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

ARTICLE 6 : Tout renseignement supplémentaire peut être également obtenu auprès du responsable du projet :

GAEC DES MANIFAUDS « les Chemins », 63700 LAPEYROUSE.

ARTICLE 7 : Monsieur le maire de LAPEYROUSE à l'issue de la consultation du public, clôt le registre et l'adresse à la préfecture – direction des collectivités territoriales et de l'environnement- Bureau de l'Environnement- qui y annexe les observations qui lui auront été adressées.

ARTICLE 8 : Après rapport de l'inspection des installations classées, le préfet statuera dans un délai maximal de cinq mois à compter de la réception du dossier complet et régulier, par arrêté individuel, sur la demande, en prononçant :

-soit une décision d'enregistrement avec application des prescriptions ministérielles

-soit un refus d'enregistrement

-soit une décision d'enregistrement avec des prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par arrêté ministériel.
Dans ces deux derniers cas, le dossier sera examiné pour avis par le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques.

Le préfet peut prolonger ce délai de deux mois par arrêté motivé.

ARTICLE 9 : A défaut d'intervention d'une décision expresse dans les délais mentionnés à l'article précédent, le silence gardé par l'administration vaut décision de refus.

ARTICLE 10 : La secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme, la secrétaire générale de la Préfecture de l'Allier, les maires des communes de LAPEYROUSE, ECHASSIERES, LOUROUX-DE-BOUBLE et VERNUSSE ainsi que le GAEC des MANIFAUDS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 14 JUIN 2019

pour la Préfète et par délégation,
la Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

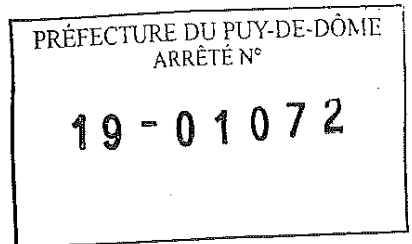
63-2019-06-07-006

AP N°19-01072 du 07 juin 2019 complémentaire
modifiant l'arrêté autorisant le fonctionnement de la
compagnie des fromages et RichesMonts à Besse et

*AP N°19-01072 du 07 juin 2019 complémentaire modifiant l'arrêté autorisant le fonctionnement
de la compagnie des fromages et RichesMonts à Besse et Saint-Anastaise*



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME



**Arrêté préfectoral complémentaire modifiant l'arrêté autorisant le
fonctionnement de
la Compagnie des Fromages et RichesMonts
à BESSE ET SAINT-ANASTAISE**

LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.171-8, L.171-8,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 1983 autorisant l'exploitation de la Coopérative fromagère de Saint Nectaire à BESSE et SAINT ANASTAISE,

Vu l'arrêté du 24/04/17 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2230 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2019 mettant en demeure la Compagnie des fromages et RichesMonts à Besse et Saint Anastaise,

Vu le projet d'arrêté complémentaire porté à la connaissance du directeur de la Compagnie des fromages et RichesMonts à Besse et Saint Anastaise, par courrier du 29 mai 2019,

Vu le courriel en date du 4 juin 2019 par lequel le directeur de la Compagnie des Fromages et RichesMonts indique n'avoir aucune observation sur le projet d'arrêté complémentaire communiqué le 29 mai 2019,

Considérant la pollution constatée par la Gendarmerie de Besse et Saint Anastaise les 31 mars 2019 et 1^{er} avril 2019, dans la Couze Pavin et provenant de la Compagnie des Fromages et RichesMonts,

Considérant les défaillances des réseaux eaux usées et eaux pluviales de l'établissement,

Considérant la nécessité de réaliser un bilan de pollution des sols et des eaux souterraines,

Sur proposition de M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Les dispositions du présent arrêté, qui complètent l'arrêté préfectoral du 10 juin 1983 sus-visé, sont applicables à la Compagnie des Fromages et RichesMonts à BESSE et SAINT ANASTAISE :

1.1 – Collecte des effluents

Les réseaux eaux pluviales et eaux usées de l'ensemble de l'établissement sont remis en état avant le 31 juillet 2019. Le plan de récolement après travaux est transmis au service d'inspection des installations classées de la DDPP.

Les réseaux de collecte sont entretenus de manière à éviter toute pollution pouvant porter atteinte à l'environnement.

1.2 – Pollution des sols

Un diagnostic permettant un état de pollution des sols et éventuellement des eaux souterraines au droit de l'entreprise est réalisé avant le 31 octobre 2019. Des mesures correctives et/ou de surveillance sont mises en œuvre le cas échéant.

1.3 – Incidents et accidents

Une procédure de gestion des incidents et accidents de nature à présenter des dangers, des inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques, pour la protection de la nature ou de l'environnement, est rédigée. Elle est communiquée aux personnes chargées de son application lors du fonctionnement courant de l'établissement comme lors des périodes d'astreintes.

ARTICLE 2 – Notification et publicité

Le présent arrêté est notifié à la Compagnie des Fromages et RichesMonts, publié au recueil des actes administratifs du Puy-de-Dôme.

Une copie du présent arrêté est déposée en mairie de Besse et Sainte Anastaise et peut y être consultée.

Un extrait de l'arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise est affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités est dressé par les soins du maire.

Un avis est inséré, par les services préfectoraux et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux.

ARTICLE 3 – Délais et voies de recours

Conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de ces décisions. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage de ces décisions, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service ;
- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 4 – Exécution

- La Secrétaire Générale de la préfecture du Puy-de-Dôme,
- le Sous-préfet d'Issoire,
- le Maire de Besse et Saint Anastaise,
- le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

07 JUIN 2019

Fait à Clermont-Ferrand

La Préfète


Anne-Gaëlle B. LABOURET-CLERC

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-13-002

AP n°19-01105 du 13 juin 2019 portant interdiction
temporaire de la vente à emporter de boissons alcooliques
dans un secteur de Clermont-Ferrand pour finale du TOP

AP n°19-01105 du 13 juin 2019 pour finale du TOP 14



PRÉFÈTE DU PUY DE DÔME

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

DIRECTION DE LA RÈGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÈGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

ARRÊTÉ N° 19 - 01105

Portant interdiction temporaire de la
vente à emporter de boissons alcooliques
dans un secteur de Clermont-Ferrand

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2214-4 ;
- **VU** le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.3341-1;
- **VU** les modalités de retransmission par voie d'écran sur la place de Jaude à Clermont-Ferrand, le samedi 15 juin 2019 à partir de 21 heures 00 de la finale du championnat de France « TOP 14 » de rugby ;
- **CONSIDÉRANT** que ce rassemblement peut provoquer une consommation abusive d'alcool chez certains participants ;
- **CONSIDÉRANT** la nécessité de prévenir les troubles à l'ordre public et les risques en matière de sécurité sanitaire, de sécurité civile et de sécurité routière engendrés par une consommation excessive de boissons alcoolisées ;
- **CONSIDÉRANT** la présence de commerces de ventes au détail de boissons alcooliques à proximité immédiate du lieu de rassemblement des participants à cette manifestation ;
- **SUR** proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture ;

ARRÊTE

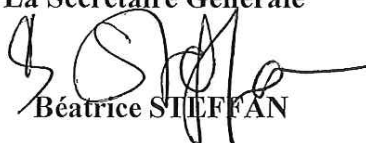
Article 1^{er} : La vente à emporter de boissons alcooliques du 3e au 5e groupe est interdite le samedi 15 juin 2019 à compter de 17 heures dans les commerces situés à Clermont-Ferrand dans le périmètre délimité par le boulevard Desaix, la rue Georges Clémenceau, la rue Lagarlaye, la rue Eugène Gilbert, la rue Bonnabaud , la rue Blatin et la Place de Jaude.

Article 2 : En cas de victoire de l'ASM Clermont Auvergne lors de la finale du championnat de France « TOP 14 » de rugby, la vente à emporter de boissons alcooliques du 3e au 5e groupe est interdite le dimanche 16 juin 2019 à compter de 12 heures dans les commerces cités à l'article 1^{er}.

Article 3: La Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme, le Directeur de Cabinet de la Préfète, le Directeur départemental de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme et le Maire de Clermont-Ferrand, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié individuellement aux exploitants des établissements concernés et publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Clermont-Ferrand, le **13 JUIN 2019**

**Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale**


Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-13-003

AP portant autorisation concentration motorisée
LANDRAUVERGNE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

SOUS-PRÉFECTURE D'ISSOIRE

ARRÊTÉ N° SPI-2019 – 55

Portant autorisation d'une manifestation sportive sur terrain ou parcours prévoyant l'engagement de véhicules à moteur

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L.3221-4 et L.3221-5 ;
 - VU le Code de la Route et notamment ses articles L.411-7, R.411-10, R.411-29 à R.411-31 ;
 - VU le Code du Sport et notamment ses articles L.331-5 à L.331-7, L.331-9, D.331-5, R.331-18 à R.331-21, R.331-24, R.331-26 à R.331-28 ;
 - VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.414-4 et R.414-19 ;
 - VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L.3631-1 ;
 - VU l'arrêté interministériel du 27 décembre 2018 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2019 ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2019-02-28-003 du 28 février 2019 portant interdiction de voies ouvertes à la circulation publique aux épreuves et compétitions sportives (Routes classées à Grandes Circulation « RGC » et Routes Très Importantes « RTI ») dans le département du Puy-de-Dôme pour l'année 2019 ;
 - VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme n° AT19DG016 du 28 février 2019 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2019 ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° 19-00387 du 22 mars 2019 portant la mise en place du plan « Primevère » dans le département du Puy-de-Dôme pour l'année 2019 ;
 - VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2011 modifié fixant notamment la liste des manifestations sportives soumises à évaluation d'incidences Natura 2000 dans le département du Puy-de-Dôme ;
 - VU l'arrêté préfectoral n° RAA 63-2018-12-10-006 du 10 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Tristan RIQUELME, Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
 - VU la demande formulée par l'**Association LAND'R'Auvergne, passionné par nature**, représentée par son Président **M. Samuel Rodrigues**, en vue d'être autorisée à organiser un rassemblement de véhicules de la marque Land Rover ainsi que des randonnées 4x4, dans la cadre de la manifestation « LandRAuvergne, **du 5 au 7 juillet 2019** ;
 - VU le règlement de l'épreuve ;
 - VU la police d'assurances souscrite auprès des Assurances AXA ;
 - VU l'avis des services de voirie et de surveillance de la circulation ;
 - VU les avis des différents services administratifs consultés ;
 - VU l'avis des Maires concernés ;
 - VU l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière-Section Épreuves Sportives du 13 juin 2019 ;
- Sur proposition** de Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association LAND'R'Auvergne, « passionné par nature », représentée par son Président M. Samuel RODRIGUES est autorisée à organiser du 5 au 7 juillet 2019 un rassemblement de véhicules de la marque Land Rover au lieu-dit « Farges » sur la commune de Saint-Nectaire, ainsi que des randonnées 4x4, dans la cadre de la manifestation « LandRAuvergne ».

ARTICLE 2 : Mesures de Sécurité

Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte application des dispositions du décret et des arrêtés précités, ainsi que des mesures arrêtées par la Commission Départementale de Sécurité Routière et les services chargés de la voirie et de la surveillance de la circulation.

L'organisateur devra respecter les règles techniques et de sécurité inhérentes à ce type de manifestation et prendra toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants, des spectateurs et des riverains. Il devra avoir obtenu les autorisations de passage de tous les propriétaires concernés par le parcours et devra s'assurer que tous les véhicules soient conformes aux conditions réglementaires du code de la route, en matière de mise en circulation et assurance et que tous les conducteurs des véhicules soient titulaires du permis de conduire en état de validité et ce vis à vis des normes réglementaires en vigueur pour la conduite des dits-véhicules. L'organisateur devra être en possession des arrêtés réglementant la circulation pris par les autorités administratives compétentes pour exercer le pouvoir de police.

Avant le départ de l'épreuve, l'organisateur devra rappeler aux participants qu'ils devront **respecter scrupuleusement les règles du code de la route, tant du point de vue des règles de conduite, que de celles relatives à l'équipement des véhicules**. Une vigilance accrue leur sera demandée lors de l'emprunt ou des traversées des voies ouvertes à la circulation.

Des marshalls avec signalétique adaptée devront être présents sur le parcours, notamment pour sécuriser les intersections des chemins départementaux et des chemins vicinaux et aux endroits jugés critiques.

L'organisateur devra mettre en place un dispositif de sécurité (type filet de chantier) dans la zone d'évolution dite « le canyon » où le public se retrouve en surplomb des véhicules.

Lors des randonnées, le **nettoyage des chaussées** reste à la charge de l'organisateur. À chaque sortie de chemins boueux, il devra disposer d'une équipe d'intervention pour intervenir rapidement sur les axes départementaux et communaux dégradés par la présence de terre pouvant engendrer des écarts ou des glissades. **Une signalisation adéquate devra être mise en place pour prévenir tout désordre sur la chaussée.**

ARTICLE 3 : Secours et Incendie

Les recommandations de secours et d'incendie ci-dessous devront être respectées

Accès des secours :

- Laisser les routes d'accès des secours et d'évacuation dégagées, praticables de manière permanente et ce par tous les temps. Dans la mesure du possible, lors de la création des parkings, ne pas former de cul-de-sac dans lequel un engin d'incendie ne pourrait effectuer de retournement.
- Privilégier les barrières facilement escamotables ou amovibles.
- Maintenir une voie de 4 mètres de largeur libre et utilisable, dans les rues et places où sont installées des structures afin de permettre la circulation des engins d'incendie et de secours et la mise en station des échelles aériennes.
- Faire procéder en amont à une vérification de l'accessibilité des engins des services d'incendie et de secours sur l'emprise de la manifestation par l'organisateur.

Sécurité du public (Dispositif Prévisionnel de Secours) :

Secours à personne :

- Équiper tout le personnel de sécurité (médecins, secouristes, équipe incendie) d'une tenue adaptée au terrain et aux intempéries, parfaitement visible et reconnaissable avec la fonction mentionnée sur le dos ou sur le brassard.
- S'assurer (responsable de la sécurité) que les personnels de sécurité possèdent bien les compétences et les qualifications indispensables à utiliser les matériels de secours nécessaires aux missions qui leur incombent.
- **Évacuer en dehors du site, les blessés avec autorisation du SAMU (Tél. : 15).**

ARTICLE 4 : Service d'Ordre

L'organisateur n'a pas sollicité de service d'ordre et n'a pas conclu de convention avec la gendarmerie nationale. Aucun poste ne sera tenu par la gendarmerie. La brigade territoriale de la Gendarmerie Nationale assurera une surveillance aux abords du circuit, en fonction des nécessités de service et des impératifs d'intervention.

ARTICLE 5 : Environnement

Cette manifestation est soumise à évaluation d'incidence NATURA 2000.

L'organisateur et participants devront respecter les prescriptions principales en matière d'environnement suivantes :

- Modifier les parcours si des précipitations sont intervenues dans les deux jours précédant la manifestation afin de préserver les zones humides (utiliser les déviations prévues) ;
- L'organisateur s'assurera que les participants empruntent **exclusivement** les chemins indiqués dans les différents road-books (parcours violet, bleu, vert et rouge) et rappellera aux participants que l'enregistrement des parcours sur le GPS est interdit. Les road-books seront restitués à l'issue de chaque randonnée.
- Les participants ne devront pas emprunter les lits des ruisseaux et rivières.
- L'utilisation de tapis environnementaux pour les pleins d'essence et les réparations des véhicules sera obligatoire afin d'écartier tous risques de pollution des sols et des eaux par des hydrocarbures, des huiles ou autre polluants.
- Des passerelles provisoires seront mises en place pour toute traversée de cours d'eau sans dispositif de franchissement existant. **Le franchissement de cours d'eau à gué étant interdit.**
- Sensibiliser les participants et les visiteurs, dans les brochures distribuées, la signalisation et la communication réalisée autour de la manifestation à respecter la nature et la faune sauvage et à tenir les chiens en laisse.
- L'organisateur devra prévoir un plan de stationnement des véhicules (participants et spectateurs) en dehors des zones sensibles.
- Nettoyer le parcours après la manifestation (débalisage, enlèvement des déchets et démontage des passerelles). Les flèches et papillons du balisage pourront être attachés, **mais en aucun cas, ils ne seront cloués ou collés. Le balisage à la peinture est interdit.**

ARTICLE 6 : L'organisateur assurera la **réparation des dommages et dégradations de toute nature** de toutes zones traversées, éventuellement causés par les concurrents eux-mêmes ou leurs préposés, ainsi que toutes dégradations occasionnées par la présence du public.

ARTICLE 7 : L'épreuve devra être reportée par le responsable du service d'ordre si les conditions de sécurité édictées par le présent arrêté, les mesures prévues pour la protection du public ou des concurrents, le règlement particulier de l'épreuve, ne sont pas respectés.

Avant le départ, l'organisateur devra interroger météo France (notamment par le biais du répondeur téléphonique 32.50 ou par internet www.meteo.fr) afin de connaître la couleur de la carte de vigilance météo et de prendre toute mesure adaptée.

Dans l'hypothèse d'une carte orange ou rouge, il lui appartiendra de prendre les dispositions appropriées pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'épreuve.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté est délivré pour la manifestation sportive telle que libellée dans la demande d'autorisation de l'organisateur sous peine des sanctions pénales prévues aux articles R331-17-2 du Code du Sport et R411-321 du code de la route, qui disposent que :

– Article R331-17-2 du Code du Sport : « Le fait d'organiser sans la déclaration ou l'autorisation préalables prévues à l'article R. 331-6 une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe.

Est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe le fait, par l'organisateur, de ne pas respecter ou de ne pas faire respecter les prescriptions figurant dans l'autorisation administrative qui lui a été délivrée.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait de participer sciemment à une manifestation sportive non autorisée alors qu'elle était soumise à autorisation en application de l'article R. 331-6. »

– Article R411-32 du code de la route : « Le fait, pour tout organisateur, hors le cas du défaut d'autorisation des courses de véhicules à moteur, de contrevenir aux dispositions réglementant les courses de toute nature, ainsi que les épreuves ou compétitions sportives, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. »

ARTICLE 9 : Délais et voies de recours (art. R 421-1 à R. 421-7 du Code de Justice Administrative) :

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ARTICLE 10 :

L'organisateur,

Le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme,

Le Général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme,

Le Directeur du SAMU 63,

Le Directeur Départemental des Territoires,

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations - Pôle Sécurité Routière,

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Le représentant de la Ligue du Sport Automobile Auvergne,

Le Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne,

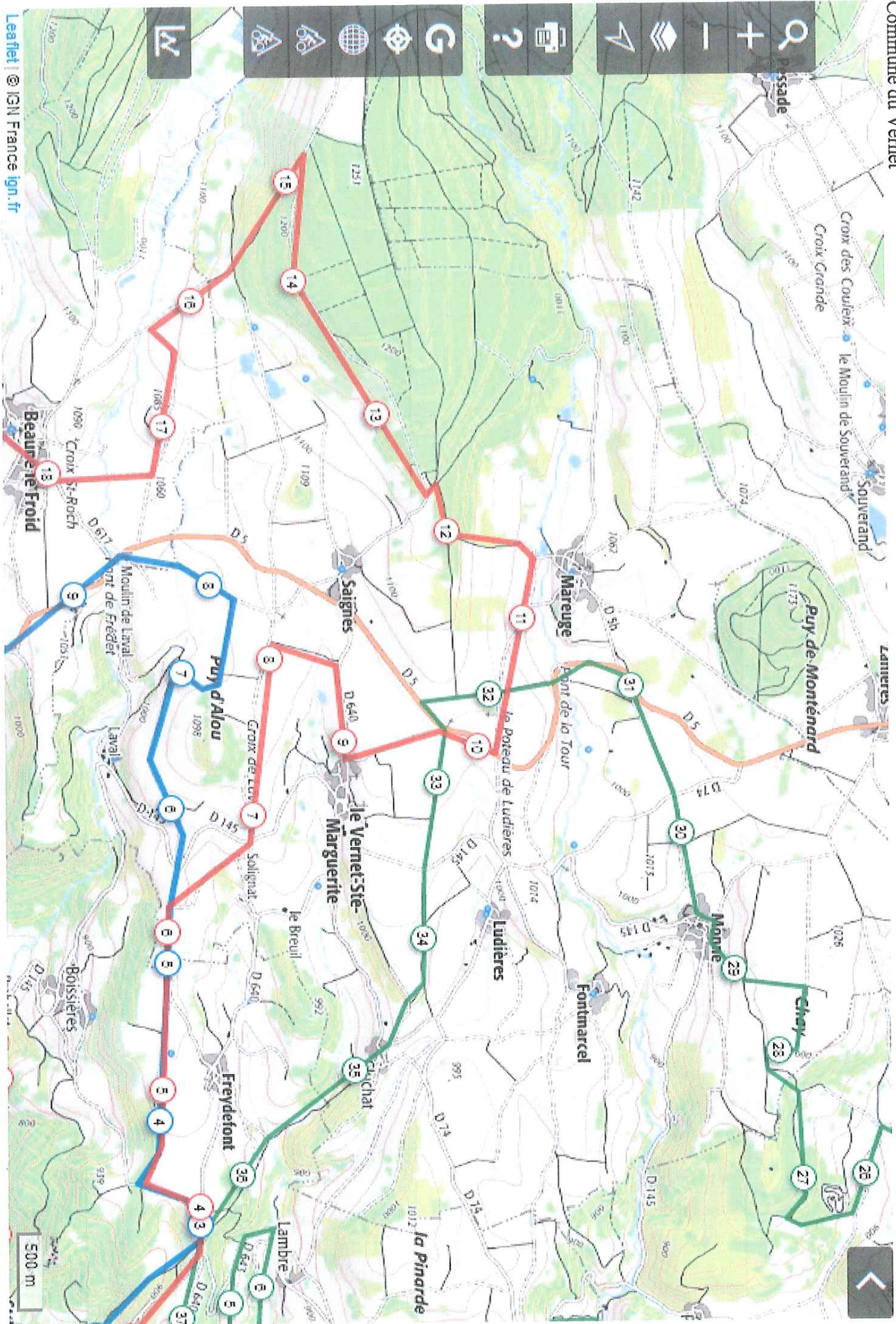
Les Maires de Saint-Nectaire, Murol, Saint-Victor-La-Rivière, Chambon sur Lac, Saint-Diéry, Grandeyrolles, d'Aydat, Cournols, Verrières et Vernet Sainte Marguerite,

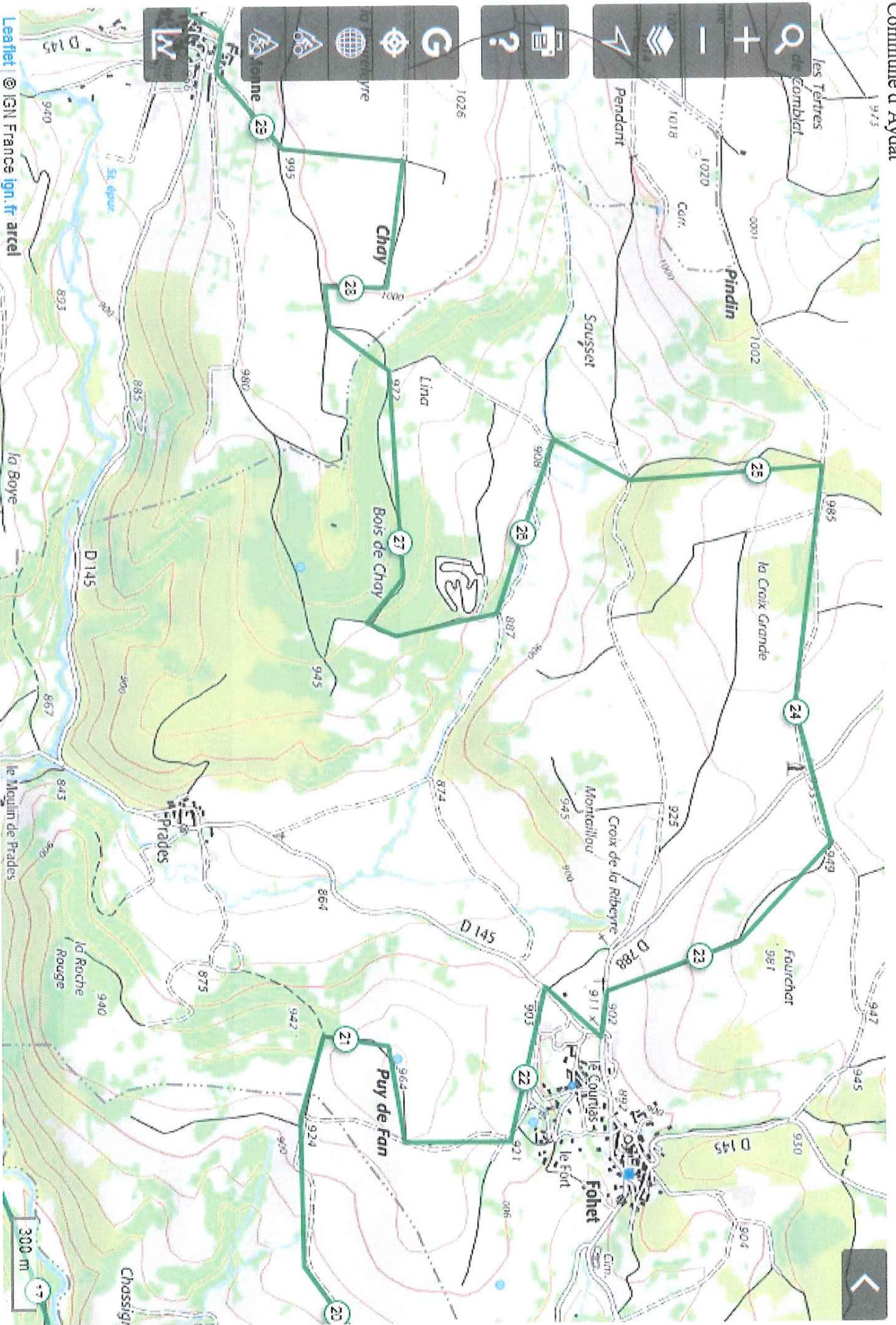
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

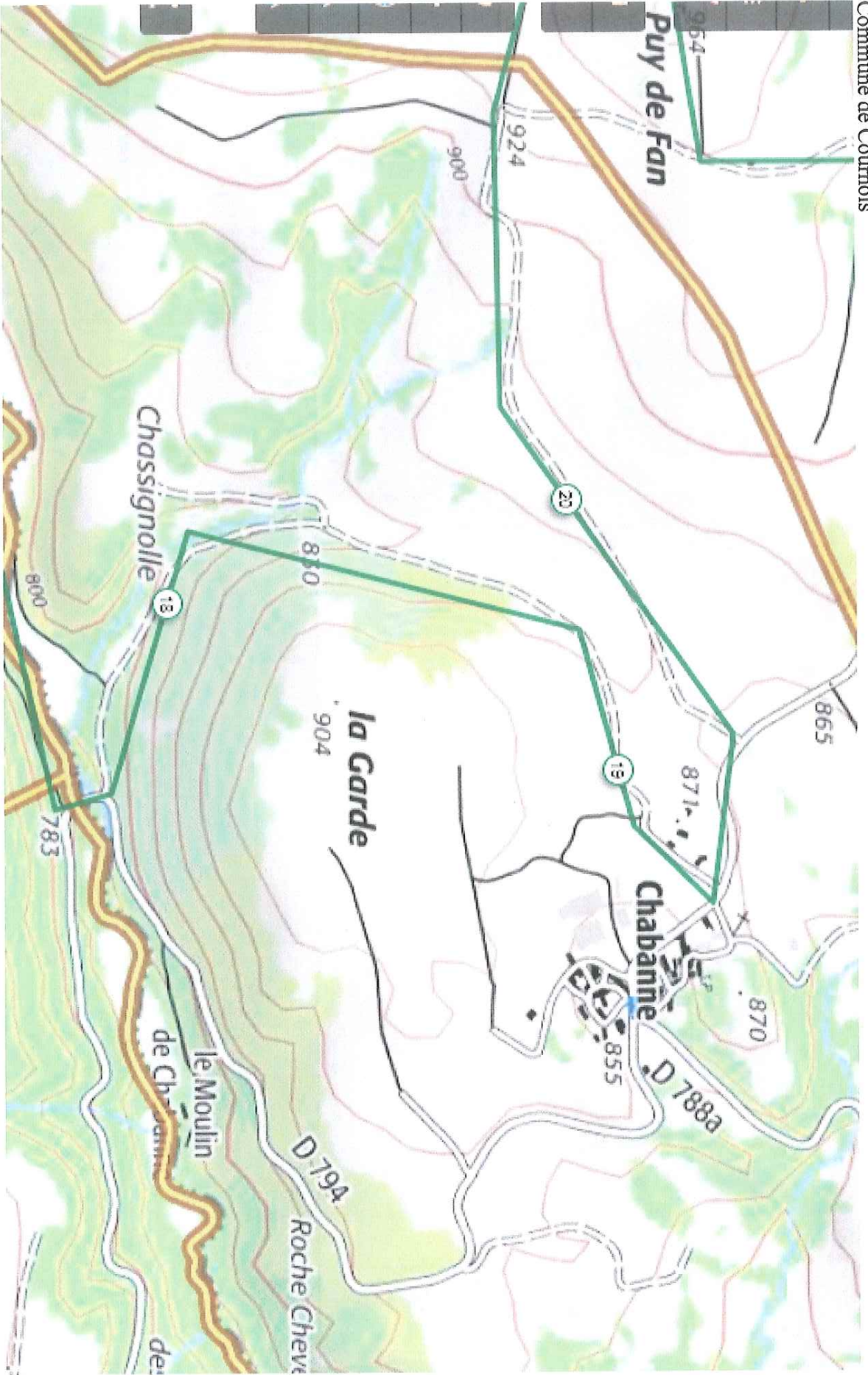
Issoire, le 13 juin 2019

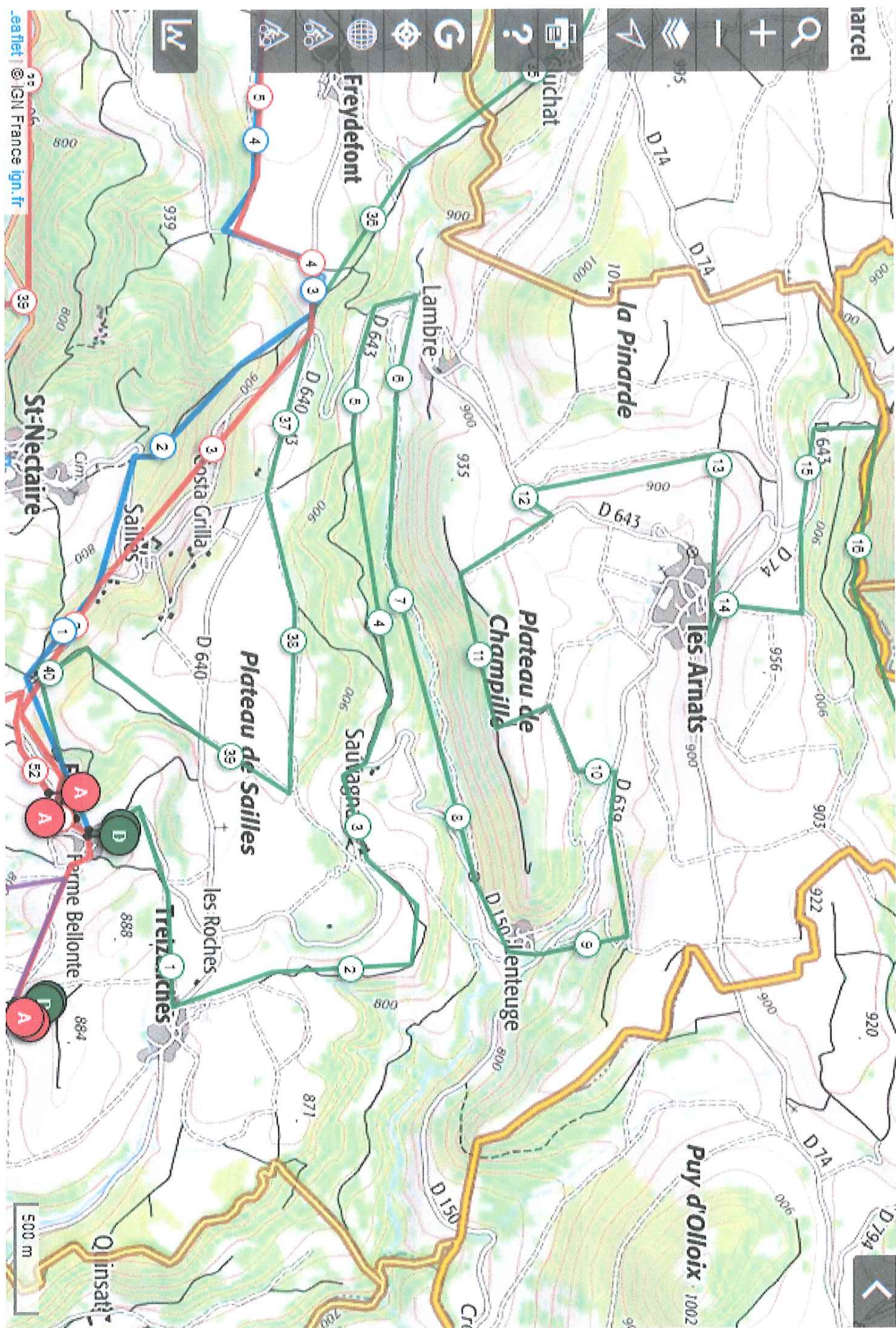
Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Prefet d'Issoire,

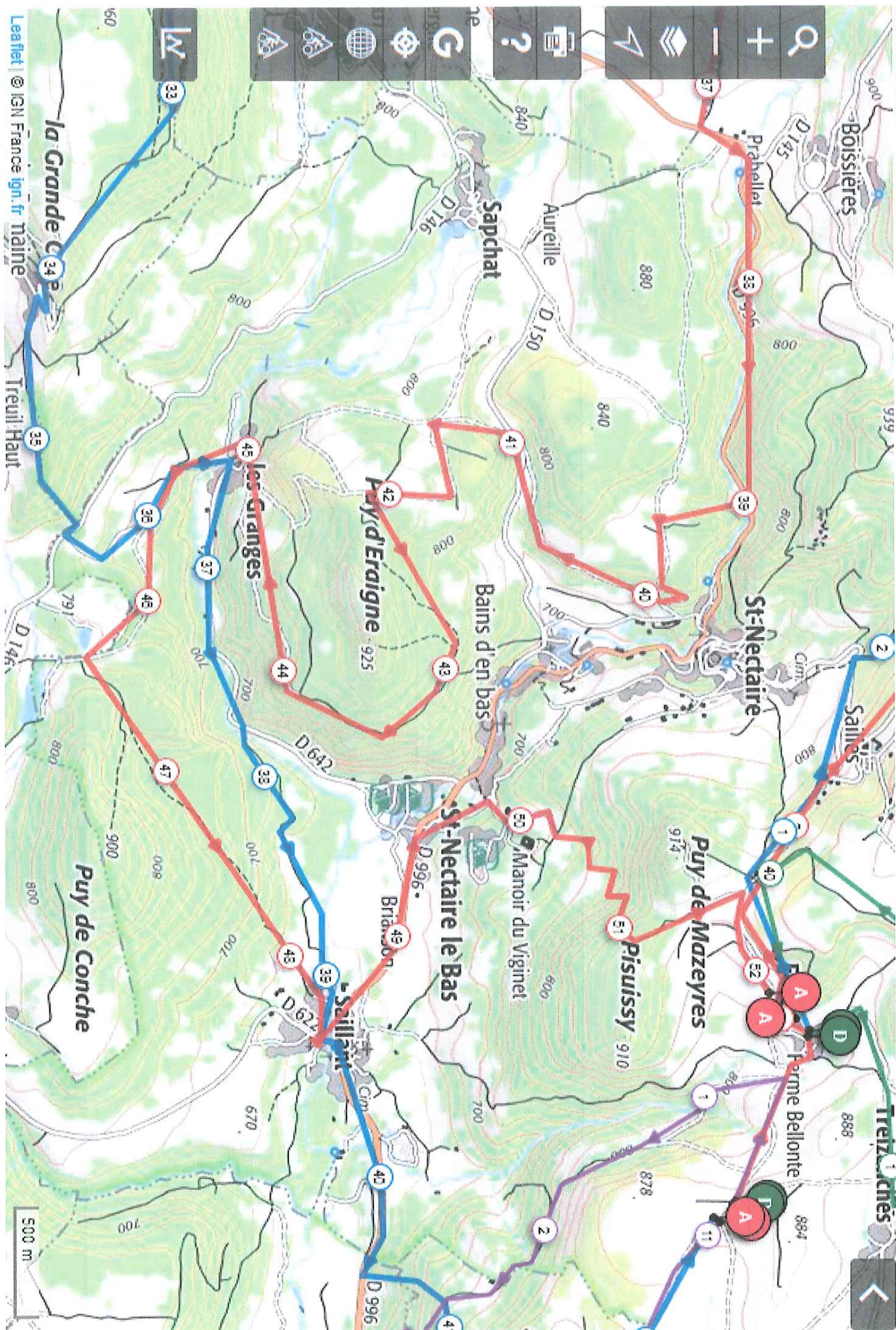

Tristan RIQUELME

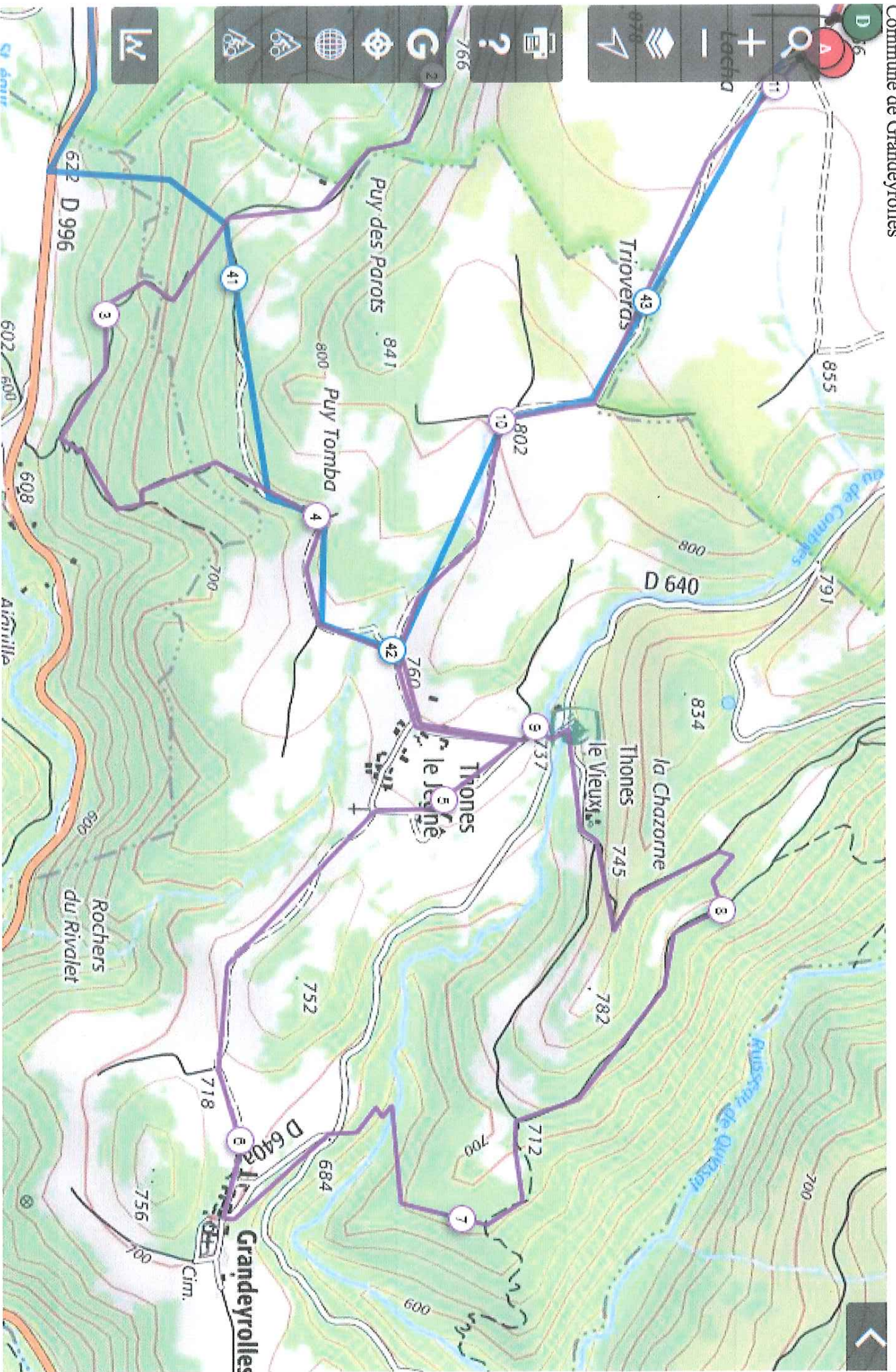




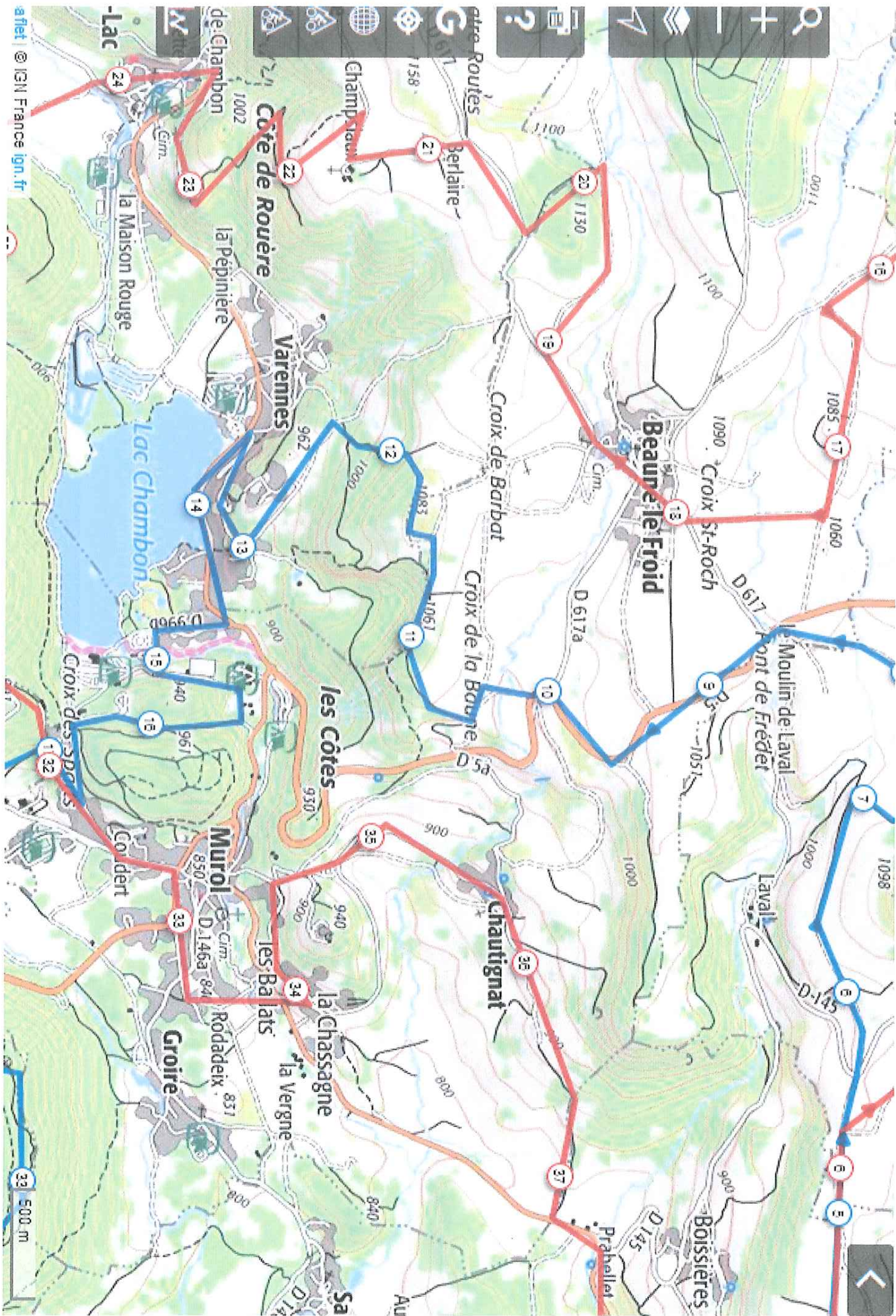


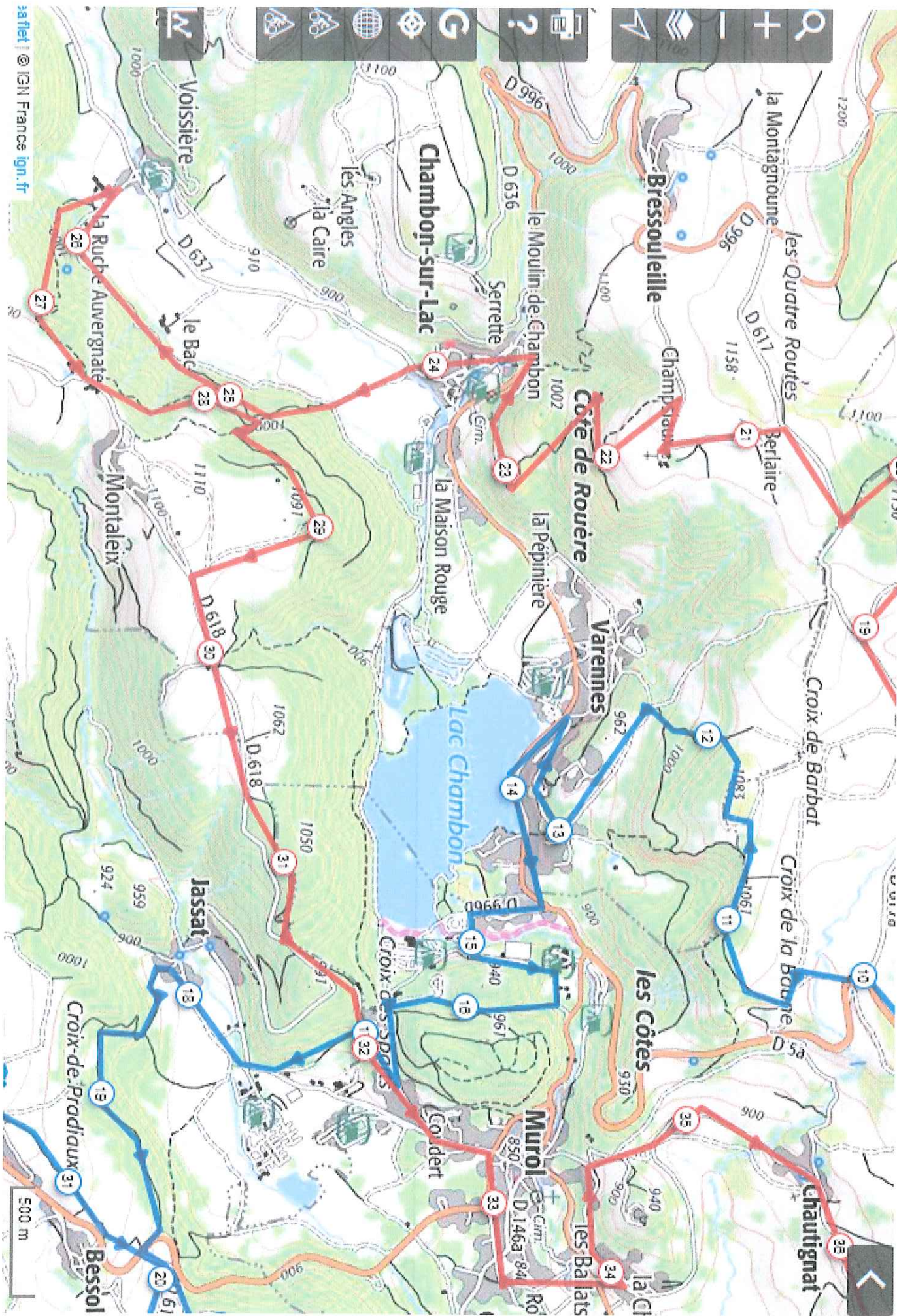


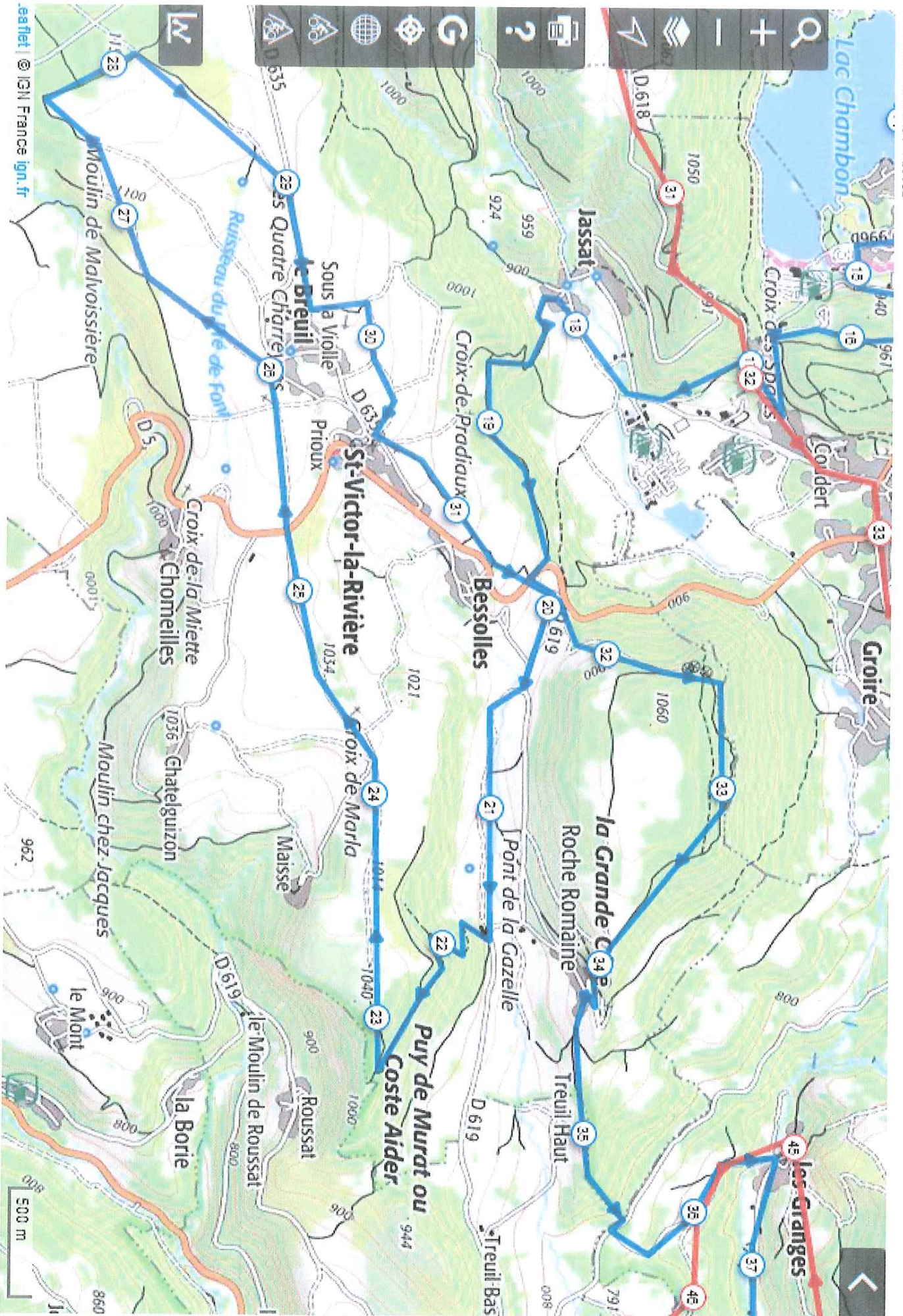




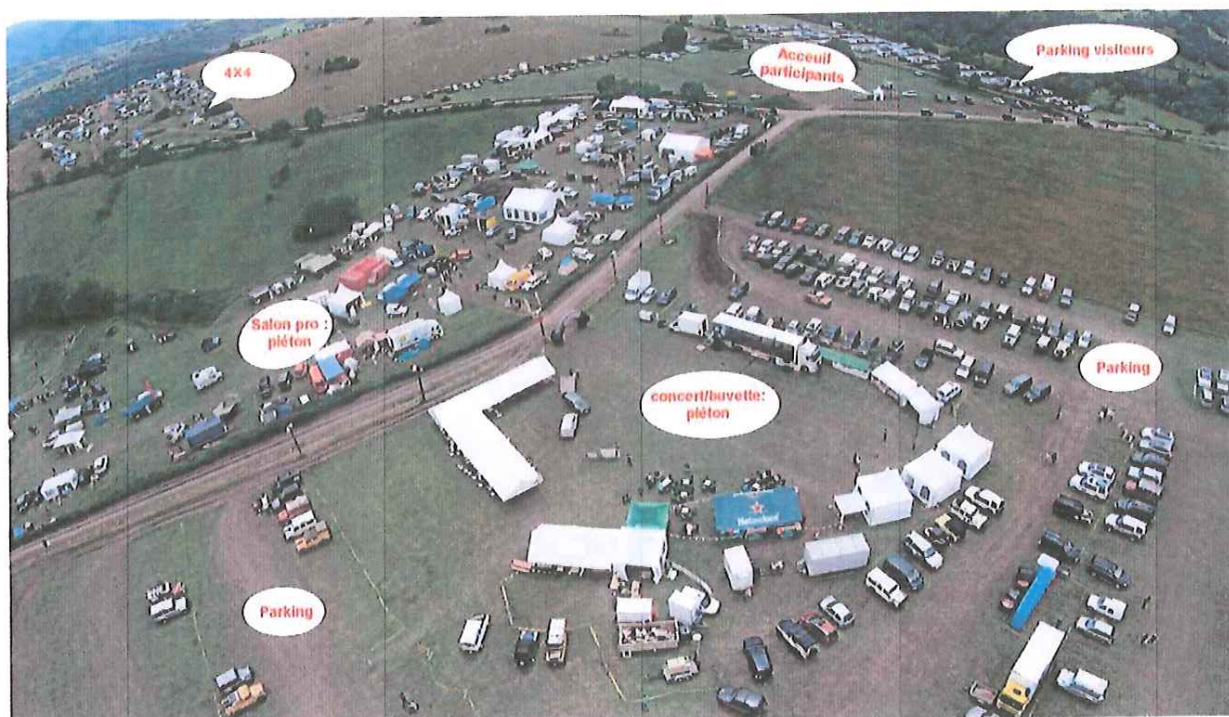








Vue Generale du rassemblement :



C'est un rassemblement de véhicules de la marque LAND ROVER, qui a lieu le premier week-end des vacances d'été, de façon à promouvoir également le tourisme en Auvergne.

Il se déroule sur terrain privé (ferme Bellonte à FARGES, commune de Saint Nectaire)

Nous y proposons :

- une grande zone de rencontre (concert, buvette, animation) et d'exposition de matériel (salon pro)
- des informations sur les milieux sensibles par AFFICHAGE
- des zones de silence mise en place sur les parcours

Zone de restauration ... : exclusivement piétonne



Accueil / Parking / Exposants



- 5 zones d'évolution 4x4 pour les participants sous notre vigilance :.

1. « les genets »

Encadrée par les organisateurs, ouverte au public, avec une canalisation des spectateurs par de la « rubalise »

Zone des « genets » : Canalisation Du Public



2. « le canyon »

C'est une montée spectacle, encadrée par les organisateurs, ouverte seulement 3h le samedi et 3h le dimanche

Les spectateurs sont situés de part et d'autre de la montée sur un tertre surplombant d'au moins 2 mètres et canalisés par 2 rangées de rubalise.

Zone « canyon » : canalisation du public



2h. Ce samedi

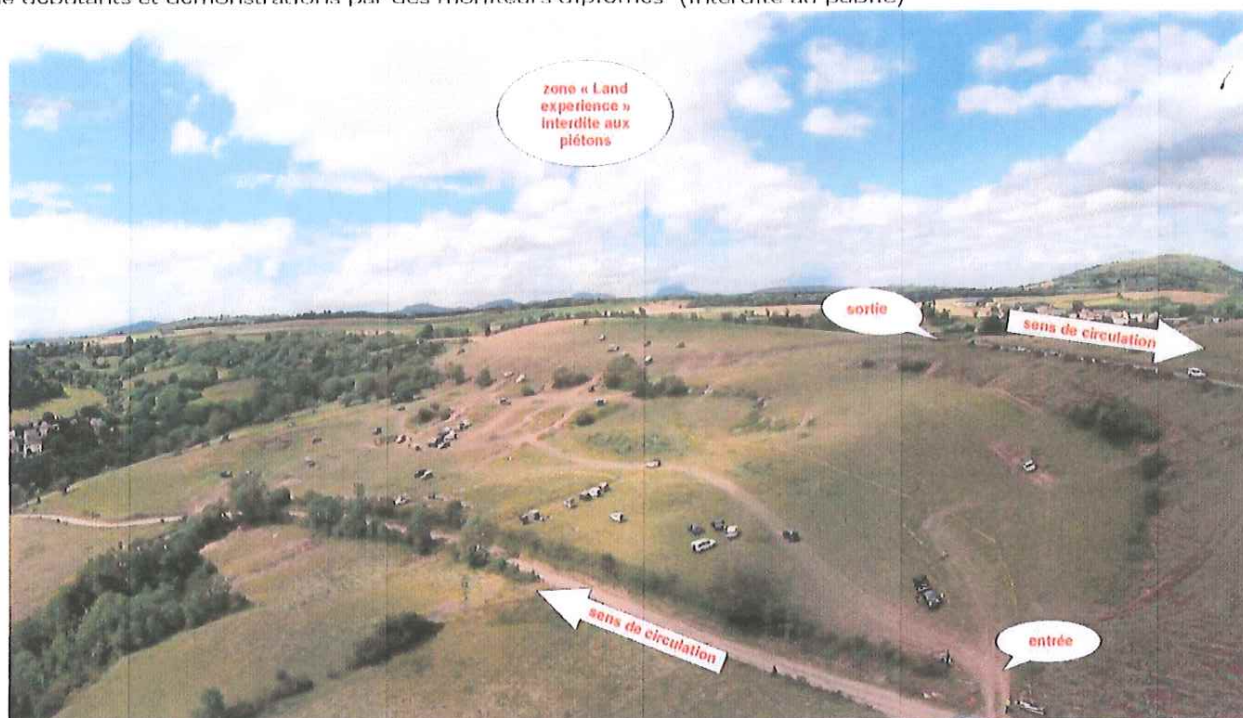
3. « farges »

Interdite au public, accessible uniquement pour les participants avec leurs véhicules.
Zone encadrée par les organisateurs.

4. « land expérience »

Interdite au public, accessible uniquement pour les participants avec leurs véhicules,
Encadrée par les moniteurs diplômés ainsi que par des organisateurs.

Zone débutants et démonstrations par des moniteurs diplômés (interdite au public)



5. « laiterie »

Interdite au public, accessible uniquement pour les participants avec leurs véhicules.
Zone encadrée par les organisateurs.

En parallèle nous proposons 4 ballades touristiques par les chemins de la région au « road book » afin d'étaler les véhicules dans le temps et l'espace, à la fin de la randonnée, les road book sont restitués à l'organisation.

- VIOLETTE : chemin techniquement difficile, limité à 50 véhicules le samedi et 40 véhicules le dimanche. Deux véhicules de l'organisation seront postés sur le parcours à des endroits stratégiques. Ce parcours sera fermé en cas de pluie.
- ROUGE : chemins accidentés, techniquement difficiles, limités à 60 véhicules le samedi et 50 véhicules le dimanche. Deux véhicules de l'organisation sont postés à des endroits stratégiques sur le parcours
- BLEU : plus facile, c'est « la référence » pour découvrir nos paysages, limités à 80 le samedi et 60 le dimanche. Deux véhicules de l'organisation sont postés à des endroits stratégiques sur le parcours
- VERTE : chemins très faciles, praticables en véhicule de tourisme, limités à 40 le vendredi, 80 le samedi et 50 le dimanche.

Et deux ballades routières.

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-020

AP Romagnat - Pharmacie Centrale - vidéoprotection

AP Romagnat - Pharmacie Centrale - vidéoprotection

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 14 mars 2019, complétée le 10 avril 2019, présentée par la Gérante de la SARL Pharmacie Centrale, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'officine du même nom, sise 22 avenue Gergovia à ROMAGNAT ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- le secours à personne – défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 20 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 2 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein de la « Pharmacie Centrale », située 22 avenue Gergovia, 63540 ROMAGNAT.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2019/0130 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 20 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habiliter un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser à la Gérante de la SARL Pharmacie Centrale, 22 avenue Gergovia, 63540 ROMAGNAT afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Mme CAVAILLÉ et au maire de ROMAGNAT.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-021

AP Saint Beauzire - Pharmacie L. Fouchard -
vidéoprotection

AP Saint Beauzire - Pharmacie L. Fouchard - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2019/0223

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

19 - 01075
ARRÊTÉ

autorisant l'installation
d'un système de vidéoprotection

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 18 février 2019, reçue le 29 avril 2019, présentée par le Gérant de la « Pharmacie L. FOUCHARD », en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'officine du même nom, sise 1 bis, rue de Riom à SAINT-BEAUZIRE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont la finalité est la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 21 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 4 caméras dont 2 intérieures et 2 extérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein de la « Pharmacie L. FOUCHARD », située 1 bis, rue de Riom, 63360 SAINT-BEAUZIRE.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2019/0223 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 21 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Gérant de la Pharmacie L. FOUCHARD, 1 bis, rue de Riom, 63360 SAINT-BEAUZIRE afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. FOUCHARD et au maire de SAINT-BEAUZIRE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-013

AP St Germain Lembron - SUPER U - vidéoprotection

AP St Germain Lembron - SUPER U - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

19 - 0 1 0 8 2

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2013/0307 et 2019/0224 (Modif)

ARRÊTÉ

**autorisant la modification de l'installation
d'un système de vidéoprotection**

**La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU les articles L.223-1 à L.223-9, L.251-1 à L.255-1 et R.251-1 à R.253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 14/00084 du 16 janvier 2014, autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection au sein du Supermarché « SUPER U », situé ZAC des Coustilles à SAINT-GERMAIN LEMBRON ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 6 février 2019, complétée le 7 avril 2019, présentée par le Directeur de la SAS Lembrondis, en vue de modifier le système de vidéoprotection existant au sein du Supermarché « SUPER U » sis Route du Breuil à SAINT-GERMAIN LEMBRON ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un établissement ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- le secours à personnes défense contre l'incendie préventions risques naturels ou technologiques,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la lutte contre la démarque inconnue ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 15 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La modification du système de vidéoprotection installé au sein du Supermarché « SUPER U », sis Route du Breuil, 63340 SAINT-GERMAIN LEMBRON, est autorisée.

Le dispositif comporte 44 caméras dont 38 intérieures et 6 extérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2013/0307 correspondant à la demande initiale et le numéro 2019/0224 à la demande de modification en cours, ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée minimale de conservation des images fixée à 15 jours et ne doit pas excéder 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Président Directeur Général de la SAS Lembrondis, Route du Breuil, 63340 SAINT-GERMAIN LEMBRON afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site WWW.TELERECOURS.FR.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera respectivement adressée à M. GILBERT et au maire de SAINT-GERMAIN LEMBRON.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le 11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-13-004

AP Supercross Clermont 2019

Autorisation Super Cross Clermont Ferrand 2019

SOUS-PRÉFECTURE D'ISSOIRE
PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS ET
RÉGLEMENTATIONS
MANIFESTATIONS SPORTIVES
CF

ARRÊTÉ N° SPI-2019 -53

**Portant autorisation
d'une manifestation sportive
comportant l'engagement
de véhicules à moteur**

RAA N°63-2019-06-13-...

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants, L.2215-1, L.3221-4 et L.3221-5 ;
- VU le Code de la Route et notamment ses articles L.411-7, R.411-10, R.411-29 à R.411-31 ;
- VU le Code du Sport et notamment ses articles L.331-5 à L.331-7, L.331-9, D.331-5, R 331-18 à R.331-21, R. 331-24, R.331-26 à R.331-28 ;
- VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L 414-4 et R 414-19 ;
- VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L 3631-1 ;
- VU le décret n° 97-199 du 5 mars 1997, modifié par le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010, relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie et le décret 2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté interministériel du 27 décembre 2018 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° RAA-63-2019-02-28-006 du 28 février 2019 portant interdiction de voies ouvertes à la circulation publique aux épreuves et compétitions sportives (Routes classées à Grande Circulation « RGC » et Routes Très Importantes « RTI ») dans le département du Puy-de-Dôme ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme n° AT19DG016 du 28 février 2019 portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année 2018 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Tristan RIQUELME, Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2011 modifié fixant notamment la liste des manifestations sportives soumises à évaluation d'incidences Natura 2000 dans le département du Puy-de-Dôme ;
- VU l'autorisation de l'ASM Clermont, propriétaire du Stade Marcel Michelin ;
- VU la demande formulée par Monsieur Christophe PASTOREK représentant le « Kick Club de Vertaizon » en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser l'épreuve de « **Supercross de Clermont-Ferrand** », le samedi 22 juin au Stade Marcel Michelin ;
- VU le règlement de l'épreuve et le dossier déposé ;
- VU l'attestation d'assurance souscrite auprès du Cabinet Vecchi-Thelem Assurances ;
- VU les avis favorables des différents services administratifs concernés ;
- VU l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière - Section Épreuves Sportives, qui s'est réunie le 13 juin 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire ;

ARRETE

Article 1er : Le Kick Club de Vertaizon, représenté par Monsieur Christophe PASTOREK est autorisé à organiser une épreuve de Supercross le samedi 22 juin 2019, intitulée « SUPERCROSS DE CLERMONT-FERRAND » au Stade Marcel Michelin.

Cette épreuve rassemblera près de 60 pilotes regroupés en différentes disciplines : SX OPEN et SX 2.

Article 2 : Cette autorisation est accordée sous réserve de l'homologation du circuit par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM), de la stricte observation des dispositions des décrets et arrêtés précités, ainsi que les mesures arrêtées par la Commission Départementale de la Sécurité routière.

Article 3 : Mesures de Sécurité

Les organisateurs veilleront au respect du dispositif prévisionnel de secours conforme au Guide National de Référence du Dispositif Préventif de Secours (DSP) (octobre 2006).

Les mesures de sécurité, de service d'ordre et de tranquillité publique seront prises par les organisateurs.

Des agents de sécurité assureront l'entrée des spectateurs avec contrôle visuel des sacs et vestes. Les objets dangereux seront écartés.

Article 4 : Secours et incendie

Toute demande de secours des sapeurs pompiers doit être formulée auprès du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) en composant le 18 ou le 112.

Secours :

Les Dr Richard LENEUF et Fabrice BRION, urgentistes, médicaliseront l'épreuve.

2 ambulances et 8 secouristes seront présents sur place.

L'organisateur prendra les dispositions nécessaires à la mise en place de 2 binômes supplémentaires pour un public de 18 000 personnes en cas d'ouverture de pesage.

L'accès du circuit pour les secours doit être toujours libre et praticable, pour permettre le passage des véhicules qui se rendent sur une intervention.

Incendie :

Les organisateurs doivent prévoir des extincteurs en nombre suffisant le long de la piste au départ de la course.

Les concurrents doivent disposer dans leur structure d'au moins un extincteur (6 kg) adapté aux risques à défendre, conformément aux règles de la FFSM (RTS motocross du 03/03/2018).

Article 5 : Service d'Ordre

Les frais du service d'ordre exceptionnellement mis en place seront à la charge des organisateurs, de même que ceux consécutifs à d'éventuels travaux de remise en état du site.

Article 6 : Homologation terrain:

Le présent arrêté d'autorisation vaut homologation exceptionnelle du terrain pour la seule durée de la manifestation, conformément à l'article R.331-37 du Code du Sport, sous réserve de l'avis

favorable écrit, émis par le représentant de la Fédération Française de Motocyclisme et après constatation de sa conformité au règlement prévu en la matière.

Article 7 :

L'autorisation de l'épreuve pourra être rapportée à tout moment s'il apparaît que les consignes de sécurité ou le règlement de l'épreuve ne se trouvent plus respectés.

L'absence ou l'insuffisance des moyens de secours ou de sécurité entraînera l'annulation de l'épreuve.

De même l'épreuve pourra être annulée en cas d'alerte météorologique.

Article 8 : Délais et voies de recours (art. R 421-1 à R. 421-7 du Code de Justice Administrative) :

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 9 : Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- M. Christophe PASTOREK, organisateur,
- M. le Maire de Clermont-Ferrand,
- M. le Directeur Administratif et financier ASM CA,
- M. le Colonel, Commandant de la Région de Gendarmerie, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations- Pôle Sécurité Civile et Routière,
- M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale,
- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme – Service Opérations,
- M. le Directeur du SAMU 63,
- M. le Président de la Ligue Motocycliste Régionale d'Auvergne.
- M. le Directeur de Cabinet de la Préfecture du Puy-de-Dôme

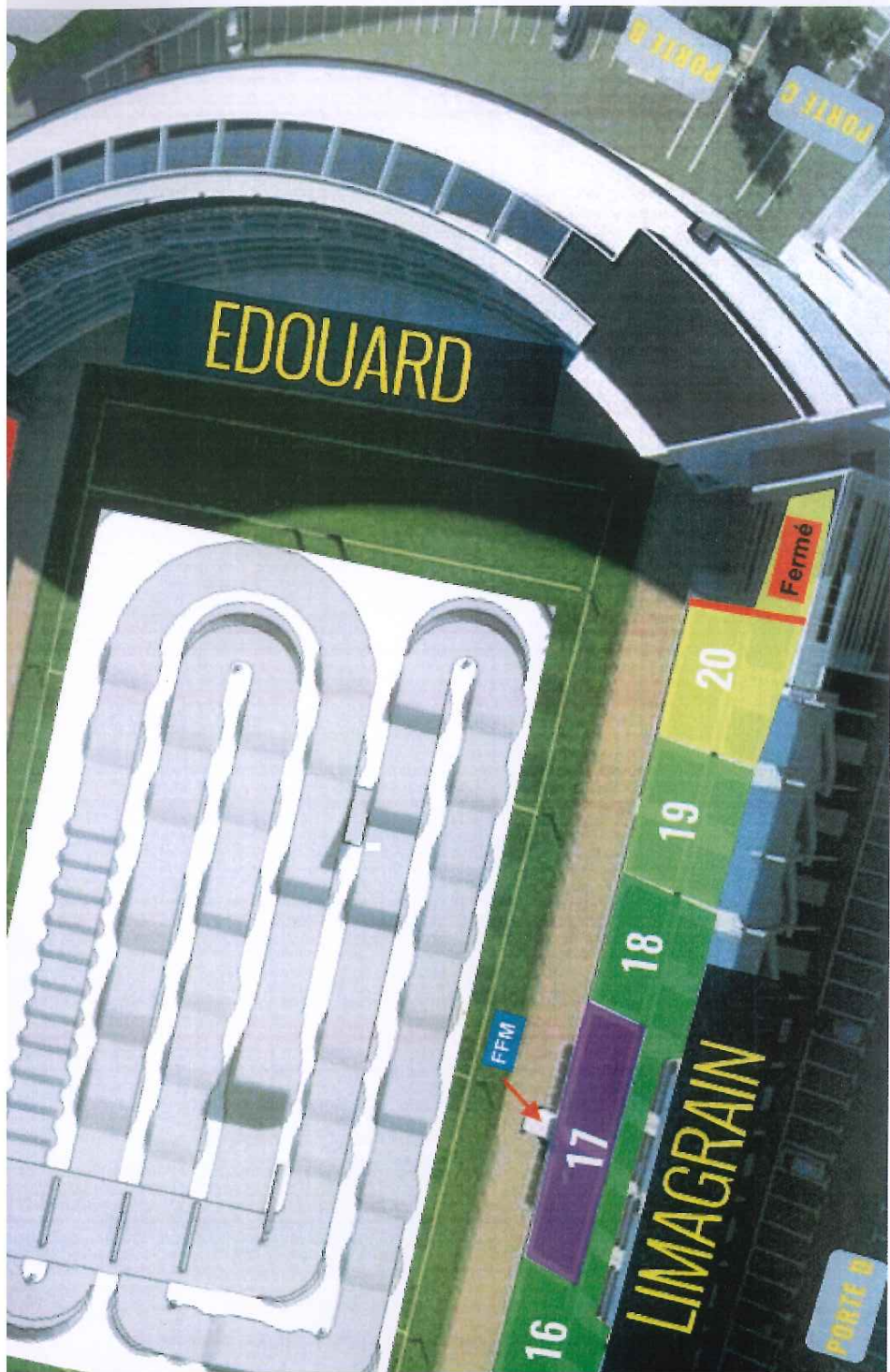
chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Issoire le 13 juin 2019

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Prefet d'Issoire,


Tristan RIQUELME





NOTICE DESCRIPTIVE PLAN DE SECURITE DE L'EPREUVE

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LA MANIFESTATION :

Nature de la manifestation :

EPREUVE DE SUPER CROSS

Date de la manifestation :

22 juin 2019

De 14H00 à 24H00

Lieu de la manifestation :

CLERMONT FERRAND

Stade Marcel Michelin

Organisateur de la manifestation :

KICK CLUB VERTAIZON

36 Rue de Tamia, 63800 LA ROCHE NOIRE

Responsable du plan de sécurité médical :

Docteur Richard LENEUF

RPPS 10001013274

« La Feurtrie », 03160 YGRANDE

Tél.+FAX : 04 70 67 08 96

Nombre de participants : 16 pilotes par course, 120 pilotes sur le site

II - MOYENS DE SECOURS PREVUS PAR L'ORGANISATEUR :

EQUIPE MEDICALE : composé de deux docteurs en médecine compétant en médecine d'urgence, disposant de matériels de réanimation (insufflateur, matériel d'intubation, perfusions, drogues cardio-actives, etc.) et de soins.

Docteur Richard LENEUF, Urgentiste

Docteur Fabrice BRION, Urgentiste

SECOURISTES :

- **Huit** Ambulanciers.

INFIRMERIE COURSE :

Elle assure également une permanence de soins pour l'ensemble des concurrents, pour leur assistance, pour les membres de l'organisation et en cas de force majeure pour le public. Elle est située à proximité du parc coureur et des ambulances et est équipée de matériel lourd de réanimation (électrocardioscope, insufflateur automatique, pantalon anti choc, etc.) de matériel pour le traitement de la petite chirurgie et de soins.

VEHICULES DE SECOURS :

Deux ambulances

RADIOCOMMUNICATIONS :

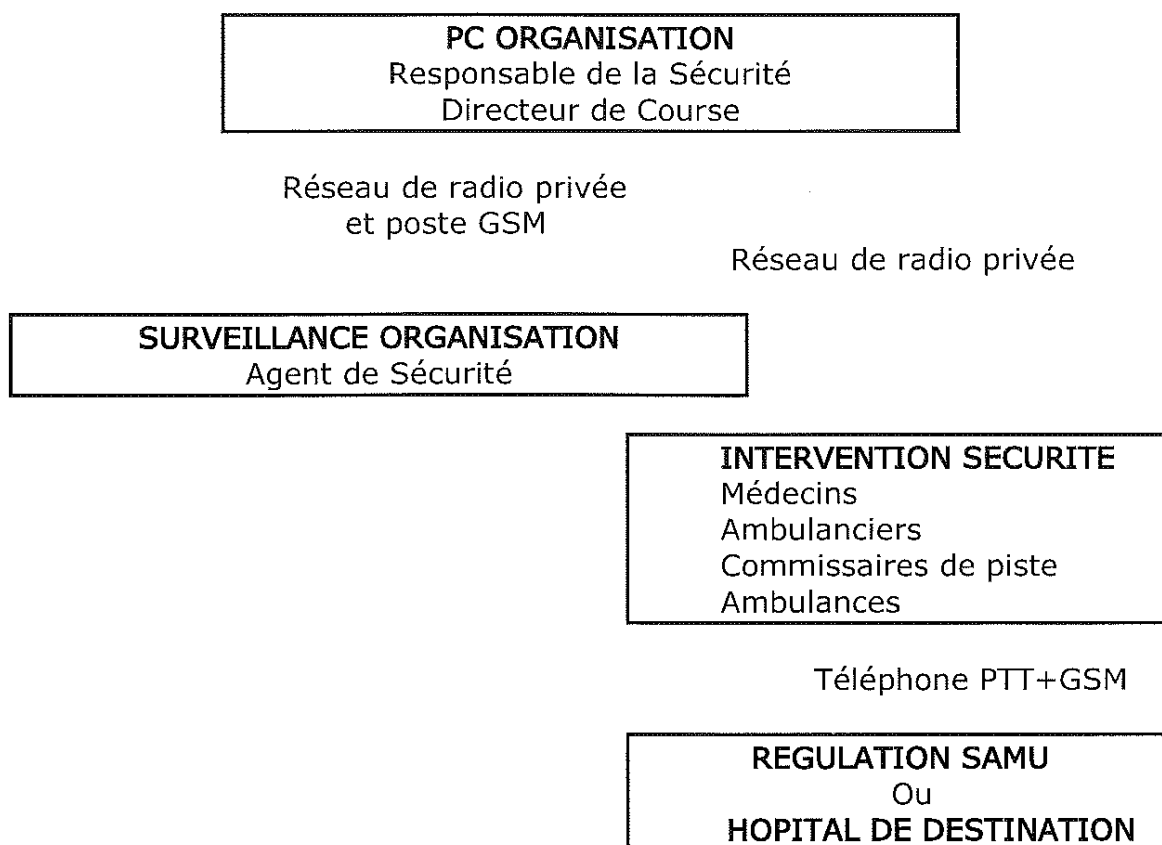
Une ligne téléphonique P.T.T. réservée à la sécurité, située à l'infirmierie course, permettant la liaison avec le SAMU et l'hôpital receveur.

Un réseau radio portatif constitué de trois postes, permettant d'assurer les liaisons internes à la sécurité médicale et les liaisons externes avec l'organisation.

ZONE D'EVACUATION HELI PORTEE :

Une D.Z. à proximité immédiate de l'infirmierie.

III – ORGANIGRAMME DEFINISSANT LA REPARTITION DES RESPONSABLES ET LES MOYENS DE LIAISON ENTRE LES DIFFERENTS RESPONSABLES :



IV – PRINCIPES D'EVACUATION :

Lors d'un accident, les blessés sont pris en charge par le médecin et les ambulanciers les plus proches et sont évacués vers l'infirmierie course. En fonction de leur état de santé, ils sont soit soignés sur place, soit transférés par une ambulance prévue dans le dispositif de sécurité ou par un VSAB du SMUR local après régulation par le centre 15 vers la structure sanitaire la plus adaptée et la plus proche préalablement avertie.

Tout acte médical est pratiqué sous la responsabilité des médecins et en libre indépendance.

V – INTERVENANTS :

SAMU	: S.A.M.U. 63 Tél.: 15
SMUR	: SMUR DE CLERMONT Tél.: 04 73 60 71 09
HOPITAL D'ACCUEIL	: HOSPITAL DE CLERMONT Adr. :1 Bd Etienne ClementeL 63200 RIOM Tél.: 04 73 67 80 00 Nombre de kilomètre : 5 km Temps moyen d'évacuation : 5 mn

VI – COMPTE-RENDU MEDICAL :

Immédiatement après la dernière épreuve, un COMPTE-RENDU D'ACTIVITE MEDICALE sera établi par les chefs du service médical et communiqué à l'organisateur de l'épreuve.

Toute décision de modification du plan de sécurité initial ne sera prise en compte qu'après accord de l'organisateur et des autorités compétentes. L'organisateur sera informé, en temps réel, de tout incident survenant sur l'épreuve.

VII – PROTECTION DU PUBLIC ET DES PARTICIPANTS

La sécurité médicale du public n'incombe pas à l'équipe médicale chargée de la sécurité de l'épreuve, sauf cas d'extrême urgence, mais au dispositif de sécurité mis en place par les organisateurs.

Docteur Richard LENEUF
Chef du service médical



63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-014

AP Vertaizon - SARL SEYT Auvergne Autocars -
vidéoprotection

AP Vertaizon - SARL SEYT Auvergne Autocars - vidéoprotection

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 9 avril 2019, présentée par la Co-Gérante de la SARL Seyt Auvergne Autocars, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du commerce « Voyages Robin », sis 91 avenue François Mitterrand à VERTAIZON ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 30 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 4 caméras extérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du commerce « Voyages Robin », situé 91 avenue François Mitterrand, 63910 VERTAIZON.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2019/0213 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habiliter un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser à la Co-Gérante de la SARL Seyt Auvergne Autocars, 91 avenue François Mitterrand, 63910 VERTAIZON afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à Mme SEYT et au maire de VERTAIZON.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STERFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-015

AP Vertolaye - Carabine Vertolayaise - vidéoprotection

AP Vertolaye - Carabine Vertolayaise - vidéoprotection



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

REF : 2019/0198

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 20 mars 2019, complétée le 19 avril 2019, présentée par le Président de l'Association « Carabine Vertolayaise », en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein de l'établissement de tir sportif du même nom, sis La Naudie à VERTOLAYE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens,
- la protection des bâtiments publics,
- la prévention d'actes terroristes ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 30 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 7 caméras intérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein de l'établissement de tir sportif « Carabine Vertolayaise », situé La Naudie, 63480 VERTOLAYE.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2019/0198 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habiliter un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Président de l'association de tir sportif « Carabine Vertolayaise », 18 rue Annet Sauvade, 63600 AMBERT afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. PERDRIEAU et au maire de VERTOLAYE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-016

AP Vollore-Ville - Camping le Montbartoux -
vidéoprotection

AP Vollore-Ville - Camping le Montbartoux - vidéoprotection

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 du code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007, portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01353 du 24 août 2018, portant renouvellement de la commission départementale de vidéoprotection ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18/01986 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature à Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de CLERMONT-FERRAND ;

VU la demande du 19 février 2019, reçue le 18 avril 2019, présentée par le Directeur Général de la SAS Camping le Montbartoux, en vue d'installer un système de vidéoprotection au sein du camping du même nom, sis Lieu-dit le Montbartoux à VOLLORE-VILLE ;

VU le rapport établi par le référent-sûreté ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection lors de sa réunion du 23 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection déclaré est conforme aux dispositions du code de la sécurité intérieure ;

CONSIDÉRANT que le système de vidéoprotection projeté concerne un lieu ouvert au public, particulièrement exposé à des risques d'agression ou de vol et dont les finalités sont :

- la sécurité des personnes,
- la prévention des atteintes aux biens ;

CONSIDÉRANT que la durée envisagée pour la conservation des images est de 30 jours ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'installation d'un système de vidéoprotection comportant 8 caméras dont 3 intérieures et 5 extérieures, avec un enregistrement des images qui s'effectue en mode numérique, est autorisée au sein du « Camping le Montbartoux », situé Lieu-dit le Montbartoux, 63120 VOLLORE-VILLE.

ARTICLE 2 : La présente autorisation qui porte le numéro de référence 2019/0234 ne vaut qu'au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal).

Le dispositif doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur et ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

ARTICLE 3 : La durée maximale de conservation des images est fixée à 30 jours.

ARTICLE 4 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de transmission au Parquet.

ARTICLE 5 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer, doivent être données à toutes les personnes concernées.

ARTICLE 6 : En vue de délivrer sans délai à la demande des services cités à l'article 9 les images enregistrées, le gérant de l'établissement doit désigner et habilitier un responsable local, ainsi qu'une seconde personne également habilitée en cas d'absence du responsable.

ARTICLE 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'a pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

ARTICLE 8 : Toute personne intéressée peut s'adresser au Directeur Général de la SAS Camping le Montbartoux, Lieu-dit le Montbartoux, 63120 VOLLORE-VILLE afin d'obtenir un accès à l'enregistrement qui la concerne ou d'en vérifier la destruction dans le délai prévu par le présent arrêté.

ARTICLE 9 : L'accès aux enregistrements est ouvert, dans un cadre de police administrative, aux agents de la police et de la gendarmerie nationales, des douanes et des services d'incendie et de secours individuellement désignés et dûment habilités à cette fin par leur chef de service. La durée de conservation des images par ces agents ne peut excéder un mois, sans préjudice des besoins afférents à des procédures judiciaires. Cet accès est valable pour la totalité de la durée de l'autorisation.

ARTICLE 10 : Dans l'établissement cité à l'article 1, le public doit être informé de manière claire et permanente de l'existence du système et des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements.

L'affichette ou le panneau comportant un pictogramme représentant une caméra, indique le nom ou la qualité et le numéro de téléphone du responsable auprès duquel toute personne intéressée peut s'adresser pour faire valoir le droit d'accès.

ARTICLE 11 : L'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. Au terme de ce délai, le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable, à solliciter auprès de la préfecture quatre mois avant l'échéance.

ARTICLE 12 : Toute modification présentant un caractère substantiel (notamment changement d'activité dans les lieux protégés – changement dans la configuration des lieux – changement affectant la protection des images) doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme - (Direction de la Réglementation - Bureau de la Réglementation et des Élections). À défaut, après mise en demeure de son titulaire de présenter ses observations, l'autorisation accordée pourra être retirée, en cas de manquement aux dispositions du code de la sécurité intérieure susvisé et, en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

ARTICLE 13 : Cette autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.


Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e) ou de sa publication au document précité. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Telerecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 14 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à M. LEDUC et au maire de VOLLORE-VILLE.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le

11 JUIN 2019

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-12-001

Arrêté MHT juillet 2019

medaille du travail juillet 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

19 - 01108

CABINET

ARRÊTÉ

Accordant la médaille d'honneur du Travail
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2019

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ALAMARGOT Ludovic**
directeur technique et matériel, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur ALAOUI SOSSE Hicham**
A M C M, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Madame ALBOUY Françoise**
assistante, SEREC, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur ALIN Bruno**
chauffeur livreur, FEDEX EXPRESS FR, PIERRE-BENITE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ALLEGRE Stéphane**
ouvrier spécialisé, SEITA, SANDOUVILLE.
demeurant à RIOM
- **Madame AMATO Christine**
gestionnaire technique de droits, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AMBLARD Pierre**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Madame ANDRIEUX Régine**
dévideuse, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à LA FORIE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ANGELIER Pierre**
responsable conditionnement, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à NOHANENT
- **Madame ANTOINET Carole**
responsable information commerciale, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur ARBRE Frédéric**
superviseur, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur ARCHIMBAUD Stéphane**
soudeur, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame ARMADA PRADO Sandrine**
comptable, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame ARTAUD Sandra**
employée de bureau, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Monsieur ATTOU Mickaël**
employé commercial, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CHAMPEIX
- **Monsieur AUBERT Hervé**
commercial, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à LEMPDES
- **Madame AUDIGIER Muriel**
éducatrice spécialisée, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur AUMAITRE Bruno**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à AULNAT
- **Madame AUMARD Amélie**
cheffe de projet informatique, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CULHAT
- **Monsieur AURAND Noël**
infirmier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame AYAT Frédérique**
chauffeure dépôt, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CULHAT
- **Monsieur BAFOIL Régis**
conducteur véhicule PL, PRAXY LOGISTIQUE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BAHRI Horia**
employée polyvalente de restauration, AIGOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BAK Jean-Claude**
assistant responsable produits, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur BAMAISON Sylvain**
infographiste, FLEURY Enseignes, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame BARD Murielle**
opératrice de fabrication, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à DORE-L'EGLISE
- **Monsieur BARDON Lilian**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur BARD Stéphane**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Madame BARDY Laetitia**
assisante commerciale, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BARDY Patrice**
conducteur d'engins, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BARLOY Delphine**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur BARRET Michaël**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BATIFOY Sandrine**
assistante ressources humaines, SOCIETE GENERALE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BATISSE Serge**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BATUT Christophe**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame BAUDONNAT Véronique**
opératrice, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.
demeurant à BILLOM

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BAUTHAMY Sylvie**
équière de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à RIOM
- **Madame BEAL Annie**
agent de fabrication, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à OLLIERGUES
- **Monsieur BEAUDONNET Laurent**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame BEAUMARD Nelly**
conductrice de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame BEGON Sandrine**
pharmacienne conseil, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BELKADI Fouad**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BELLIME Etelvina**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Madame BELLUMORI Anne**
responsable de gestion, MUTUELLE ENTRAIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur BEL Thierry**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BELUCHON François**
ingénieur, AFPA, VENISSIEUX.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BELVAL Wilfrid**
agent d'exploitation polyvalent, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à FAYET-LE-CHATEAU
- **Monsieur BENALI Rachid**
responsable activité logistique, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BENEDIC Aline**
responsable paie, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur BENSIAHMED Abdel-Baki**
distributeur d'imprimés publicitaires, MEDIAPOST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BENZOGLI Tahar**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BERARD Cédric**
opérateur pliage tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à THIOLIERES
- **Madame BERARD Sophie**
aide médico-psychologique, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à MARAT
- **Madame BERAUD Nathalie**
conductrice machine, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MONT-DORE
- **Madame BERNARD COMBES Séverine**
responsable logistique, SNOB, ROISSY CDG.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur BERTOLUS Christophe**
technicien d'intervention, AVEM S.A.S., VERN-SUR-SEICHE.
demeurant à MOZAC
- **Madame BERTRAND Julia**
agent de passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à BOUZEL
- **Madame BESSON Karine**
ouvrière, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Madame BEST Sylviane**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-JUST
- **Madame BIANCHI Emmanuelle**
gestionnaire spécialiste prévoyance, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Monsieur BICHARD Gaëtan**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur BISCAUT Thomas**
mécanicien, LOXAM, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur BLANCHARD Gilles**
chargé de mission, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BLANCKAERT Arnaud**
ingénieur conception, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERVAZY

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BLANC Patricia**
assistante logistique, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à BULHON
- **Monsieur BLATEYRON Cédric**
administrateur système et réseau, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BOILE Serge**
ATI, OREXAD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOIVIN Valérie**
secrétaire, ASBTP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur BONDIEU Daniel**
chauffeur, FEDEX EXPRESS FR, PIERRE-BENITE.
demeurant à JOZE
- **Monsieur BONHAMMOUR Christophe**
adjoint magasin, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT
- **Monsieur BONJEAN Christophe**
responsable mécanique, GEPMAN SAS, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame BONNABAUD Lydie**
employée technique de restaurant, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BONNET Isabelle**
conseillère suivi clients, FEDEX EXPRESS FR, PIERRE-BENITE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame BONNETON Carine**
conductrice de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ORSONNETTE
- **Madame BONNICHON Laëtitia**
assistante sociale, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOREL Corinne**
responsable marketing, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame BORIE Joëlle**
agent banque de France, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur BORRALLO Manuel**
ouvrier (retraité depuis 2017), OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BORTOLAZZO Laurent**
preneur de son, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BOUCHANT Delphine**
responsable unité comptabilité, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BOUCHARDON Ludovic**
agent logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-MAIGNER
- **Monsieur BOUCHE Jérôme**
ouvrier polyvalent, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Monsieur BOUDE David**
responsable de site, AXEREAL SCA, OLIVET.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame BOUDELLAL-CHEHAT LILA**
directrice adjointe d'agence, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BOUDON Myriam**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur BOUDON Stéphane**
magasinier, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame BOUFFON Christine**
assistante, CE T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur BOURDIER Jérôme**
manager de rayon, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BOUREL Jean-Philippe**
opérateur ajusteur, DESTACO FRANCE, SAINTE-FLORINE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOURGES Anne**
reporter, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur BOURION Jean-Claude**
opérateur pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame BOUTAREL Nathalie**
comptable, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BOUTIN Stéphane**
magasinier, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Monsieur BOYER Stéphane**
chef d'équipe, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOY Evelyne**
responsable logistique, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BRAJON Sébastien**
responsable qualité environnement, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à MARAT
- **Monsieur BRAUD Jean-Christophe**
directeur centre d'affaires, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame BRESSON Maria**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame BRIGE Lydie**
conseillère clientèle, FEDEX EXPRESS FR, PIERRE-BENITE.
demeurant à RIOM
- **Madame BROCHE Carole**
conseillère relation client, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Madame BROUSSE Nathalie**
conseillère en gestion des droits, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT
- **Madame BRUN Béatrice**
responsable qualité, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BRUN Didier**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame BRUNET Marie-Jeanne**
secrétaire, GEN-BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BURANDE Willy**
opérateur logistique, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Madame BURBAN Sandrine**
directrice adjointe CRC, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CHAMALIERES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BUSSON Stéphane**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur CALMELS Gilles**
chef d'équipe atelier, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur CAMPO Loïc**
ajusteur monteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur CARAMINOT Didier**
chef d'équipe, TICHIT Serrurerie, MALINTRAT.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur CARDOSO Fernando**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à OLLOIX
- **Monsieur CARDOSO Francisco**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame CARRIAS Christelle**
opératrice, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame CARRIAS Stéphanie**
technicienne de laboratoire, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CARVALHO Cédric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CASTERES Jean-René**
ingénieur bâtiment, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à PARDINES
- **Madame CATALA Marianne**
agent entretien, ONET SERVICES CN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur CAUP Daniel**
responsable des ventes régionales, BIGARD ROGNONAS, ROGNONAS.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur CAVAU Sébastien**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur CERCY Laurent**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CHABANNAT Delphine**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à BOUZEL
- **Monsieur CHABANNES Gilles**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur CHABERT Didier**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MONTFERMY
- **Monsieur CHABORY Guillaume**
responsable contrôle assainissement, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Monsieur CHABOT Patrick**
contrôleur de gestion, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHABRIER Christophe**
serrurier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHABRILLAT Delphine**
intervenante sociale, ADOMA, LYON.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame CHABRY Jocelyne**
caissière principale, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BILLOM
- **Madame CHAFFRAIX Véronique**
employée, ADIMMO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAMBEAUD Christophe**
manager de rayon, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Madame CHAMBON Martine**
responsable d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame CHAMOUX Valérie**
secrétaire commerciale, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur CHANDEZON Jean-Régis**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON
- **Madame CHANTELOUP Nathalie**
assistante de cabinet, VOLLE MACIEJCZYK & Associés, CEYRAT.
demeurant à BEAUMONT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHAPEYRON David**
superviseur péage polyvalent, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHAPEYRON Gilles**
chef d'atelier, MARCHADIER SAS, SURAT.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur CHAPEYRON Thierry**
opérateur d'usinage, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur CHAPPAT Stéphane**
technicien de maintenance, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame CHARBONNEL Valérie**
coordinatrice logistique, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à TAUVES
- **Monsieur CHARBONNIER Franck**
technicien logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur CHARDONNET Brice**
ingénieur conseil, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame CHARREIRE Valérie**
gestionnaire paie, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHARVAIS Sylvie**
déléguée médicale, PFIZER, PARIS.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHASSAIN Stéphane**
technicien méthodes process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame CHASSAN Françoise**
secrétaire, EFACS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Monsieur CHATEAUNEUF Frédéric**
chaudronnier aéronautique, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHATEUR Sonia**
conseillère spécialisée patrimoine, ALLIANZ VIE, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHAUTARD Séverine**
opératrice, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CHAVRIER Emmanuelle**
responsable clientèle entreprise, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à ORCINES
- **Madame CHEVALIER Véronique**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame CHEVILLE Nathalie**
cadre commerciale, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur CHIGROS Gérard**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur CHOLLAT Fabien**
carrossier, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Monsieur CLAVELLOUX Jean-Charles**
manager commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CLIQUOT Sophie**
assistante commerciale, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-BONNET-LE-BOURG
- **Monsieur CLOUVEL Philippe**
menuisier ébéniste, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur COGNET Jean-Philippe**
chargé de projets prévention, CAMIEG, MONTREUIL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COHADON Lionel**
conducteur d'engins, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à BRIFFONS
- **Monsieur COL Emmanuel**
technicien de maintenance, METALIS HPS, MONTBRISON.
demeurant à SAINT-ROMAIN
- **Madame COLY Jocelyne**
aide-soignante, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame COMBE Marie-Pierre**
technicienne, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame COMBE Monique**
chargée d'affaires, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame COMBIER Micheline**
assistante de gestion, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à BORT-L'ETANG
- **Monsieur CONORE Eddy**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame CONTIE Magalie**
technicienne, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à THIERS
- **Madame CORDARO Christelle**
conseillère emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur CORDIER Emmanuel**
conseiller développement relation clientèle, GMF - COVEA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CHEIX
- **Madame COUBRET Sylviane**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MEZEL
- **Madame COUFORT Cécile**
assistante immobilière, FONTENOY IMMOBILIER, BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur COUHERT Stéphane**
distributeur d'imprimés publicitaires, MEDIAPOST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur COURET Olivier**
chef d'équipe finition, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur COURSIERE Bruno**
spécialiste hydrocarbure, SEMERAP, RIOM.
demeurant à JOZE
- **Monsieur CRESSEINT Harold**
employé BDF, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame CUBIZOLLE Laurence**
aide-soignante, EHPAD La Miséricorde, CEBAZAT.
demeurant à NEUVILLE
- **Monsieur CUSSONNET Frédéric**
magasinier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur CVELBAR Christophe**
assistant, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DA COSTA Véronique**
assistante commerciale, Centre France 2d, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Madame DA FONSECA Céline**
employée de bureau, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur DAM Christophe**
responsable régional des ventes, SAICA EL SAICA PACK, CHATEAUNEUF-LA-FORET.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur DA SILVA Jérôme**
agent de maîtrise, ECOTITANIUM SAS, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Madame DA SILVA Manuela**
assistante technique contrôle, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur DEBATISSE Jean-Pierre**
mécanicien mouliste, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à PALLADUC
- **Madame DEBONNE Dominique**
secrétaire, CLAAS RESEAU AGRICOLE, SAULZET.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Monsieur DECOMBE Jean-Pierre**
chargé affaires gestion privée senior, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur DEFRETIÈRE David**
approvisionnement, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à RIOM
- **Madame DEGEORGE Corinne**
responsable de pôle, APRIA RSA, MONTREUIL.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur DELAGUILHAUMIE Gilles**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur DELANGE Eric**
chef de secteur, POMONA RAA Passion Froid, SAINT PRIEST.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur DELARBOULAS Laurent**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur DELARUELLE Benoît**
marchandiseur, CSF - CARREFOUR MARKET, LAGNIEU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DELAYRE Stéphane**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Madame DELCROIX Magali**
opératrice, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DELHOMME Nicolas**
ingénieur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur DELMONT Frédéric**
chef d'équipe, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur DELORME Alain**
A M C M, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur DELORME Stéphane**
adjoint technique, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à MAREUGHEOL
- **Monsieur DE OLIVEIRA RODRIGUES Carlos**
chef d'équipe, SNEI, LEMPDES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur DEPALE Thierry**
employé, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur DEPIERRE Laurent**
pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DEQUAIRE Stéphane**
électromécanicien, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur DERMAIN Jérôme**
plombier, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame DESGEORGES Laurence**
employée commerciale, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à GRANDVAL
- **Monsieur DETRE Cédric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur DICHAMP Nicolas**
chargé de maintenance et projet, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DISSET Véronique**
chef d'équipe service salle, AZUREVA Murol, MUROL.
demeurant à MUROL
- **Monsieur DO CARMO Manuel**
chef d'équipe, DUMÉZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à ESTANDEUIL
- **Monsieur DO LAGO Yves**
opérateur traitement thermique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur DOUARRE Franck**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Madame DOUSSE Nathalie**
aide-soignante, Clinique LES QUEYRIAUX, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur DOUSSON Michel**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur DUBRU Frédéric**
technicien d'exploitation, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur DUCHAMP Christophe**
magasinier cariste, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame DUFOUR Catherine**
responsable administratif, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DUGAY Sylvie**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à GRANDRIF
- **Monsieur DUGOUR Lionel**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur DUISSARD Jean-Marc**
façonneur, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à SAINT-IGNAT
- **Monsieur DUMAS Jean-Paul**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUTHEZAT
- **Monsieur DUMEIL Jean-Marc**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-OLMES

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DUMEIL Sandrine**
gestionnaire de stocks, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur DUMONTEL Richard**
chargé d'affaires, OREXAD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur DURAND Fabrice**
régulateur technique, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DURIF Franck**
chef de service, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur ECHALIER Bernard**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ELIAS Nathalie**
directrice administrative et financière, EUROTRANSPHARMA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur EL MOUMENE Abdrazzak**
ouvrier, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur ERAGNE Davy**
opérateur soufflage, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MURAT-LE-QUAIRE
- **Madame ESA Véronique**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame ESTEBAN Laurence**
assistante, AFTRAL, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ESTEVE Cyril**
responsable d'affaires, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur ESTEVES Pierre**
responsable de chantier, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur ESTRADÉ Jean-Baptiste**
technicien plieur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame FABREGUE Anne Laure**
manager, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FAFOURNOUX Christophe**
responsable d'unité, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame FALEMPIN Muriel**
assistante de direction, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame FARGHEN Brigitte**
employée administrative, ALL'CHEM, MONTLUCON.
demeurant à PIONSAT
- **Madame FASCIAUX Fabienne**
assistante technique, Service Médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur FAURE David**
opérateur production, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Madame FAVAUDON Nadine**
chargée de gestion technique maintenance, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à MONTCEL
- **Madame FAVIER Christine**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur FENNETEAU Jean-Marie**
attaché commercial, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur FERCHICHI Jamel**
façadier, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FERNANDES Orisia**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FERRANDON Jean-Yves**
chargé de missions, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à MONS
- **Monsieur FERREIRA Manuel**
chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON/MORGE
- **Madame FERTILLE Sandrine**
chef de secteur, KRITER BRUT DE BRUT, BEAUNE.
demeurant à MOZAC
- **Madame FINETTI Anne-Marie**
secrétaire, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à LE CREST

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 – Tél. : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 01
Internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

18/122



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FONLUPT David**
extrudeur, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur FONLUPT Frédéric**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à BERTIGNAT
- **Monsieur FONTAINE Laurent**
directeur commercial, Centre France Livres, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FONTANELLA Xavier**
mécanicien auto, OPPIDUM AUTOMOBILES - Citroën, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame FOUILLIT-VIALLE Sandrine**
déléguée hospitalière, BOEHRINGER INGELHEIM FRANCE, PARIS.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur FOUQUET Mickaël**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Madame FOURNET FAYARD Stéphanie**
assistante de direction, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame FOURNIER DE SAINT MAUR Catherine**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FOURNIER Jean-Baptiste**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur FOURNIER Jean-Michel**
technicien process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Madame FOURQUET Alcine**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à SALLEDES
- **Monsieur FRADETAL Benoît**
technicien CND, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur FRAYSSINET Arnaud**
directeur régional, COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE, LYON.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FRAYSSINET Marc**
chef de centre, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-PLAINS

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FRIAUD Laurent**
gardien d'immeuble, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur FUMET Pascal**
technicien informatique, INGEROP, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à RIOM
- **Madame GABY Angélique**
comptable, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GAGNIERE Serge**
contremaître de fabrication, LHOIST France Ouest, GANNAT.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Monsieur GALTIER Alexandre**
agent d'atelier, ISSOIRE AVIATION, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur GALTIER Jean-Christophe**
responsable service électrique, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VALCIVIERES
- **Monsieur GAMET Jean-Pierre**
opérateur des installations fixes, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur GANTNER Jérôme**
conducteur routier, STS EROB BERT, MORHANGE.
demeurant à BONGHEAT
- **Monsieur GARCIA ARIAS Argimiro**
agent hydrocurage, SEMERAP, RIOM.
demeurant à JOZE
- **Madame GARCIA Stéphanie**
réfèrente technique frais de santé, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur GARDARIN Laurent**
ouvrier autoroutier, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur GARITTE Laurent**
technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BULHON
- **Monsieur GAUDIN Frédéric**
responsable supply chain, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GAUTHIER Jean-François**
adjoint de sûreté, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à LEMPDES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GAUTTIER Stéphanie**
assistante sociale, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur GAZELLE Fabrice**
adjoint responsable de zone, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à CHAMPEIX
- **Madame GEINDRE Karine**
technicienne contentieux, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GENESTE Nicolas**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Madame GENESTIER Sylvie**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNON-D'Auvergne
- **Monsieur GENESTIER William**
cariste, Auchan Supermarché Logistique, CURNON-D'Auvergne.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Monsieur GENILLON Jean-Philippe**
directeur hygiène, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame GENSAUD Delphine**
vérificatrice référente, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à EFFIAT
- **Monsieur GEOFFROY Romuald**
responsable sécurité prévention, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur GERBAULET Christophe**
responsable technique, THERMES DE ROYAT, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMBON-SUR-LAC
- **Madame GESTIN Dominique**
gestionnaire de formation, INSTITUT 4.10, PARIS.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame GIL Assunção**
employée restauration collective, AIGOS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GINIER Xavier**
chargé d'affaires, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE
- **Madame GIRARD Françoise**
employée commerciale, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GIRARD Sylvie**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GIRAUD Claudette**
femme de service, PF GENESTIER - Gpe DABRIGEON, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Madame GIRAUD Isabel**
agent d'atelier, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame GIRAUD Karène**
attachée commerciale, THERMES DE ROYAT, CHAMALIERES.
demeurant à AURIERES
- **Monsieur GITTON Frédéric**
technicien HSSE, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur GODOT Olivier**
mécanicien industriel, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame GOURBEYRE Brigitte**
agent d'exploitation polyvalent, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GOURGOILLON Julienne**
plieuse, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GOUSSET Patrick**
chauffeur porteur, PF DABRIGEON, BEAUMONT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GOUTEYRON Catherine**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur GOUTILLE Jérôme**
responsable qualité bouteilles, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame GOUVERNAYRE Sylvia**
opératrice devidage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Monsieur GOYOT Anthony**
responsable accueil logistique, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur GRANET Christophe**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GRANIER Céline**
vendeuse, JARDILAND CLERMONT FD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GRAS Philippe**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à CHAMBON-SUR-DOLORE
- **Monsieur GRAVIL Philippe**
responsable de chantier, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame GREGOIRE Graziella**
responsable proximité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur GREMONT Luc**
technico-commercial, TIMAC AGRO, SAINT MALO.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame GRENET Hélène**
agent de passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à SURAT
- **Madame GRIFFON Nicole**
distributrice d'imprimés publicitaires, MEDIAPOST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur GROSRENAUD Franck**
employé, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Madame GRZONKOWSKI Valérie**
A S H, Clinique LES QUEYRIAUX, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GUENETON Jacques**
cariste, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur GUERIN David**
technicien qualité, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à COUDES
- **Monsieur GUICHENEY Jérôme**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Madame GUIGNABERT Myriam**
manager de la relation client, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à SAINT-BONNET-LES-ALLIER
- **Monsieur GUIGON Jean-François**
agent de banque, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GUIHEUX Cédric**
conducteur d'engins, VINCI Construction Terrassement, NANTERRE.
demeurant à SAINT-DIER-D'AUVERGNE
- **Monsieur GUILHEN Jérôme**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GUILLEMOT Stéphanie**
hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY.
demeurant à MONT-DORE
- **Madame GUIMOYAT Catherine**
superviseur péage polyvalent, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à JOZE
- **Madame GUINALDO Patricia**
comptable, THERMES DE ROYAT, CHAMALIERES.
demeurant à ORCET
- **Madame HEBRAUD Linda**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur HENRY Jean-Patrick**
responsable sécurité environnement, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur HERITIER Fabian**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à CHAMPETIERES
- **Madame HERITIER Patricia**
plieuse, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur HILLAIRE Thierry**
conseiller formation, OPCALIM, PARIS.
demeurant à CHAPPES
- **Madame HODNIK Visnjica**
ouvrière, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame HOUX Brigitte**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame HYVART Sylvie**
conseillère gestion des droits, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame IDMANSOUR Odette**
comptable, SEREC, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame IGONIN Corinne**
agent de montage polyvalent, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à NOALHAT
- **Monsieur IMBERDIS Sylvain**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur IMBERT Jean Gilbert**
employé pompes funèbres, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur IZOARD Yannick**
délégué régional, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS-ALFORT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur JAFFUEL Patrick**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame JAMBRUM Stéphanie**
opératrice magasin, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-HILAIRE
- **Monsieur JANOT Christophe**
menuisier, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame JARDY Stéphanie**
éditrice, Centre France Livres, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JARRIX Christophe**
opérateur vernissage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur JARRIX Marcel**
technicien maintenance, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur JARRIX Raphaël**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame JARRIX Véronique**
opérateur pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur JARRY Philippe**
directeur financier, THERMES DE ROYAT, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JAU Sébastien**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame JAVELLE Mireille**
agent de restauration, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame JEANROY Sylvie**
conseillère gestion et financement, UNIFAF, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JOBLIN Frédéric**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AUGEROLLES
- **Madame JOLY Dominique**
médecin, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur JOUBERT Stéphane**
responsable d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARAT
- **Madame JULHIARD Rose**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame JUVENTIS Valérie**
assistante commerciale, EGIS Bâtiments RA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur KADARI Abdelkader**
menuisier, SOMAC MENUISERIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur KAIS Jean-Michel**
gestionnaire de copropriétés, NEXITY, BESANCON.
demeurant à ORCET
- **Monsieur KARAKAYA Amet**
employé, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame KELLER Valérie**
agent administratif, JC DECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-LAURE
- **Monsieur KHERROUBI Kamel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame LABAUNE Virginie**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur LABONNE Nicolas**
opérateur machine à teinter, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SERVANT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur LABOUREYRAS Christian**
chauffeur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame LACAN Murielle**
superviseur camionnage, FEDEX EXPRESS FR, PIERRE-BENITE.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur LAGARRIGUE Bruno**
attaché commercial sédentaire, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame LAGORSSE Valérie**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur LAGOUTTE Olivier**
contrôleur, MEDIAPOST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAGRAFEUILLE Denis**
travailleur ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Madame LAJUS Pascale**
hôtesse services clients, LEROY MERLIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Madame LAMACHE Aurélie**
travailleur ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Madame LAPLACE Sonia**
superviseuse, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAPLEAU Jean-Luc**
fraiseur, MPI, SAINT-REMY-DE-CHARGNAT.
demeurant à BILLOM
- **Madame LAQUEU Aurélie**
technicienne PPS, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LARRIBE Christian**
cadre de direction, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LASSALAS Bertrand**
technicien, CHUBB FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Madame LASSEIGNE Carole**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LATALLERIE Carine**
vendeuse en bijouterie, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAUMAIN Chantal**
agent de buanderie, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame LAURENT Séverine**
travailleur ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Monsieur LAUZEL Christophe**
boucher, SAS DELCY BIS, BORT-LES-ORGUES.
demeurant à TAUVES
- **Madame LAVASTRE Amandine**
technicienne de microbiologie, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à MAZAYE
- **Monsieur LAVEDRINE Michel**
directeur général délégué, NGE, TARASCON.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur LE BAULCH Xavier**
agent de passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LEBON Christine**
aide soignante, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à JOB
- **Monsieur LÉBOUCHARD Raphaël**
responsable activité logistique, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame LECLERE Careine**
technicienne analyste, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à QUEUILLE
- **Monsieur LECOQ Frédéric**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à EGLISENEUVE-DES-LIARDS
- **Madame LE CORRE Stéphanie**
opératrice, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur LEFEVRE Johann**
cadre commercial, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à THIERS
- **Monsieur LEGENT-DESSEAUX Yves**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LEGER Nathalie**
contrôleur, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame LEGOFF Fatima**
chef de partie, SODEXO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame LEGOUT Hélène**
A S H, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur LEGRAND Bruno**
décocheur, SAINT-REMY Industrie, COMMENTRY.
demeurant à LA CROUZILLE
- **Monsieur LEJEUNE Yvan**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur LEPINOY Frédéric**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-HILAIRE
- **Madame LESAULNIER Christel**
gestionnaire paie, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LAPS
- **Monsieur LE TALLEC Frédéric**
vérificateur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LEVADOUX Maryse**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur LHOSTE Jérôme**
mécanicien, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à DORE-L'EGLISE
- **Madame LIBES Pascale**
responsable formation, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame LIMOZIN Marie-Hélène**
assistante comptable, Clinique LES QUEYRIAUX, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur LIORET Jean**
contrôleur, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame LO BRUTTO Isabelle**
assistante, ARGEDIS, ORLEAT.
demeurant à LEZOUX



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur LONGCHAMBON Stéphane**
technicien bureautique, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur LONGIN Cédrik**
directeur général, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Madame LONGUET Laëtitia**
déléguée assurance maladie, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame LOUZADA Elvira**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à ARTONNE
- **Madame MACHADO Fatima**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Madame MACHADO Sylvie**
référente technique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame MADRANGE Marlène**
assistante de direction, FIDUCIAL CONSULTING, LA DEFENSE.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur MAGAUD Jean-François**
technicien méthodes, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MAHDJOUR Hadda**
hôtesse de vente, ARGEDIS, ORLEAT.
demeurant à NOALHAT
- **Monsieur MAINGOT Maxence**
assistant responsable de production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Monsieur MAISONNEUVE Claude**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame MALIGE Martine**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MALLAY Nicolas**
assistant logistique, SYSCO FRANCE SAS, DIEPPE.
demeurant à RIS
- **Monsieur MALLEPERTUS Vincent**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-OURS



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MANS André**
responsable technique chauffage, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON 2EME.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame MARCHAL Christelle**
référente système d'information, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur MARCHAND Frédéric**
agent de service, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur MARET Alexandre**
chauffagiste, ENGIE COFELY, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PARENT
- **Monsieur MARICHY Sébastien**
manager commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MARIN Patricia**
secrétaire, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MAROL Didier**
opérateur polyvalent, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur MARQUET Franck**
aide monteur régleur, GEPMAN SAS, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à THIERS
- **Madame MARTEL Joëlle**
responsable de secteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BRENAT
- **Madame MARTIN Agnès**
AT carrières et déclarations, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MARTIN Françoise**
employée administrative, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur MARTINS Daniel**
plaquiste, VERIFERME, MENETROL.
demeurant à VOLVIC
- **Madame MARZOUGUI Leïla**
responsable accidents, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MATHEVON Séverine**
assistante commerciale, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MATHIAS Thierry**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MAZAL Nicolas**
technicien d'atelier presse, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Monsieur MELON Jean-Paul**
préparateur outillages, AMIS, MONTLUCON.
demeurant à PIONSAT
- **Monsieur MERCIER Philippe**
conseiller retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur MERGUES David**
agent d'essais de laboratoire, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur MERLE Stéphane**
magasinier, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur MESSAOUD Rachid**
conseiller commercial en assurances, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MEUNIER Franck**
chargé des investissements, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur MIALLET Bruno**
opérateur pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MICHAELY Christian**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur MICHALLET FLEURIANT Eric**
responsable bio-médical, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MICHEAU Philippe**
soudeur, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame MICHEL Cécile**
conseillère relation client, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA SAUVETAT
- **Madame MICHON Ghislaine**
A S H, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à ECHANDELYS



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MIKAELOFF Patricia**
agent qualifié de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MILLET Laurent**
électricien câbleur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MIOCHE Cyril**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur MISSONNIER Jean-Paul**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame MOISSON Marie-Claire**
travailleur ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Monsieur MOLIMARD Bruno**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MOMPLOT Eric**
technicien informatique, PROSERVIA Lyon, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MONATTE Leyla**
agent atelier, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MONGHAL Antonella**
agent de service, GROUPE FDG Brioude, VIEILLE-BRIOUDE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur MONTAIGNE Daniel**
travailleur ESAT, ESAT Pierre DOUSSINET, ROMAGNAT.
demeurant à MANGLIEU
- **Monsieur MONTCRU Bruno**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MONTEILLET Christian**
régleur monteur, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à LE BRUGERON
- **Monsieur MONTIMART Claude**
responsable magasin, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MOREAU David**
chef d'équipe, ISSOIRE AVIATION, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MORGE Marie-Laure**
cheffe de projet informatique, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CULHAT
- **Madame MORLET Marylène**
technicienne, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur MOULLERAT Fabien**
manager commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur MOUNEYRAT Christian**
contrôleur CND, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame MOURGUE Stéphanie**
employée, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMPEIX
- **Monsieur MOUTARDE Patrice**
agent d'opérations, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à PROMPSAT
- **Monsieur MULLER Jean-Pierre**
adjoint administratif, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Madame MULLER Marie-Lise**
directrice formatrice, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Madame MURAT Nathalie**
secrétaire comptable, SOGEA RHONE ALPES, VILLEURBANNE.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur NAVOSAD Stéphane**
mécanicien verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à THIERS
- **Madame NICOLET-FREDON Murielle**
monitrice éducatrice, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à TEILHEDE
- **Madame NICOLET Nadège**
technico-commerciale sédentaire, TEISSIER SAS, SAINT-ETIENNE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur NOMY Damien**
agent de réseau, SAUR, PONTAUMUR.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Madame NOUHAUD Agnès**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur NOURISSON Pascal**
rotativiste, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LA MOUTADE
- **Monsieur NOVAIS Filipe**
maçon coffreur, EIFFAGE CONSTRUCTION Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame NUNES Silvi**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame OLIVEIRA Graciette**
caissière principale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur OLLIER Patrick**
correspondant informatique, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ONZON Christophe**
électricien, BIGLER, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ORIOL Christelle**
téléconseillère, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame OUHADIA Bakta**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PAGEIX Viviane**
employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à LA SAUVETAT
- **Monsieur PAILHOUX Jérôme**
technicien de bloc, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Monsieur PARRY Stéphane**
technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à QUEUILLE
- **Monsieur PAULIN Bertrand**
directeur, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Monsieur PECOUL Mikaël**
technicien industrialisation, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à QUEUILLE
- **Monsieur PELLETIER Philippe**
responsable d'agence, CARGLASS SAS, COURBEVOIE.
demeurant à OLBY



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PELLETIER Sophie**
consultante environnement, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur PEREIRA Fernando**
cariste, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur PEREIRA José**
chef d'équipe maçon, E. BALTAZAR, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PEREIRA MARTINS Victor Manuel**
menuisier ébéniste, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur PEREZ Jean-Claude**
travailleur ESAT, ESAT Pierre DOUSSINET, ROMAGNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PERRIOT Frédéric**
agent de quai, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à GERZAT
- **Madame PERRON D'ARRAS Leslie**
opératrice, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PERTUS Eric**
pilote lynx, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur PERTUS Jérôme**
agent polyvalent, GEFCO FRANCE, COURBEVOIE.
demeurant à AUBIAT
- **Madame PETIT Valérie**
conductrice de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur PHILIBERT Marc**
ouvrier polyvalent, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur PINTON Laurent**
agent de piste, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PIOTTE Stéphane**
contrôleur expédition, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur PIQUET Franck**
conducteur de machine, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MONT-DORE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PIQUET Nadine**
conductrice machine, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à LA BOURBOULE
- **Monsieur PIRES Manuel**
agent carburant, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PIRONY Marine**
technicienne informatique, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à VENSAT
- **Monsieur PLANEIX Stéphane**
opérateur presse, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame POISSONNET Myriam**
aide-soignante, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PORTIER François**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BLOT-L'ÉGLISE
- **Monsieur POUTIGNAT Jean-Paul**
adjoint responsable production, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame PRADIER Estelle**
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur PRAT Jean-Paul**
conseiller commercial, PRÉVOIR VIE, PARIS.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame PREVOST Alexandra**
employée polyvalente, VOLCAREST/Autogrill, CHAMPS.
demeurant à VENSAT
- **Madame PRIMO Rose-Marie**
employée de restauration, SODEXO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT
- **Madame PRIORAT Nadia**
chef de projets informatique, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CHAS
- **Madame PRUD'HOMME Patricia**
opératrice leader, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Monsieur PRUGNIT Christian**
visiteur médical, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur PUMAIN Hervé**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à DORE-L'ÉGLISE
- **Madame QUEMENER Angeline**
travailleur ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Madame QUEUILLE Pascale**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur RAGON Christophe**
automaticien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur RAMALHA José**
technicien, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur RAPP Thierry**
employé de maintenance, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CEYRAT
- **Madame RAVENT Sophie**
technicienne prestations, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à USSON
- **Monsieur RAVET Régis**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MIREMONT
- **Monsieur RAZIMBEAU Régis**
outilleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame REDON Séverine**
travailleur ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Madame REIX Marlène**
conseillère emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PARENT
- **Monsieur REMBERT Gilles**
technicien maintenance, AVEM S.A.S., VERN-SUR-SEICHE.
demeurant à MONTCEL
- **Madame REMY Sylvie**
magasinière polyvalente, TEISSIER SAS, SAINT-ETIENNE.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur RENARD Michaël**
directeur d'agence, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur RENAULT Laurent**
responsable magasin, DSC, CREIL Cédex.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur RIBEIRO Pedro**
maçon, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame RICHARD Sandrine**
conseillère clientèle, AFTRAL, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame RIGAUD Laure**
responsable péage, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à CHAMBARON/MORGE
- **Madame ROBERT Murielle**
chargée de clientèle, SAUR, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur ROCHE Stéphane**
employé, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame ROCHE Sylvie**
assistante commerciale export, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur RODDE Jérôme**
technicien méthodes, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur RODDE Luc**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à CHAMPETIERES
- **Madame RODDIER Delphine**
infirmière, Clinique de la Plaine, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RODIER Stéphanie**
opératrice, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-OLMES
- **Madame RODILHAT Christelle**
chargée de gestion comptable, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RODRIGUES Benjamin**
technicien d'exploitation, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CEYRAT
- **Madame ROIRON Cécile**
comptable et responsable recouvrement client, INFINI DEVELOPPEMENT, BEAUMONT.
demeurant à VIC-LE-COMTE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ROKITA Cyril**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur ROLLET Rodolphe**
chargé de mission, MEDIAPOST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur ROSSI Nicolas**
agent de maîtrise, UKAD, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à MANZAT
- **Madame ROUGIER Laetitia**
conseillère financière, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-BAINS
- **Monsieur ROUILLARD Nicolas**
ouvrier production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur ROULOT Gaël**
chauffeur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur ROUSSELOT Olivier**
chauffeur - boutefeu, TITANOBEL, PONTAILLER-SUR-SAONE.
demeurant à SAINT-DIER-D'AUVERGNE
- **Madame ROUSSET Evelyne**
ouvrière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROUTUROU Delphine**
infirmière, Clinique de la Plaine, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur ROUX Dominique**
opérateur guipage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE
- **Madame ROUX Isabelle**
chef équipe accueil, AZUREVA Murol, MUROL.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE
- **Monsieur ROUX Stéphane**
responsable technique informatique, SNOF, ROISSY CDG.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur ROVET Fernand**
employé commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ROYET Laure**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à RIOM



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur RUSSO Christophe**
chef de projet, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur RUZ Jean-François**
travailleur ESAT, ASPH, ROCHEFORT-MONTAGNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Monsieur RYCHTER Emmanuel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame SABOURIN Guylaine**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CHAMBARON/MORGE
- **Madame SADIK Muriel**
investigatrice CPAM, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame SALGADO Marie-Thérèse**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SALLIARD Sabyne**
employée de banque, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SALVY Marie**
acheteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur SANCHEZ Roland**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur SANNAJUST Richard**
ouvrier autoroutier, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur SARRE Hervé**
chauffeur cariste, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur SARRON Laurent**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame SAULENC Alexandra**
préparatrice en pharmacie, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SAUVAT Vanessa**
conductrice de ligne, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ORSONNETTE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur SAVY François**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Madame SCHENKEL Martine**
technicienne de laboratoire, SEMERAP, RIOM.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame SCHOBERT Delphine**
comptable, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Madame SEDILLE Barbara**
assistante, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SEMBEL Monique**
agent d'atelier, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Monsieur SENTY Yanick**
opérateur de maintenance, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur SERVIERE Régis**
ouvrier atelier, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Madame SESE Martine**
assistante gestion, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur SIBAUD Régis**
ouvrier (retraité fin janvier 2019), IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à CHAMBON-SUR-DOLORE
- **Madame SICARD Nathalie**
employée polyvalente, AUTOGRILL Côté France, LORLANGES.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur SILLAUME Florent**
cadre travaux, APRR site de Gannat, GANNAT.
demeurant à RIOM
- **Madame SINTES Florence**
process steward, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Monsieur SINTES Laurent**
ingénieur technique et commercial, ABBOTT France, RUNGIS.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame SOBKOWICZ Magali**
animatrice, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUTHEZAT

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur SOLEILLANT Didier**
chef d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur SORIAS Muriel**
technicienne d'accueil, CAMIEG, MONTREUIL.
demeurant à THIERS
- **Madame SOUILLOT Florence**
assistante logistique, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à DORE-L'EGLISE
- **Monsieur SOURIS Jean-Luc**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SPENGLER Sandra**
agent d'exploitation polyvalent sûreté, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à BOUZEL
- **Monsieur TALBI Hocine**
plaquiste, Ent. Païs, LES MARTRES-DE-VEYRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur TALLU Michel**
assistant chef de chantier, EIFFAGE CONSTRUCTION Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame TANG Christine**
serveuse, NOVOTEL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame TARRIT Stéphanie**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Monsieur TEISSIER Denis**
directeur, SUEZ EAU FRANCE, PARIS LE DEFENSE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur TEIXEIRA Antoine**
chef d'équipe, DUMEZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à SERMENTIZON
- **Madame TEIXEIRA Marie-Hélène**
ouvrière en chocolaterie, MAISON VIEILLARD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame TELES Cristina**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur TERRADE David**
conducteur d'engins, TP LYAUDET, SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE.
demeurant à VERNEUGHEOL

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur TESTARD Guy**
distributeur d'imprimés publicitaires, MEDIAPOST, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur THEODORE Thierry**
directeur de projets, EIFFAGE INTERNATIONAL, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur THEUIL Sylvain**
chaudronnier aéronautique, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur THEVENET Jean-Paul**
chef d'équipe, KSB, THIERS.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur THIOLAS Philippe**
gestionnaire de stocks, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur THOMAS Alain**
mécanicien, CLAAS RESEAU AGRICOLE, SAULZET.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Madame THOMAS Anita**
vendeuse, PETIT BATEAU, PARIS.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur THURMES Frédéric**
conducteur, ENT. MABRUT Bernard, TALLENDE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur TIXIER Laurent**
comptable, PAUL WAINBERG SARL, AMBERT.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Monsieur TIXIER Stéphane**
agent de maîtrise, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur TOLLA Raphaël**
contrôleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à MAZAYE
- **Monsieur TOUBEAU André**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur TOURGON Laurent**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur TRESCARTE Dominique**
chef des ventes, Automobiles RVO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur TROLEZ Ronan**
cadre commercial, KRONENBOURG SAS, OBERNAI.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame VACAVANT Laure**
chef d'équipe, SAFRAN Electrical & Power, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur VACHERON Maxime**
monteur électromécanicien, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VAISSIERE Franck**
technicien fiabilisation, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur VALETTE Jérôme**
formateur, MARBRERIE DABRIGEON, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur VALLADE Hervé**
responsable atelier, ISSOIRE AVIATION, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur VALLEIX Sébastien**
ouvrier, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur VASCONCELOS Sébastien**
agent polyvalent, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Madame VAUCELLE Angélique**
cadre bancaire, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur VEDEL Richard**
cariste, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur VEDRINE Richard**
cariste polyvalent, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- **Madame VERDIER Nadine**
agent qualifié propeté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à RIOM
- **Madame VERGNAT Isabelle**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame VERGNE Corinne**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame VERGNE Séverine**
opératrice, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC
- **Madame VERLET Céline**
assistante sociale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame VERNET Françoise**
agent de service, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à LE CREST
- **Madame VEYRET Carole**
assistante ADV, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur VEYSSIER Eric**
ouvrier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur VIALA Bruno**
chef de projet, INGEROP, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Madame VIALLE Florence**
conseillère en clientèle, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame VIAL Sandrine**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur VIDAL David**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VIEIRA DA SILVA Jean-François**
chauffeur, FEDEX EXPRESS FR, PIERRE-BENITE.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur VIGIER Fabrice**
technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur VIGIER Mathieu**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur VIGIER Olivier**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur VIGIER Vincent**
cadre bancaire, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CHAMALIERES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur VIGNAL Vincent**
responsable d'agence, EUROTRANSPHARMA, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-NECTAIRE
- **Monsieur VIGNERESSE Philippe**
ouvrier autoroutier, Vinci Autoroutes ASF BRIVE, BRIVE.
demeurant à PULVERIERES
- **Madame VILLAIN Véronique**
attachée de clientèle, INITIAL, BOULOGNE BILLAN COURT.
demeurant à EGLISOLLES
- **Madame VILLEDIEU Elise**
employée de banque, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame VILLENEUVE Alexandra**
chef d'atelier, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à SAINT-JEAN-D'HEURS
- **Madame WLOCH Marina**
opératrice, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à MORIAT
- **Monsieur YALCIN Mehmet**
opérateur d'usinage, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VOLVIC
- **Madame YVARS Nathalie**
aide approvisionneuse, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame YZON Anne-Sophie**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur ZARROUK Hakim**
chauffeur livreur, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame ZIOLKOWSKI Séverine**
gestionnaire clientèle, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CEYRAT

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- **Monsieur ALIBERTI Claude**
chef de projets, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à LEMPDES
- **Madame ALMEDINA Pascale**
technicienne comptable, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur ALVARADO Juan**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur ANDANSON Jean-Christophe**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL
- **Madame ANDRIEUX Régine**
dévideuse, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à LA FORIE
- **Monsieur ANGHEBEN Patrick**
cadre technique, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIERES.
demeurant à CEYRAT
- **Madame ANGLADE Catherine**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur ANTUNES Fernando**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur AUBAZAC Jérôme**
directeur de la conformité, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AUGUSTE BORD Eric**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur AUGUSTE BORD Hervé**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame AURINE ANTUNES Michèle**
retraîtée depuis 31/05/2017, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST
- **Madame AUROUX Véronique**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame AUSSAGE Sylvie**
consultante immobilier, FONCIA TRANSACTION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame AUZELLE Sylvie**
responsable exploitation transport, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-
MINES.
demeurant à NEUF-EGLISE
- **Madame AVIT Marie-Claude**
secrétaire de direction, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur AYMAIN Philippe**
agent approvisionnement, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur BACHARD Christophe**
gestionnaire de stocks, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MIREMONT
- **Monsieur BACHOUTI Loïc**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame BACOUEL Béatrice**
technicienne de surface, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MANZAT
- **Monsieur BADOIL Patrick**
chef de groupe, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CHATELDON
- **Madame BALEN Corinne**
assistante technique, Service Médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur BANY Michel**
maçon compagnon professionnel, Ent. PENY Jean-Claude, AYDAT.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Monsieur BAPTISTA Anibal**
technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur BARADUC Serge**
technicien, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur BARBIER Pascal**
technicien logistique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BARRAIRE Alain**
chauffeur, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE
- **Monsieur BARRE Pierre**
conducteur d'installation, IMERYS CERAMICS FRANCE, PARIS 15EME.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame BARTAIRE Annie**
employée de service, SODEXO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COUDES
- **Monsieur BASMAISON Frédéric**
chef de projets, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BASTIDE Thierry**
responsable d'équipe d'exploitation, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur BATISSE Serge**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BAYLOT Thierry**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame BEAL Annie**
agent de fabrication, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à OLLIERGUES
- **Madame BEAUJON POURADIER Ilda**
gestionnaire, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BELUCHON François**
ingénieur, AFPA, VENISSIEUX.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BENIERE Christophe**
lanceur à froid, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à ORLEAT
- **Madame BERNARDIN Nicole**
technicienne du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur BERTAUD Richard**
chef de chantier, VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, CHEVILLY-
LARUE.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur BERTHET Gilles**
conseiller patrimoine, ALLIANZ VIE, PUTEAUX.
demeurant à ORLEAT
- **Monsieur BERTOLUS Christophe**
technicien d'intervention, AVEM S.A.S., VERN-SUR-SEICHE.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur BESSON Christian**
employé de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur BEZU David**
directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur BIDAULT Christophe**
conducteur lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BIECHE Pascale**
agent de service qualifié, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BLANC Dominique**
mécanicien, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BLANCHARD Gilles**
chargé de mission, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame BOGROS Régine**
agent de planning, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Monsieur BOIGE André**
monteur assembleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PLAUZAT
- **Madame BOIS Corinne**
aide comptable, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUBIAT
- **Monsieur BOISSIER Lionel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur BOISSY Gérard**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYSSAT
- **Madame BOIVIN Valérie**
secrétaire, ASBTP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur BONACASA Marc-Antoine**
responsable d'équipe, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA TOUR-D'AUVERGNE
- **Monsieur BONATO Charles**
directeur régional adjoint, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BONHEUR Damien**
conducteur lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à PIONSAT
- **Madame BONJOUR Odile**
rédactrice contentieux, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BONNEVIE Richard**
employé, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BORGES AMARAL Antonio**
chef de chantier, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BORRALLO Manuel**
ouvrier (retraité depuis 2017), OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BORTOLAZZO Laurent**
preneur de son, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOUAZZAOUI Abdellatif**
magasinier vendeur, OREXAD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUCHE David**
ouvrier de fabrication, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BOUCHERET Franck**
opérateur usine, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur BOUCHERON David**
peintre préparateur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT-LES-RANDAN
- **Madame BOURGNE Catherine**
chef cabine PPAL, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à AULHAT-SAINT-PRIVAT
- **Madame BOUTAREL Nathalie**
comptable, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Madame BOUVERET Juliette**
chargée d'études B, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION, PARIS.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur BOYER Patrice**
superviseur péage, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur BOYER René**
manager de production, CHRONOPOST, GERZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BRANDELY Lionel**
chauffagiste, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES-CLEVIA, ROMAGNAT.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame BRESSAT Geneviève**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BREST Murielle**
opératrice, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BROCHETTE Catherine**
travailleuse sociale, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BROUCKAERT-SANCHEZ Nathalie**
technicienne PPS, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BROUETTE Josiane**
assistante de direction, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur BRUCHET Michel**
verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Madame BRUN Béatrice**
responsable qualité, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BRUN Elisabeth**
conseillère accueil clientèle, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE CDX.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BRUNEL Rose-Marie**
A S H, Clinique LES QUEYRIAUX, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BRUNET Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Madame BRUNET Marie-Jeanne**
secrétaire, GEN-BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BRUNIER Laurent**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame BUI Christelle**
assistante de direction, SCIE THT OMEXOM, COURPIERE.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Monsieur BUREAU Pascal**
agent d'expédition, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CAHUZAC Laurent**
responsable travaux, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CALMELS Gilles**
chef d'équipe atelier, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur CARAMINOT Didier**
chef d'équipe, TICHIT Serrurerie, MALINTRAT.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur CARRERE-GEE Sylvain**
cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CARRIO Véronique**
chargée de gestion de bilan, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur CELLIER Pascal**
agent de maîtrise, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur CHABANNES Gilles**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur CHALUT Patrick**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame CHAMBON Martine**
responsable d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur CHAMPEIX Patrick**
lean coach, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CHAMPEY Christian**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-OLMES
- **Monsieur CHANDEZON Stéphane**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NESCHERS
- **Monsieur CHANTELAUZE Didier**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame CHANTELOUP Nathalie**
assistante de cabinet, VOLLE MACIEJCZYK & Associés, CEYRAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur CHAPEYRON Gilles**
chef d'atelier, MARCHADIER SAS, SURAT.
demeurant à CHAPPES

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHAPON Laurent**
conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur CHARBAJI Radhouane**
conducteur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame CHARBONNIER Nadine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SERVANT
- **Madame CHASSAIGNE Nathalie**
responsable comptable DAF adjointe, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à LE MONESTIER
- **Monsieur CHASSAIGNE Stéphane**
manoeuvre, EG2B, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHAS
- **Madame CHASSAN Françoise**
secrétaire, EFACS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame CHASTEBARAS Douja**
vendeuse, BOULANGERIES PAUL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Madame CHATARD Pascale**
assistante sociale, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CHAUMET Didier**
animateur méthodes terrain, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame CHELLES Danielle**
employée commerciale, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à CHAMPETIERES
- **Monsieur CHERVET Didier**
chef de groupe, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à THIERS
- **Monsieur CHEVALIER Laurent**
serrurier métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur CHEVARIN Michel**
ouvrier de fabrication, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur CHEVENIER Franck**
verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PESCHADOIRES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CHEVILLE Nathalie**
cadre commerciale, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur CHEYNOUX Thierry**
technicien coordinateur de laboratoire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AUBIERE
- **Madame CHOMONT Sylvie**
chauffeur - magasinière, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHOUSSEY Didier**
agent T2C, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CISSAC Daniel**
opérateur pliage tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur COGNAT Eric**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COGNET Jean-Philippe**
chargé de projets prévention, CAMIEG, MONTREUIL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COL Emmanuel**
technicien de maintenance, METALIS HPS, MONTBRISON.
demeurant à SAINT-ROMAIN
- **Madame COLLON Sophie**
chargée d'affaires, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CHAPTUZAT
- **Monsieur COLOMBIER Philippe**
surveillant de travaux, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à TREZIOUX
- **Madame COLY Jocelyne**
aide-soignante, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame COMAND Brigitte**
employée commerciale, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur COMBE Jean-François**
chef d' équipe, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur COMBE Michel**
chauffeur routier, GEFCO FRANCE SAS, ETUPES.
demeurant à BONGHEAT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CONDAT Brigitte**
magasinière, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame CONVERT Denise**
approvisionnementneuse, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur CONVERT François**
technicien maintenance, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame COSTE Josiane**
employée commerciale, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur COSTE Pascal**
chargé d'affaires international, BUSINESS FRANCE, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame COUDARCHET Cécile**
conductrice de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur COUDERC Philippe**
régulateur, CHRONOPOST, GERZAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur COULON Blaise**
responsable commercial, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame COURTIAL Marie-Ange**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame DA COSTA Marie**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame DA CUNHA Véronique**
technicienne service gestion des assurés, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DA FONSECA BARBOSA Paule**
agent d'entretien, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur DALMAS François**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame DA SILVA Alda**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DA SILVA Antonio**
responsable d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur DA SILVA José**
conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur DA SILVA RUMOR Carlos**
chef de chantier, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DAVAL Alain**
ouilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à ORLEAT
- **Madame DEBONNE Dominique**
secrétaire, CLAAS RESEAU AGRICOLE, SAULZET.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Monsieur DE CARVALHO GONCALVES Leonides**
peintre en bâtiment, SARL Frédéric DUMAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur DE CARVALHO José**
opérateur de production, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur DECOMBE Dominique**
lanceur feedériste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à RIS
- **Monsieur DEGEN Pierre**
auditeur qualité, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur DEIVAS Markies**
régleur, DESTACO FRANCE, SAINTE-FLORINE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur DELAGUILHAUMIE Gilles**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur DELAROCHE Gérard**
menuisier, DMB, CHATEAUGAY.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur DELILLE Michel**
cadre scientifique, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à JOZERAND
- **Madame DE MACEDO Florinda**
opératrice finition, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DE SOUSA Yvette**
A S H, Clinique LES QUEYRIAUX, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur DESSALLES Gilles**
responsable production qualité logistique, WAELZ HOLZ FRANCE, THIERS.
demeurant à NOALHAT
- **Monsieur DEVAUX Olivier**
fondeur, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur DEVILLARD Thierry**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-JACQUES-D'AMBUR
- **Madame DIAS LOURENCO Otilia**
assistante, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur DICHAMPT Gérard**
superviseur péage, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à ORLEAT
- **Madame DISSET Véronique**
chef d'équipe service salle, AZUREVA MuroI, MUROL.
demeurant à MUROL
- **Madame DOS SANTOS Sylvie**
hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur DOUARRE Franck**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Madame DOUARRE Liliane**
lingère, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur DOUARRE Patrice**
adjoint qualité, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARAT
- **Monsieur DOUSSON Michel**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur DUARTE Patrice**
conducteur lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUS
- **Monsieur DUBOIS Eric**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à THIERS

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DUCHER Eric**
responsable de production, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à COURPIERE
- **Madame DUFAYET Marie-Hélène**
assistante comptable, ADIMMO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DUMAS Brigitte**
chargée de prospection, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Monsieur DUMEIL Jean-Marc**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-OLMES
- **Madame DUREL Christine**
agent du standard, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur DURET Bruno**
chef atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame DUSSAP Edwige**
responsable ressources humaines, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DUVAL Sandrine**
ouvrière emballage/massicotière, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DUVERGER Jean-Marc**
agent d'essais de laboratoire, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à QUEUILLE
- **Monsieur EHAHOUN Noël**
superviseur péage, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame ESA Véronique**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur ESTRADE Jean-Baptiste**
technicien plieur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame FARCE Patricia**
employée commerciale, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame FARGHEN Brigitte**
employée administrative, ALL'CHEM, MONTLUCON.
demeurant à PIONSAT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FARSAT Cyrille**
opérateur rotomouleur, SAAM, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame FARTARIA Muriel**
secrétaire administrative, GROUPE TITEL, CEBAZAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame FAURE Catherine**
technicienne qualité process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame FAURE Cécile**
assistante d'agence, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à BILLOM
- **Madame FAURE Jean-Pierre**
ouvrier, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame FAVAUDON Nadine**
chargée de gestion technique maintenance, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à MONTCEL
- **Madame FAVIER Nathalie**
chargée d'études, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur FAVORY Hervé**
responsable d'affaires, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur FAVY Pascale**
chargée de la conception et de l'intégration de l'offre de services, POLE EMPLOI ARA,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur FAYE Benoît**
ouvrier qualifié, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur FAYET Daniel**
verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS
- **Monsieur FAYET Philippe**
agent de maîtrise, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FAYE Yves**
chauffeur, FEDEX EXPRESS FR, PIERRE-BENITE.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur FELIX José**
directeur technique, INFINI DEVELOPPEMENT, BEAUMONT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FERNANDES Thierry**
chauffeur livreur, TITANOBEL, PONTAILLER-SUR-SAONE.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Monsieur FERRIER Michel**
conseiller commercial, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FINETTI Anne-Marie**
secrétaire, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à LE CREST
- **Madame FLEURY Christine**
secrétaire, PROXISERVE SA, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame FLORET Catherine**
gestionnaire référente, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur FONTAINE Laurent**
directeur commercial, Centre France Livres, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FOURNET-FAYARD Fabrice**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur FOURNIER Olivier**
magasinier, SODEXO, GUYANCOURT.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FOURNIOUX Béatrice**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur FOURRY Patrice**
responsable QSE LAT, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FRANCISCO Florence**
assistante commerciale, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur FROEHLI Jean-Luc**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur FROMENT Alain**
coordinateur logistique, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur FRUGERE Guy**
technicien, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
demeurant à LE BROU



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GAGNIERE Serge**
contremaître de fabrication, LHOIST France Ouest, GANNAT.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Monsieur GARACHON Jean-Luc**
technicien métallurgie essais, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à QUEUILLE
- **Monsieur GARCIA ARIAS Argimiro**
agent hydrocurage, SEMERAP, RIOM.
demeurant à JOZE
- **Monsieur GATIGNOL Didier**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Madame GAY Elisabeth**
coordinatrice magasins, DAMART, ROUBAIX.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GAY Laurent**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GAY Nathalie**
employée CPAM, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur GAZON Hubert**
informaticien, ERAMET SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame GENESTE Pascale**
secrétaire polyvalente, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur GEORGES Dominique**
gestionnaire de parc, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur GEORGES Eric**
technicien R D, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur GIRAUD François**
agent de préparation, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur GIRONDE Yvan**
technicien, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GOMEZ Laurent**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GOMICHO**n Gérard
menuisier, MARTIN FRADETAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GOMINET** Vincent
technicien de maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur GONCALVES FERREIRA** Jorge
serrurier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Madame GONNET** Suzanne
aide médico psychologique, A.G.D Le Viaduc, CELLULE.
demeurant à CHAMBARON/MORGE
- **Madame GONZALEZ** Brigitte
chef d'équipe, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur GORCE** Jean-Luc
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RAVEL
- **Madame GOUMA** Fatiha
agent de parachèvement, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GOUNEL** Thierry
technicien gestion des biens et des services, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame GOURBEYRE** Brigitte
agent d'exploitation polyvalent, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GOURCY** Geneviève
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARAT
- **Madame GOURGOILLON** Julienne
plieuse, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame GOURINEL** Christine
économiste, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à SAYAT
- **Madame GOUTTEFARDE** Annick
employée de bureau, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Madame GRANET** Christine
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GRANET Eric**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame GRANET Nathalie**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame GRANET Patricia**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GRANGEVERSANNE Noël**
mécanicien outilleur, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GRANGIER Christophe**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame GRENIER Isabelle**
maquettiste info graphiste, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LOUBEYRAT
- **Monsieur GREZES Joël**
deviser, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame GRIMAUD Valérie**
assistante commerciale, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Monsieur GRZESKIEWICZ Marc**
assembleur monteur, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à PASLIERES
- **Madame GUILLAUME Valérie**
agent qualifié de service, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUILLAUMONT Thierry**
correspondant informatique, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GUINOT Sandrine**
technicienne, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à ORCET
- **Monsieur GUIOT Patrice**
dessinateur projeteur, BETMI, AUBIERE.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur GUITTARD Denis**
chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à LE CENDRE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur HAKEM Mustapha**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur HAKEM Saïd**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame HEBRAUD Linda**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur HERCEGFI Philippe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur HOUDY Jean-François**
opérateur aciérie, ERASTEEL, COMMENTRY.
demeurant à MONTAIGUT
- **Madame HUBERT Myriam**
directrice régionale, HAMELIN, CAEN.
demeurant à MARCILLAT
- **Monsieur IMBERT Jean Gilbert**
employé pompes funèbres, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur JAFFUEL Daniel**
chef d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur JAFFUEL Patrick**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur JAME Patrick**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JARDY Stéphanie**
éditrice, Centre France Livres, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JAVELLE Mireille**
agent de restauration, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur JENTHON Thierry**
responsable chantier, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame JOLY Dominique**
médecin, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur JOURDE Pierre-François**
technicien qualité, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JULHIARD Rose**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame JULIEN Claudine**
assistante de direction, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur JURY Laurent**
agent qualité produits îlots, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Madame KELLER Valérie**
agent administratif, JC DECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-LAURE
- **Monsieur KLINICKI Didier**
assistant technique, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LABOUE Maurice**
directeur logistique, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LABOUREYRAS Christian**
chauffeur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur LABRE Dominique**
assembleur monteur, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame LACOMBE Maryse**
vérificatrice de commandes, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame LADEVIE Nadine**
vérificatrice, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur LAFOND Christophe**
conducteur lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUX
- **Monsieur LAGARRIGUE Bruno**
attaché commercial sédentaire, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame LAGORSSE Valérie**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à LEMPDES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LAMADON Christine**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAMBERT Jocelyne**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame LASTIC-BERTRET Sophie**
responsable service, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur LAVARINI Didier**
opérateur presse, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur LAVEDRINE Michel**
directeur général délégué, NGE, TARASCON.
demeurant à AYDAT
- **Madame LEBRE Catherine**
référente technique, Service Médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur LEFEBVRE Jean-Michel**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame LEGOFF Fatima**
chef de partie, SODEXO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur LESME Patrice**
cadre, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Madame LEVADOUX Maryse**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Madame LIBES Pascale**
responsable formation, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame LIEUTERET Sylvie**
secrétaire, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LIORET Jean**
contrôleur, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur LONGCHAMBON Stéphane**
technicien bureautique, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur LOUIS Christian**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur LOURDIN Jean-Pierre**
technicien, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur LUCAS GONCALVES José**
chef d'équipe, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur LUSTIERE Hervé**
chef de secteur, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame MAGNAUD Claudine**
assistante RH, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur MAIGRE Pascal**
ouvrier autoroutier, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame MAILLET Annie**
assistante achats, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur MAINIERI Vincent**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur MAKHLOUFI Djemel**
peintre façadeur, TECHNABAT SAS, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MALCUS Philippe**
mécanicien, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MALCUS Thierry**
mécanicien, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame MALHURET Véronique**
agent administratif, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MANS André**
responsable technique chauffage, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON 2EME.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur MARCHADIER Bernard**
conducteur de travaux, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à THIERS



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MARCHAT Thierry**
technicien de maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur MARQUES Gilbert**
préparateur usinage, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à LUZILLAT
- **Monsieur MARQUES Luis**
monteur démonteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MARTIN Agnès**
AT carrières et déclarations, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MARTINET Franck**
fondeur, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à RIS
- **Monsieur MARTINET Jean-Christophe**
opérateur rotomouleur, SAAM, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame MARTINS Evelyne**
assistante QSSE, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à BOUZEL
- **Madame MASLE Sylvie**
femme de ménage, ARENFIP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame MASSAVIE Isabelle**
opératrice, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Monsieur MATHEVET Didier**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MATHIAS Thierry**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame MAU Marie Colette**
employée, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur MAURICE Philippe**
responsable d'atelier, ECDA, CEBAZAT.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame MAYAU Cécile**
experte CND, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à TALLENDE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MAYOUX Florence**
responsable administrative, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MELARD Philippe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur MENADIER Philippe**
ouvrier autoroutier, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à LEMPTY
- **Madame MESQUITA Alice**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MIALON Claude**
contrôleur de sécurité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MICHEL Sébastien**
opérateur régleur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur MICHEL Thierry**
technicien, CE UES Veolia Eau, VAULX-EN-VELIN.
demeurant à DALLET
- **Madame MIDON Marie-Paule**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MIDON Pascal**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MIKAELOFF Patricia**
agent qualifié de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MISSONNIER Jean-Paul**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MISSONNIER Pascal**
opérateur CTP, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame MITTELETTE Claude**
employée CPAM, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MOMBAZET Joëlle**
assistante ressources humaines, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MOMPLOT Eric**
technicien informatique, PROSERVIA Lyon, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MONEYRON Patrick**
ouvrier de fabrication, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame MONTAGNON Christine**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MONTCRU Bruno**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MONTEILLET Christian**
régleur monteur, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à LE BRUGERON
- **Monsieur MONTEIRO Manuel**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur MOREAU Christophe**
gestionnaire affaires juridiques, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur MOREIRA Christian**
régulateur technique, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MORIN Fabrice**
technicien de secteur, SEMERAP, RIOM.
demeurant à LIMONS
- **Monsieur MOURGUES Jean-Luc**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur MULLER Jean-Pierre**
adjoint administratif, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Madame MULLER Marie-Lise**
directrice formatrice, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur MURAT Eric**
électricien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à MARINGUES
- **Monsieur MURAT Thierry**
assembleur monteur, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à PUY-GUILLAUME

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur NOMY Fabrice**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame NOUHAUD Agnès**
opératrice pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur NUC Christophe**
peintre en bâtiment, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame NUC Isabelle**
assistante, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur OLIVEIRA Antonio**
chef d'équipe, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES INFRA LA, RIOM.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Monsieur ONZON Christophe**
électricien, BIGLER, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PAGEARD Carole**
assistante polyvalente, Centre France Livres, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur PAILLERET Thierry**
commercial, CHUBB FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame PAIRON Florence**
gestionnaire de projet, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PARILLA Chantal**
caissière typeuse, ARENFIP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUR SUR ALLIER
- **Monsieur PASQUIER Christophe**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame PEGHEON Catherine**
secrétaire de direction, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à NOHANENT
- **Madame PEGHEON Corinne**
assistante commerciale, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur PERCHE Thierry**
VRP, RECKITT BENCKISER FRANCE, MASSY.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur PEREIRA José**
chef d'équipe maçon, E. BALTAZAR, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PEREIRA José**
responsable d'équipe, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Monsieur PEREIRA MARTINS Victor Manuel**
menuisier ébéniste, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur PERREIRA José**
responsable d'équipe, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Monsieur PEYRALBE Philippe**
responsable dpt indicateurs financiers, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT
- **Madame PEYRARD Maryse**
aide-soignante, Mutualité Française du 63, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PHILIBERT Marc**
ouvrier polyvalent, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Madame PICHANT Michèle**
assistante, ESC CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur PIGOT Pascal**
responsable M. logement social, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur PINHEIRO Jean-Pierre**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PIRES MONTEIRO Isidore**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur PLACOT Didier**
mécanicien, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à DORAT
- **Madame PLANEIX Catherine**
technicienne PPS, AIR FRANCE, ROISSY-CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur POMIER Dominique**
ouvrier autoroutier, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame POUTIGNAT Chantal**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur POUTIGNAT Jean-Paul**
adjoint responsable production, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur PRAT Jean-Paul**
conseiller commercial, PRÉVOIR VIE, PARIS.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur PRUGNIT Christian**
visiteur médical, NOVARTIS PHARMA S.A.S., RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PUYMAL Thierry**
agent d'entretien, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MONTFERMY
- **Monsieur RAGO Luc**
conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur RAMOUZ Brahim**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur RANCE Patrice**
menuisier, MARTIN FRADETAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RASCHKE Chantal**
agent de service qualifié, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame REGINA Sanctina**
manager caisse, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur REMBERT Gilles**
technicien maintenance, AVEM S.A.S., VERN-SUR-SEICHE.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur REMY Jean-Luc**
technicien d'atelier, DESTACO FRANCE, SAINTE-FLORINE.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame REMY Sylvie**
magasinière polyvalente, TEISSIER SAS, SAINT-ETIENNE.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur RIBEIRO Fernando**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame RIBEIRO FERREIRA Paula**
agent d'entretien, ARENFIP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RIBEIRO Jean-François**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur RIBEIRO Pédro**
maçon, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame RIBEROLLE Christine**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à SAINT-PARDOUX
- **Monsieur RIGAUD Christophe**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur RIGAUD Hervé**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT
- **Madame ROBERT Monique**
opératrice, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à LE BROU
- **Madame ROBIN Denise**
gestionnaire polyvalente, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur ROBIN Régis**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Madame ROCHE Valérie**
employée, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur RODDIER Bruno**
assistant service expédition, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur ROUGIER Jean-Luc**
responsable de rayon, JARDILAND CLERMONT FD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Monsieur ROUGIER Jean-Yves**
opérateur rotomouleur, SAAM, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame ROUGIER Muriel**
opératrice montage, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame ROUSSET Evelyne**
ouvrière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RUIZ Jean-Claude**
mécanicien PL, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RULL Philippe**
directeur d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à LE BROU
- **Madame SABATIER Béatrice**
agent d'atelier, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur SABATIER Eric**
ouvrier, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Madame SALOKAT Maryse**
agent de fabrication, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à AUBUSSON-D'AUVERGNE
- **Madame SALVY Marie**
acheteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Madame SANCHEZ Rosa**
employée de service, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à ENVAL
- **Madame SANNE Brigitte**
opératrice montage, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame SANTOS Anna**
conseillère emploi formation, UNIFAF, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SECHAL Roselyne**
responsable marketing, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur SENETAIRE Thierry**
agent d'essais de laboratoire, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Madame SESE Martine**
assistante gestion, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur SIBAUD Régis**
ouvrier (retraité fin janvier 2019), IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à CHAMBON-SUR-DOLORE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur SIBOUS Thierry**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur SILVA Olivier**
chef de poste, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur SIMON Yves**
expert outillage, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur SIVARD Didier**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur SOZEDDE Xavier**
agent d'entretien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à THIERS
- **Madame SPIERCKEL Marie-Noëlle**
conseillère de vente, LEROY MERLIN, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SQUARISE Philippe**
technicien EAP, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à CHANONAT
- **Madame STAEBLER Dominique**
employée administrative, INERGIE ADAPT, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MAUZUN
- **Monsieur STEPHAN Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur TALBI Hocine**
plaquiste, Ent. Païs, LES MARTRES-DE-VEYRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur TALLU Michel**
assistant chef de chantier, EIFFAGE CONSTRUCTION Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur TAMBOURINDEGUY Ludovic**
chauffeur livreur, OREXAD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur TAVERNET Jean-Marc**
titulaire ouvrier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur TEISSIER Olivier**
cadre bancaire, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur TEYSSOT Eric**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-FERREOL-DES-COTES
- **Monsieur THEODORE Thierry**
directeur de projets, EIFFAGE INTERNATIONAL, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur THERIAS Didier**
inspecteur conseil, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Monsieur THOMAS Alain**
mécanicien, CLAAS RESEAU AGRICOLE, SAULZET.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Madame THOMAS Karine**
assistante de direction, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTPEYROUX
- **Monsieur TIXIER François**
technicien sous-traitance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur TOURGON Laurent**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur TOURNEBIZE Bernard**
opérateur tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur TRABACH Martial**
maçon, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur TRIVES Bruno**
responsable usinage, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur TROLEZ Ronan**
cadre commercial, KRONENBOURG SAS, OBERNAI.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame VACAVANT Laure**
chef d'équipe, SAFRAN Electrical & Power, CHARMEIL.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur VACHER Jean-Christophe**
chef comptable, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur VACHER Jean-Pierre**
électromécanicien, KSB, THIERS.
demeurant à THIERS



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur VALETTE Olivier**
conseiller emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VANNAIRE Marc**
technicien logistique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur VARENNE Jean-Pierre**
technicien, REXIAA, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur VAZELLE Didier**
chef de projet organisation, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame VELLETT Chantal**
chargée d'opérations immobilières, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Madame VENNAT Virginie**
gestionnaire clientèle patrimoine, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur VERGE Jean-Marc**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame VERGNAT Isabelle**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame VERGNE Corinne**
infirmière, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VERISSIMO Georges**
plaquiste, VERIFERME, MENETROL.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur VERNERET Alain**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Madame VERNET Françoise**
agent de service, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à LE CREST
- **Madame VERTADIER Fabienne**
cadre support EIM, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur VERVIAL Eric**
conducteur de travaux, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur VIALA Bruno**
chef de projet, INGEROP, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur VIALATTE Denis**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur VIALLETEL Thierry**
chef de service, SEMERAP, RIOM.
demeurant à THURET
- **Monsieur VIALLET Philippe**
responsable service finition, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur VIDALIN Gérard**
chef d'atelier, PLASTUB Gpe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame VILLENEUVE Nadine**
technicienne péage, Vinci Autoroutes RAA - ASF, THIERS.
demeurant à COURPIERE
- **Madame VIVIER Corinne**
employée logistique, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur VOMIERO Guy**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur VOYARD Daniel**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur XAUSA Jean-Paul**
technicien méthodes process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame YTOURNEL Annick**
ouvrière, SAS MARQUARDT, LA MONNERIE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Madame ZINE EDDINE Laïla**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Monsieur AGUILELLA Vincent**
technicien, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame ALLEZARD Catherine**
référente technique, Service Médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur ALMEDINA Rafaël**
agent de service, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur ANDRIEU Alain**
chef de chantier, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame ANGLADE Catherine**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur ANTUNES Victor**
employé BDF, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur ARTAUD Joël**
ouvrier, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame ATHANASE Dominique**
cadre de direction, ARS Auvergne Rhône Alpes, LYON.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame AUDEBERT Brigitte**
responsable des ventes, SAAM, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SERVANT
- **Madame AURIAT Marie-Claude**
agent administraif, CIBTP site de Clermont-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur AUZELLE Jean-Luc**
directeur des ventes, ROCKWOOL LAT SAS, PARIS 12EME.
demeurant à NEUF-EGLISE
- **Madame AVIGNON Annie**
technicienne qualité, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur BACHELLERIE Alain**
conducteur d'engins, SABLIERES DU CENTRE, LES MARTRES-D'ARTIERE.
demeurant à LEMPDES
- **Madame BACLET Catherine**
référente métiers, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame BARBAT Marie-Claire**
employée commerciale, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BARBOSA Antonio**
coffreur bancheur, LEON GROSSE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BARTHELEX Dominique**
conseiller informatique régional, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame BASSINET Joëlle**
opératrice de conditionnement, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur BASSINET Pascal**
mécanicien machine outils, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur BATISSE Serge**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame BEAL Annie**
agent de fabrication, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à OLLIERGUES
- **Madame BEAUFILS Martine**
secrétaire, ARS Auvergne Rhône Alpes, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BELUCHON François**
ingénieur, AFPA, VENISSIEUX.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BENOIT Bernadette**
cadre commerciale, MERCK SANTE, LYON.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur BENOIT Didier**
chef d'équipe, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT
- **Madame BERNARDIN Nicole**
technicienne du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur BERNE Michel**
technicien environnement, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LA FORIE
- **Madame BEROUHARD FERRANDON Edith**
magasinière, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame BERTHON Brigitte**
laborantine, Cie Hydrothermale des Grandes Sources de Chateaufort les Bains, SAINT-YORRE.
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-BAINS



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BILLIAUD Lionel**
manipulateur d'électro-radiologie, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BILSKI Philippe**
technicien laboratoire, SCBV - Eaux St Yorre, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur BIRON Corinne**
assistante technique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur BLANCHER Thierry**
responsable de crématorium, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à MEZEL
- **Monsieur BOIGE André**
monteur assembleur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur BOILON Pierre**
technicien de conduite, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur BONGAIN Bertrand**
responsable clientèle, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Madame BONHOMME Dominique**
agent de service qualifié, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BONNET Martine**
conductrice, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOREL Brigitte**
agent administratif, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BORGES AMARAL Antonio**
chef de chantier, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BORRALLO Manuel**
ouvrier (retraité depuis 2017), OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BORTOLAZZO Laurent**
preneur de son, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOUDOT Philippe**
opérateur production, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SERVANT

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BOURDETTE Guy**
pharmacien conseil, Service Médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur BOURDIER Jean-Pierre**
technicien, NXO FRANCE, AUBIERE.
demeurant à ROYAT
- **Madame BOURDIER Sylvie**
technicienne analyste, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame BOUSSISSI Laila**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOUTAREL Nathalie**
comptable, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Madame BOYER Isabelle**
conseillère funéraire, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BREDECHE Jean-Paul**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur BRETAGNON Christian**
chef de chantier, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à CONDAT-EN-COMBRAILLE
- **Madame BROUETTE Josiane**
assistante de direction, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur BRUCHET Michel**
verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Madame BRUEL Paule**
conseillère clientèle, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BRUN Bernard**
ajusteur, SAINT-REMY Industrie, COMMENTRY.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur BRUNEL Christophe**
opérateur polyvalent, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE
- **Madame BRUN Elisabeth**
conseillère accueil clientèle, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE CDX.
demeurant à CHAMALIERES

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BRUNET Marie-Jeanne**
secrétaire, GEN-BIO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur BRUNIER Laurent**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BUVAT Serge**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CESSAC Patrick**
chef rotative adjoint, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur CEYSSAT Thierry**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur CHABANNES Gilles**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame CHABROLHES Eliane**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur CHABROLHES Robert**
opérateur guipage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur CHALANT David**
technicien TDC-PAT, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame CHAMBON Martine**
responsable d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur CHAMPEY Christian**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-OLMES
- **Monsieur CHANSON Jean-Luc**
employé de banque, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHAPEYRON Gilles**
chef d'atelier, MARCHADIER SAS, SURAT.
demeurant à CHAPPES
- **Madame CHARBONNIER Nadine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SERVANT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHARDONNET Alain**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LA CELLETTE
- **Monsieur CHARDON Pascal**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur CHARVILLAT Bernard**
responsable produit, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur CHASSAGNE Gabriel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Madame CHASSAN Françoise**
secrétaire, EFACS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Monsieur CHATAIGNIER Gérald**
chef d'équipe conditionnement, CALDIC FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Madame CHAUDESAIGUE Christine**
cadre, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHELLY Ridha**
maçon, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur CHIAB Safi-dine**
mécanicien, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur CHINOUX Jean-Yves**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CISSAC Daniel**
opérateur pliage tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur CLAVEL Jean-François**
expert valideur, URSSAF AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur COGNET Jean-Philippe**
chargé de projets prévention, CAMIEG, MONTREUIL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COLON Eric**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAS



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame COMBE Annie**
opérateur tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur COSTE Pascal**
chargé d'affaires international, BUSINESS FRANCE, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame COUDERT Dominique**
responsable budget, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COUERAUD Jean-Gabriel**
gestionnaire patrimoine immobilier, CAISSE D'ÉPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame COURTIAL Marie-Ange**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame COUTURIER Sylvie**
employée de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame DA COSTA Marie**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur DANCHIN Christian**
menuisier, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur DAPZOL Gilles**
magasinier cariste, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur DA SILVA Adao**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DALLET
- **Monsieur DA SILVA José**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOX
- **Madame DAUPHIN Christine**
opératrice de pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame DE ALMEIDA Marie-Louise**
employée d'entretien, Boucherie ROUX Michel, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur DE FLO Thierry**
inspecteur technico-comptable, GAN ASSURANCES, PARIS.
demeurant à ISSOIRE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DELAGUILHAUMIE Gilles**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur DELANNOY Marc**
chef d'entreprise, OCEBLOC, VEYRE-MONTON.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DELAVET Philippe**
employé de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame DELOLME SABATIER Mireille**
peintre, ARENFIP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DE LUCA Luciano**
conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur DEPLAINE Bruno**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame DE REVIÈRE Catherine**
employée CPAM, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DIAZ GARCIA Corinne**
agent de parachèvement, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES
- **Madame DISSET Véronique**
chef d'équipe service salle, AZUREVA Murol, MUROL.
demeurant à MUROL
- **Madame DOSJOUR Sylvie**
responsable du personnel, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DOUARRE Patrice**
adjoint qualité, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARAT
- **Monsieur DOUSSON Michel**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Madame DUFRAISSE Claudine**
caissière, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à ARTONNE
- **Monsieur DUGAY Hervé**
ouvrier polyvalent, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame DULAC Nadine**
aide-soignante, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur DUMEIL Didier**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame DUPIC Claire**
opératrice guipage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARAT
- **Monsieur DUPRAT Charles**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à PIONSAT
- **Monsieur DURET Bruno**
chef atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame EDER Marie-Christine**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur ESTRADE Jean-Baptiste**
technicien plieur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame FAVAUDON Nadine**
chargée de gestion technique maintenance, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur FAYE Thierry**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à JOB
- **Monsieur FERRIER Michel**
conseiller commercial, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Madame FERRIER Valérie**
responsable équipe relation clients, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FILDALGO DIAS Gil**
façadier, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur FLAGEL Christian**
informaticien, DEVERNOIS SA, LE COTEAU.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur FOIX Patrick**
magasinier, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur FONTY Olivier**
commercial, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur FORMENTIN Philippe**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur FOUGEROUSE Bertrand**
aide-soignant, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FOURNIOUX Serge**
responsable laboratoire, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur FRAMIT Jorge**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur FROEHLI Jean-Luc**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur FROMENT Alain**
coordinateur logistique, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur GADET Daniel**
directeur adjoint, CASINO MUNICIPAL DE ROYAT, ROYAT.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur GAGNIERE Serge**
contremaître de fabrication, LHOIST France Ouest, GANNAT.
demeurant à SAINT-GENES-DU-RETZ
- **Monsieur GARCIA ARIAS Argimiro**
agent hydrocurage, SEMERAP, RIOM.
demeurant à JOZE
- **Monsieur GATIGNOL Laurent**
conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GAY Patrick**
technicien méthodes générales, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GAZEL Marianne**
assistante sociale, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à RIOM
- **Madame GENESTAS Isabelle**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur GENILLIER Frédéric**
technicien de production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à TOURS-SUR-MEYMONT
- **Monsieur GERMONPREZ Vincent**
manager, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à JOZERAND
- **Madame GIMET Hélène**
contrôleur de gestion, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur GOMES Jean-Pierre**
spécialiste stations, SEMERAP, RIOM.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur GOMICHOIN Gérard**
menuisier, MARTIN FRADETAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame GONZALEZ Brigitte**
chef d'équipe, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GOURBEYRE Brigitte**
agent d'exploitation polyvalent, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GOURGOUILLOIN Julienne**
plieuse, OMERIN DB, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GOUTTEBEL Philippe**
ouvrier production, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-OLMES
- **Monsieur GRANET Eric**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur GRANGEVERSANNE Noël**
mécanicien outilleur, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur GREGOIRE Laurent**
agent qualité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame GUILLAUME Estrella**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GUILLERAND François**
cadre bancaire, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CURNOLS



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame HAUCHARD Marie-Anne**
responsable administratif et comptable, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HEBRARD Christine**
agent technique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MONTEL-DE-GELAT
- **Madame HEBRAUD Linda**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur HERNANDEZ Gilbert**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame HORDOT Michèle**
contrôleur de gestion, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur IMBERDIS Patrick**
coordinateur de chantier, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON
- **Monsieur IMBERT Jean Gilbert**
employé pompes funèbres, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame JACQUEMOND Sylvie**
facturière, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DES-OLMES
- **Monsieur JAMOT Franck**
compositeur claviste, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame JOIE Nicole**
agent administraif, CIBTP site de Clermont-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame JOLY Dominique**
médecin, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame JUILLARD Catherine**
assistante gestion du personnel, Direction régionale du service médical Auvergne,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame JULHIARD Rose**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame JULLIEN Claudette**
gestionnaire appui, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DALLET



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur KOENINGER Philippe**
magasinier matériel, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame KUNZ Françoise**
agent banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur LABOUREYRAS Christian**
chauffeur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame LACHMANN Isabelle**
gestionnaire des services généraux, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LACQUIT Jean-Luc**
magasinier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LAFOND Philippe**
chef d'équipe, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAGARDE Marie-Jeanne**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAGARRIGUE Bruno**
attaché commercial sédentaire, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame LAMYRAND Véronique**
chargée de rayons, MONOPRIX SA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame LASSAGNE Martine**
chargée de mission, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LASSAIGNE Denis**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur LASSALAS Gilles**
gestionnaire de contrats, ENGIE COFELY, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
- **Monsieur LAURENT Eric**
responsable adjoint, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur LAUVERGNE Noël**
technicien banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à CHAMALIERES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame LEBRUN Sylvie**
comptable, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LECLERC Pascal**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur LEGRAND Thierry**
agent de sous-traitance, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur LEITAO Paulo**
chef d'atelier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur LESME Patrice**
cadre, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur LEVADOUX Patrick**
technicien achats méthode, SCATE, RIOM.
demeurant à LA MOUTADE
- **Monsieur LEVADOUX Stéphane**
technicien méthodes, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame LOISEAU Françoise**
directrice d'agence, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame LOUIS Sylvia**
caissière restaurant, CE Banque de France, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MACHEFER Philippe**
chargé mission retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame MAILLET Annie**
assistante achats, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur MALCUS Thierry**
mécanicien, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame MALLERET Mireille**
technicienne prévention précarité, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MANGERET Jean-Luc**
chargé de sécurité PUPA, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à MONTPENSIER

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 – Tél. : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 01
Internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

95/122



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MANS André**
responsable technique chauffage, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON 2EME.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Madame MARCHAT Nadège**
agent technique, ARENFIP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MARCIN Patrick**
électrotechnicien, SCATE, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame MARINAS Cécile**
gestionnaire technique de droits, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur MARTIN Jacques**
responsable magasin, OREXAD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur MARTIN Joël**
chef de chantier thermie, EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES-CLEVIA, ROMAGNAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame MARTINS Isabelle**
agent logistique, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MAS Jean-François**
conseiller gestion de patrimoine, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame MASSAVIE Isabelle**
opératrice, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame MATEUS Isabel**
gestionnaire spécialiste, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur MATHIEU Thierry**
magasinier vendeur PRA, OPPIDUM AUTOMOBILES - Citroën, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur MAUME Thierry**
conducteur de lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à TEILHET
- **Madame MEROT Viviane**
employée, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame MESQUITA Alice**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à RIOM



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MEUNIER Martine**
consultante formatrice, INSTITUT 4.10, PARIS.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur MEYNIAL Alain**
conducteur véhicule PL, PRAXY LOGISTIQUE, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT
- **Monsieur MIALLIER Thierry**
préparateur de commandes, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à MONS
- **Madame MICHEL Christiane**
retraitée depuis 01/08/2018, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur MISSONNIER Jean-Paul**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur MOMPLOT Eric**
technicien informatique, PROSERVIA Lyon, LYON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur MONLOYS François**
responsable ressources humaines, Direction régionale du service médical Auvergne,
CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MONTAGNE Pierre**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame MONTAGNON Corinne**
formatrice coiffure, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MONTEILLET Christian**
régleur monteur, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à LE BRUGERON
- **Monsieur MONTEL Jean**
ouvrier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame MOREL Marie-Laure**
technicienne AT/MP, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOUCHET François**
technicien méthodes, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MOUNIER Jacques**
conducteur de travaux, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MOUTARDE Catherine**
AT carrières et déclarations, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MOUTARDE Sylvie**
standardiste, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur MULLER Jean-Pierre**
adjoint administratif, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Madame MULLER Marie-Lise**
directrice formatrice, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur NIAUX Marc**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à DURMIGNAT
- **Madame NOIR Chantal**
conseillère emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur OBAL Didier**
électricien PL, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame ODOUL Béatrice**
assistante technique action sociale, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur OLEA Patrick**
convoyeur de fonds, LOOMIS FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur ORTIZ François**
ouilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à ESCOUTOUX
- **Madame ORWAT Maryse**
assistante de direction, HYTECK SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PARELLE Thierry**
employé de banque, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur PATURET Norbert**
agent d'expédition, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Monsieur PAULET Michel**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à BERTIGNAT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame PEGHEON Corinne**
assistante commerciale, IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur PEGHEON Jean-Michel**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Madame PELISSON Béatrice**
hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur PEREIRA Fernando**
conducteur bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur PEREIRA José**
chef d'équipe maçon, E. BALTAZAR, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PETITJEAN Christophe**
technicien études de prix, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Monsieur PEYNOT Richard**
opérateur polyvalent, SAAM, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur PEYNOT Vincent**
conducteur lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à PIONSAT
- **Monsieur PEYROT Bernard**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur PHILIBERT Marc**
ouvrier polyvalent, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur PICOUX Dominique**
ingénieur bâtiment, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à DURTOL
- **Madame PINNA Christine**
assistante ressources humaines, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur PIQUET Alain**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur PLANTIN Pascal**
technicien méthodes process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur POULAIN Joël**
chef de projet sénior, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Madame POURREYRON Marie-Hélène**
assistante commerciale, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur POURTIER Jean-Paul**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame POUTIGNAT Chantal**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur POUTIGNAT Jean-Paul**
adjoint responsable production, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame PRADEUX Catherine**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur PRAT Jean-Paul**
conseiller commercial, PRÉVOIR VIE, PARIS.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame PREAU Marie-Angèle**
auxiliaire puéricultrice, ARENFIP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame PUECH Mireille**
agent technique, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur PULBY Denis**
employé funéraire, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à CHAMPEIX
- **Monsieur RAGE Jean-Paul**
opérateur vernissage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON
- **Monsieur RANCE Patrice**
menuisier, MARTIN FRADETAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RASCHKE Chantal**
agent de service qualifié, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur REDON Philippe**
responsable qualité produits, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame REGIMBAL Isabelle**
agent logistique d'atelier, DIETAL SA, SAINT-GEORGES-DE-MONS.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur REMBERT Gilles**
technicien maintenance, AVEM S.A.S., VERN-SUR-SEICHE.
demeurant à MONTCEL
- **Monsieur REMONDIN Lionnel**
façonneur, SEGUIN DUTERIEZ, RANDAN.
demeurant à VILLENEUVE-LES-CERFS
- **Madame REMY Sylvie**
magasinière polyvalente, TEISSIER SAS, SAINT-ETIENNE.
demeurant à AULNAT
- **Madame REY Catherine**
secrétaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame ROBALO Christine**
conseillère énergie, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON 2EME.
demeurant à VOLVIC
- **Madame RODARIE Joëlle**
employée commerciale, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur RODARY Dominique**
chef de chantier, AXIMUM, MAGNY LES HAMEAUX.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur RODARY Thierry**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur RODIER Pierre**
responsable maintenance, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur RODRIGUES Dominique**
chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur ROSSIGNOL Jean-François**
opérateur aciérie, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame ROUGANNE Bernadette**
analyste conformité bancaire, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à YSSAC-LA-TOURETTE
- **Madame ROUX Claudine**
employée de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur RULL Philippe**
directeur d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à LE BROC
- **Madame RYBARCYK Nicole**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SALLES Franck**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame SALOKAT Maryse**
agent de fabrication, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à AUBUSSON-D'AUVERGNE
- **Madame SALVY Marie**
acheteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur SAUZEDE Pascal**
responsable atelier, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à ORLEAT
- **Madame SENAIZE Catherine**
agent administraif, CIBTP site de Clermont-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SERVIERE Jean-Luc**
technicien atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MONTFERMY
- **Madame SESE Martine**
assistante gestion, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur SIBAUD Régis**
ouvrier (retraité fin janvier 2019), IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à CHAMBON-SUR-DOLORE
- **Monsieur SICARD Pascal**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SIKORA Tania**
correspondante commerciale, BOLLORE ENERGIE, GERZAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur SOANEN Frédéric**
gardien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Madame STAEBLER Dominique**
employée administrative, INERGIE ADAPT, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MAUZUN



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur STEPANENKO Daniel**
pompiers, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SZORADI Chantal**
assistante qualité, LABORATOIRE TVM, LEMPDES.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur TAILLANDIER Bruno**
cadre biomédical, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur TARRIT Richard**
préparateur de pièces aspirées, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Monsieur TERRON Daniel**
responsable de chantier, CF2C, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à CHAVAROUX
- **Monsieur THEODORE Thierry**
directeur de projets, EIFFAGE INTERNATIONAL, VELIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur TISSIER Didier**
conducteur d'engins, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur TOURGON Laurent**
opérateur, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame TOURNAIRE Laurence**
travailleuse sociale, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur TOURNEBIZE Jean-Claude**
opérateur cablerie, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Madame TRIOLLET Andrée**
technicienne de laboratoire, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à CHAUMONT-LE-BOURG
- **Monsieur TROTTIER Philippe**
gestionnaire travaux chantiers, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur VERNET Dominique**
responsable SMC, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame VIAL Elisabeth**
commis de cuisine, SODEXO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur VILLARD Jean-Claude**
responsable service engagement, BANQUE POPULAIRE ARA, LYON.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur VILLECHENON Jacques**
technicien maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à GOUTTIERES
- **Madame VITAL Chantal**
aide soignante, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur YVARS José**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur ZAMENGO Robert**
conducteur de travaux, VB ENERGIES & SERVICES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur ZANINI Laurent**
responsable commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ZORZI Christine**
assistante de direction, Cosmétique Active Production, CREUZIER-LE-VIEUX.
demeurant à CEBAZAT

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AMALFITANO Jean-Pierre**
coordinateur activité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à RIOM
- **Monsieur ANDRE Patrice**
agent de logistique, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Madame ANGLADE Bernadette**
employée, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur ANGLARET Joseph**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à MADRIAT
- **Monsieur ARBRE Thierry**
titulaire ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur ARMENGOL Patrick**
lanceur à froid, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à VINZELLES

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur AUDRAS Bernard**
conducteur coucheuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur AUGENDRE Alain**
technicien méthodes process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur BALADIER Gilles**
employé BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur BARBECOT Guy**
serrurier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame BARBIER SOULIER Michèle**
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BARRET Joseph**
chaudronnier, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur BATISSE Claude**
ouvrier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame BEAL Annie**
agent de fabrication, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à OLLIERGUES
- **Monsieur BELLON ESBELIN Yann**
délégué régional, CMI Publishing, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à YRONDE-ET-BURON
- **Monsieur BERGOUGNOUX Patrick**
opérateur logistique expéditions, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame BERTHON Brigitte**
laborantine, Cie Hydrothermale des Grandes Sources de Chateaufeuf les Bains, SAINT-YORRE.
demeurant à CHATEAUNEUF-LES-BAINS
- **Monsieur BERTRAND Christian**
technicien infrastructure informatique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame BESTOSO Marielle**
chargée de missions, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BEYRAND Marie-Claude**
employée CPAM, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur BIDET Thierry**
adjoint magasin MP, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame BLIN Nadine**
agent d'accueil, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAC-EN-LIVRADOIS
- **Madame BOISSEL Brigitte**
chef adjoint de caisse, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BONHOMME Didier**
conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BONNEFOI Jean-Pierre**
employé de banque, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame BONNETTE Marie-Hélène**
experte technique prestataire, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BOREL Daniel**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LEMPDES
- **Madame BORIE Véronique**
référente GED, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BORRALLO Manuel**
ouvrier (retraité depuis 2017), OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur BORTOLAZZO Laurent**
preneur de son, FRANCE TELEVISIONS, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BOUFABA Lachemi**
responsable d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame BOURDIER Monique**
gestionnaire logistique, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur BOURDIN Corinne**
agent d'atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BOYER Pascal**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame BOYER Patricia**
opératrice de production, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BRAS Catherine**
enquêteuse, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur BRAVY Serge**
adjoint magasin, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à PIONSAT
- **Madame BRETIN Hélène**
contrôleur retraite, CLDSSTI, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BROUSSE Didier**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MENAT
- **Monsieur BRU Jean Dominique**
contrôleur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Madame BUISSON Isabelle**
comptable, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à SAINTE-AGATHE
- **Madame BURLON Hélène**
formatrice, AFPA antenne de Beaumont, BEAUMONT.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame CAHAIS Martine**
technicienne logistique, VALEO Systèmes d'Essuyage, ISSOIRE.
demeurant à FLAT
- **Monsieur CARDOSO José**
technicien de maintenance, BASALTES DU CENTRE SBC, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Madame CASTELAIN Bernadette**
chargée de clientèle, Ma Nouvelle Ville, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur CERCY Jean-Pierre**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur CHABANNES Gilles**
maître chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur CHABRERIE Alain**
agent banque de France, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCINES

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame CHABROLHES Eliane**
opératrice tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur CHABROLHES Robert**
opérateur guipage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur CHAMBON Claude**
responsable développement CND AD, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BIOLLET
- **Madame CHAMBON Martine**
responsable d'agence, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame CHANSARD Marie-Christine**
gestionnaire de production, Service Médical Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Madame CHANTELAUZE Christine**
employée commerciale, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur CHAPEYRON Gilles**
chef d'atelier, MARCHADIER SAS, SURAT.
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur CHARASSE Jean-François**
responsable emballages, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur CHARBONNEL Patrick**
aide soignant, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CROS
- **Madame CHARBONNIER Brigitte**
infirmière bloc opératoire, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHASSAIN Geneviève**
responsable approvisionnement, LABORATOIRE TVM, LEMPDES.
demeurant à THIERS
- **Madame CHAUFFOUR Marie-Thérèse**
gestionnaire appui, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JEAN-D'HEURS
- **Monsieur CHAUX François**
ouilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Madame CHAZEAU Dominique**
secrétaire de direction, KPMG site deThiers, THIERS.
demeurant à PESCHADOIRES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur CHELA Gilles**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur CHELLY Ridha**
maçon, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à GERZAT
- **Madame CHENEVEE Florence**
assistante de direction, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame CHEVALEYRE Brigitte**
hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET AMBERT, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur CHIAB Safi-dine**
mécanicien, SERINOX SN, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur CHIGNIER André**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur CHOY Alain**
, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur CIEPLIK Bernard**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur CIRGOUDOUX Pierre**
ouvrier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame COMBE Annie**
opérateur tressage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur COSTE Pascal**
chargé d'affaires international, BUSINESS FRANCE, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame COTTE Elisabeth**
responsable proximité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur COUDERC Christian**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame COUDERT Michèle**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à BEAUMONT

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur COULAUDON Bernard**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Madame CUBAYNES Colette**
gestionnaire conseils prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DA COSTA AZEVEDO José**
maçon, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur DA COSTA PEREIRA Manuel Joaquim**
monteur poseur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame DAFFAUD Dominique**
technicienne, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Madame DANGLARD Catherine**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame DAUPHIN Christine**
opératrice de pliage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur DELAGUILHAUMIE Gilles**
pilote d'atelier, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur DELANNOY Marc**
chef d'entreprise, OCEBLOC, VEYRE-MONTON.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur DE LAUBIER Christian**
cadre, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur DE LEMOS Manuel**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur DESFAYES Jean-Louis**
formateur sécurité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame DETHON Edith**
agent d'atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur DEVILLERS Claude**
cariste, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHAURIAT



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur DIAZ Julian**
agent de parachèvement, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur DIF Jacques**
directeur d'agence, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur DORANGE Didier**
vendeur, SAS CARLET, AUBIERE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DOUSSON Michel**
opérateur extrusion, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur DUBOST Jean-Luc**
préparateur en pharmacie, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ESTER Daniel**
agent technique, ARENFIP, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur EXPOSITO Henri**
infographiste, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FAVAUDON Nadine**
chargée de gestion technique maintenance, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT
FERRAND.
demeurant à MONTCEL
- **Madame FAVORY Annie**
technicienne retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FERRAGNE Florence**
responsable d'équipe, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FERRANDON Pascal**
conducteur de lignes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame FIGEAC Claudine**
conseillère énergie, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON 2EME.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame FLANDIN Catherine**
chargée de clientèle, CE UES Veolia Eau, VAULX-EN-VELIN.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER
- **Monsieur FLOTTE Didier**
contrôleur de gestion, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame FOUR Christiane**
responsable proximité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FOURNIER Noël**
économiste, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à LUZILLAT
- **Monsieur FROMENT Alain**
coordinateur logistique, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à MOZAC
- **Madame GARACHON Annie**
assistante commerciale, OREXAD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur GARANDET Dominique**
secrétaire rédaction, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur GARCIA ARIAS Argimiro**
agent hydrocurage, SEMERAP, RIOM.
demeurant à JOZE
- **Madame GAULFIER Mireille**
agent d'atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur GAUTHIER Jacques**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur GAUTHIER Philippe**
rotativiste, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur GAY Didier**
Chef de chantier, SCIE THT OMEXOM, COURPIERE.
demeurant à ROZIER-EN-DONZY
- **Monsieur GAYDIER Serge**
comptable, THERMES DE ROYAT, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame GENIN Dominique**
responsable proximité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GIACOBBI Chantal**
responsable de service, ARS Auvergne Rhône Alpes, LYON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GILBERTON Didier**
électricien, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame GIMBERT Martine**
infirmière, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GIRARD Pascale**
technicienne carrière et déclarations, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame GIRAUD Sylvie**
réceptionnaire, ALLIANCE HEALTHCARE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GIROUD Martine**
assistante médicale, CENTRE JEAN PERRIN, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GOMES Victor**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame GONZALEZ Brigitte**
chef d'équipe, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur GOURGOUILHON Jean-Claude**
chauffeur, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à ARLANC
- **Monsieur GRANOUILLET Thierry**
agent technique, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Madame GRENIER Sylvie**
gestionnaire des comptes clients, FRANCE BOISSONS, GERZAT.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur GUIDOUX Hubert**
photographeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Madame GUILLAUME Gillette**
conseillère relation client, LA MUTUELLE GENERALE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Madame GUILLOUX Catherine**
chargée d'évaluation, ARS Auvergne Rhône Alpes, LYON.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur GUITTARD Jacques**
chef de service, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Madame HARLE Christiane**
employée, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur HECQUET Serge**
cadre bancaire, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame HOSTIER Myriam**
secrétaire, SMABTP, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur IMBERT Jean Gilbert**
employé pompes funèbres, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur JEANNOT Jean-François**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame JOURNAIX Danielle**
conseillère de clientèle, LA HALLE, PARIS.
demeurant à THIERS
- **Madame KLAM Sylvie**
hôtesse d'accueil, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur LABOURIER Maurice**
ouvrier routier, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à SAINT-HILAIRE-LES-MONGES
- **Monsieur LAFOND Philippe**
chef d'équipe, SNECA BATIMENT, ROMAGNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAGARRIGUE Bruno**
attaché commercial sédentaire, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur LAGEIX Régis**
technicien mécanique, Centre France LA MONTAGNE, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAMIRAND Pascal**
contremaître, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur LANGBIEN Jean-Claude**
cariste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CHATELDON
- **Monsieur LAPLACE Alain**
mécanicien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CHATELDON
- **Monsieur LATHUILLIERE Christophe**
contremaître principal, SCBV - Eaux St Yorre, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 – Tél. : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 01
Internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

114/122



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur LAURENT Jean-Luc**
ingénieur, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame LEGOY Joëlle**
gestionnaire technique de contrat, SMABTP, PARIS.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame LE MOIGNE Patricia**
référente technique, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur LESME Patrice**
cadre, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur LEVASSEUR Jacques**
chef opérateur du son, RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à VOLVIC
- **Madame LIABOEUF Roselyne**
titulaire atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LOPES Dulcine**
commerciale, BRAKE SYSCO FRANCE, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MACHADO Rose**
agent de cuisine, Centre NOTRE DAME, CHAMALIERES.
demeurant à DALLET
- **Monsieur MAJA Dominique**
chauffeur PL, BASALTES DU CENTRE SBC, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MALVEAU Christophe**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MANRY Catherine**
agent de sûreté, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur MANS André**
responsable technique chauffage, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON 2EME.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur MARCHAND Christian**
magasinier, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame MARCHESE Liliane**
assistante de service, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAUVIAT

18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01 – Tél. : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 01
Internet : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr>

115/122



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame MARODON Nicole**
conseillère commerciale, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES
- **Madame MARQUET Annick**
technicienne prestations, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Madame MASSIASSE Maria-Margarita**
responsable d'unité, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur MATERINSKY Rémi**
agent de maîtrise, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame MAUGUE Anne-Marie**
agent technique SDA, APRIA, MONTREUIL.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MEALLET Jean-Jacques**
conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MENAND Christian**
technicien reprographie et services, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur MENNUTI Nicolas**
conducteur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Madame MERCIER Evelyne**
technicienne gestion du personnel, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MIDON Claudine**
chargée de mission retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE
- **Madame MINE Anny**
secrétaire de direction, SEREC, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NERONDE-SUR-DORE
- **Monsieur MIRAT Philippe**
responsable d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur MONNOT Thierry**
agent de qualité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à RIS
- **Monsieur MONTAGNON Alain**
contremaître principal, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à VIC-LE-COMTE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur MONTEILLET Christian**
régleur monteur, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à LE BRUGERON
- **Monsieur MOREA Nicola**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur MOREL Dominique**
technicien projet, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à NEUF-ÉGLISE
- **Monsieur MOULIN Daniel**
chef d'équipe, GCA Supply Packing, ASNIERES-SUR-SEINE.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame MOYEN Catherine**
aide de cuisine, SODEXO, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Monsieur MULLER Jean-Pierre**
adjoint administratif, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Madame MULLER Marie-Lise**
directrice formatrice, "LES QUATRE A", SERMENTIZON.
demeurant à COURPIERE
- **Monsieur NARBEAU Georges**
convoyeuse de fonds, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur NEAU Jean-Paul**
chef d'équipe, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame NOUILLOT Martine**
Agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à CLERLANDE
- **Madame NOVO Christine**
agent de parachèvement, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Madame OBIS Olga**
assistante de service, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PALYSWIT Catherine**
responsable contentieux, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PASCARELLA Michel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur PELLET Franck**
ouvrier boucher, Boucherie ROUX Michel, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur PEREIRA José**
chef d'équipe maçon, E. BALTAZAR, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PERRONIN Denis**
technicien bureau d'études, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à MEILHAUD
- **Monsieur PERUFFEL Jean-Claude**
chef de chantier, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à JOB
- **Monsieur PEYNET Gérard**
conseiller gestion des droits, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PHILIBERT Marc**
ouvrier polyvalent, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur PIOVESAN Jean-Paul**
ingénieur, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur POMMEYROL Philippe**
mouliste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Madame POMMIER Martine**
préparatrice de commandes, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur PONCE Antonio**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALINTRAT
- **Monsieur PORRAS Gilles**
agent de service, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur POULET Eric**
technicien fiabilisation, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à CEBAZAT
- **Madame PRADAT Chantal**
employée BDF, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PULBY Elisabeth**
gestionnaire de projet, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur QUINTIN Christian**
titulaire cadre, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame RABANY Claire**
technicienne prestations, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DORE-L'EGLISE
- **Monsieur RAGE Jean-Paul**
opérateur vernissage, OMERIN DP, AMBERT.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON
- **Madame RAMOS Sylviane**
conseillère énergie, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON 2EME.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur RANCE Patrice**
menuisier, MARTIN FRADETAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RATNIK Dominique**
conducteur d'engins, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur RAYNAUD Thierry**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Madame RENVOISE Dominique**
infirmière, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur RICHARD Eric**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Madame ROBILLON Marie-Noëlle**
informaticienne, OSSABOIS, VETRE-SUR-ANZON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RODRIGUEZ Juan**
électromécanicien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur ROUX Jean-Luc**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur ROUX Patrick**
électromécanicien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur ROYAT Bernard**
chef de projet, CEP, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à PESCHADOIRES



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Monsieur SAIM El Hadj**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame SALVY Marie**
acheteur, ACC INGENIERIE & MAINTENANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur SAUVADE Jacky**
cariste expédition, UNIFRAX FRANCE, AMBERT.
demeurant à LE MONESTIER
- **Madame SAUVAIRE Renée**
titulaire atelier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur SAVY Alain**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à GERZAT
- **Madame SCHMITT Agnès**
technicienne retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur SERGERE André**
chef de groupe, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur SIBAUD Claude**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SIBAUD Régis**
ouvrier (retraité fin janvier 2019), IFT Groupe OMERIN, AMBERT.
demeurant à CHAMBON-SUR-DOLORE
- **Monsieur SIMONNET Dominique**
A M C M, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame SPINOUX Christine**
agent banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame STAEBLER Dominique**
employée administrative, INERGIE ADAPT, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MAUZUN
- **Monsieur SZORADI Jean**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur TARNAUD Jean-Marie**
chargé d'affaires, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à RIOM



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

- **Madame TARRIN Sylvie**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TEISSEDRE Christine**
assistante RH, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame TERRASSE Catherine**
gestionnaire appui, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur THALAMY Dominique**
électricien, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur THERIAS Eric**
outilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur THIBAUT Patrick**
contrôleur d'exploitation, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur TISSIER Didier**
conducteur d'engins, EIFFAGE GENIE CIVIL, LEMPDES.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur TITAUD Patrick**
ouvrier, VB ENERGIES & SERVICES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur TOULOUZE Claude**
aide comptable, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à CLEMENSAT
- **Monsieur TOURNEYRE Roland**
agent d'exploitation polyvalent, Auchan Supermarché Logistique, COURNON-
D'AUVERGNE.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Madame TOUSSAINT Huguette**
attachée de direction, Clinique de la Plaine, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame VENTURELLI Françoise**
titulaire assistante, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à GRANDVAL
- **Monsieur VERDERA Dominique**
responsable informatique, Direction régionale du service médical Auvergne, CLERMONT-
FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur VERDY Serge**
maîtrise pompier - ASL, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

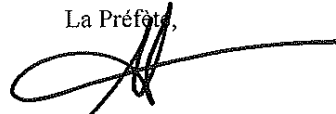
- **Madame VIAL Geneviève**
technicienne prestations, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THIERS
- **Monsieur VIDAL Gilles**
chauffeur livreur, ALLIANCE HEALTHCARE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur VIRAT Yves**
opérateur maintenance, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur WAWRZYNIAK Bruno**
technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le

12 JUIN 2019

La Préfète,



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-11-010

Arrêté portant autorisation de survol de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy en drone, sous conditions, dans le cadre de la réalisation d'une publicité



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

19 - 0 1 1 0 4

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

ARRÊTÉ
portant autorisation de survol de la réserve
naturelle nationale de Chastreix-Sancy,
en drone, sous conditions,
dans le cadre de la réalisation d'une publicité

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **Vu** le code de l'Environnement, notamment ses articles L. 332-1 à L. 332-10 et R. 332-1 à R. 332-29 ;
- **Vu** le décret n°2007-1097 du 13 juillet 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (Puy-de-Dôme), notamment l'article 19 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral 15-01315 du 2 octobre 2015 portant approbation du plan de gestion 2014-2018 de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy ;
- **Vu** la convention du 14 avril 2017 fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy ;
- **Considérant** la demande du 3 juin 2019, présentée par Monsieur François DELQUAIRE, par courrier électronique, au syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne, gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy ;
- **Considérant** l'avis favorable du 5 juin 2019 du gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy sur cette demande ;
- **Considérant** que le survol en drone effectué dans le cadre de la réalisation d'une publicité, à des fins de valorisation du massif du Sancy et de son patrimoine naturel remarquable, ne portera pas atteinte de façon significative à ce patrimoine naturel si certaines conditions sont respectées, notamment si les sites les plus sensibles du point de vue de la faune et de la flore sont évités ;
- **Considérant** que certaines zones, notamment le site dit des « Aiguilles du Diable », hébergent une avifaune patrimoniale et particulièrement sensible au dérangement (monticole de roche et merle à plastron), et que le survol de ce secteur en juin est susceptible de compromettre leur reproduction ;
- **Considérant** que le survol en drone d'un site très fréquenté en période estivale ne suscitera pas le développement de pratiques individuelles qui sont interdites, si ce survol est effectué à une période de faible affluence et en présence d'un représentant du gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy ;

Service Eau, Hydroélectricité, Nature
Adresse postale : 7 Rue Léo Lagrange 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Standard : 04 73 43 16 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Objet de l'autorisation

Monsieur François DELQUAIRE est autorisé à effectuer un survol en drone dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dans le cadre de la réalisation d'une publicité, à des fins de valorisation du massif du Sancy et de son patrimoine naturel remarquable.

Article 2 : Prescriptions à respecter

Le bénéficiaire devra respecter les prescriptions suivantes.

a) Présence impérative du gestionnaire de la réserve naturelle durant les survols

Le bénéficiaire effectuera les survols en drone en la présence impérative d'un représentant du gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne).

b) Identification de secteurs où le survol sera autorisé

Le survol en drone dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy sera autorisé au sein des secteurs identifiés sur les cartes jointes au présent arrêté. Le survol des secteurs présentant une sensibilité particulière pour la faune sera interdit, car le survol du drone sera un facteur de dérangement.

Au sein des secteurs dans lesquels le survol en drone sera autorisé par le présent arrêté, le plan de vol pourra être adapté le jour même en fonction des observations du représentant du gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy. Des zones de présence de la grande faune devront notamment être évitées.

c) Survol effectué à des horaires de faible affluence

Le survol en drone sera effectué à des périodes de la journée de faible affluence, de préférence avant 12h, afin de ne pas susciter le développement de pratiques individuelles qui sont interdites. Ce créneau horaire sera adapté en fonction de la fréquentation du site, à l'appréciation du représentant du gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

d) Circulation et stationnement des intervenants dans les secteurs balisés exclusivement

Les intervenants devront respecter le plan de circulation de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, qui est annexé au plan de gestion 2018-2022. Les intervenants ne devront pas circuler ni stationner en dehors des sentiers balisés. Ainsi, le décollage et l'atterrissage des drones s'effectueront impérativement sur les sentiers balisés.

e) Recommandations générales

La durée du survol sera limitée au strict minimum. Le survol en drone en dehors du périmètre de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy sera privilégié. Le survol en drone ne sera pas effectué si les conditions météorologiques sont défavorables (pluie ou vent notamment).

Article 3 : Responsabilité

La présente autorisation est accordée sans préjudice du respect des autres législations et réglementations en vigueur.

En cas d'incident impliquant l'intégrité de la réserve naturelle nationale, le gestionnaire (syndicat mixte du parc naturel régional des volcans d'Auvergne) et les services administratifs compétents (préfecture et DREAL) seront immédiatement prévenus.

Article 4 : Période de validité

L'autorisation est accordée pour les matins de la période du 17 au 21 juin 2019.

Le bénéficiaire indiquera au gestionnaire de la réserve naturelle nationale, au moins 72 heures à l'avance, par courrier électronique :

- les lieux et horaires prévisionnels des interventions dans le périmètre de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy ;
- les lieux et horaires de rendez-vous avec le représentant du gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy.

Article 5 : Mentions

Le bénéficiaire et les intervenants mentionneront explicitement dans la publicité réalisée l'existence de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, ainsi que la présente autorisation.

Article 6 : Rendu

Le bénéficiaire et les intervenants transmettront au gestionnaire de la réserve naturelle nationale et à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes les extraits de la publicité réalisée au sein du périmètre de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, à titre gracieux, au plus tard le 31 décembre 2019.

Ce document pourra notamment être utilisé par le gestionnaire de la réserve naturelle pour valoriser ce site protégé.

Article 7 : Exécution

Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme, M. le Sous-Préfet d'Issoire et Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à Monsieur François DELQUAIRE et au gestionnaire de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy ;
- affiché en mairies de Besse et Sainte Anastaise, Chambon-sur-Lac, Chastreix, Le Mont-Dore et Picherande ;
- publié au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le

11 JUIN 2019

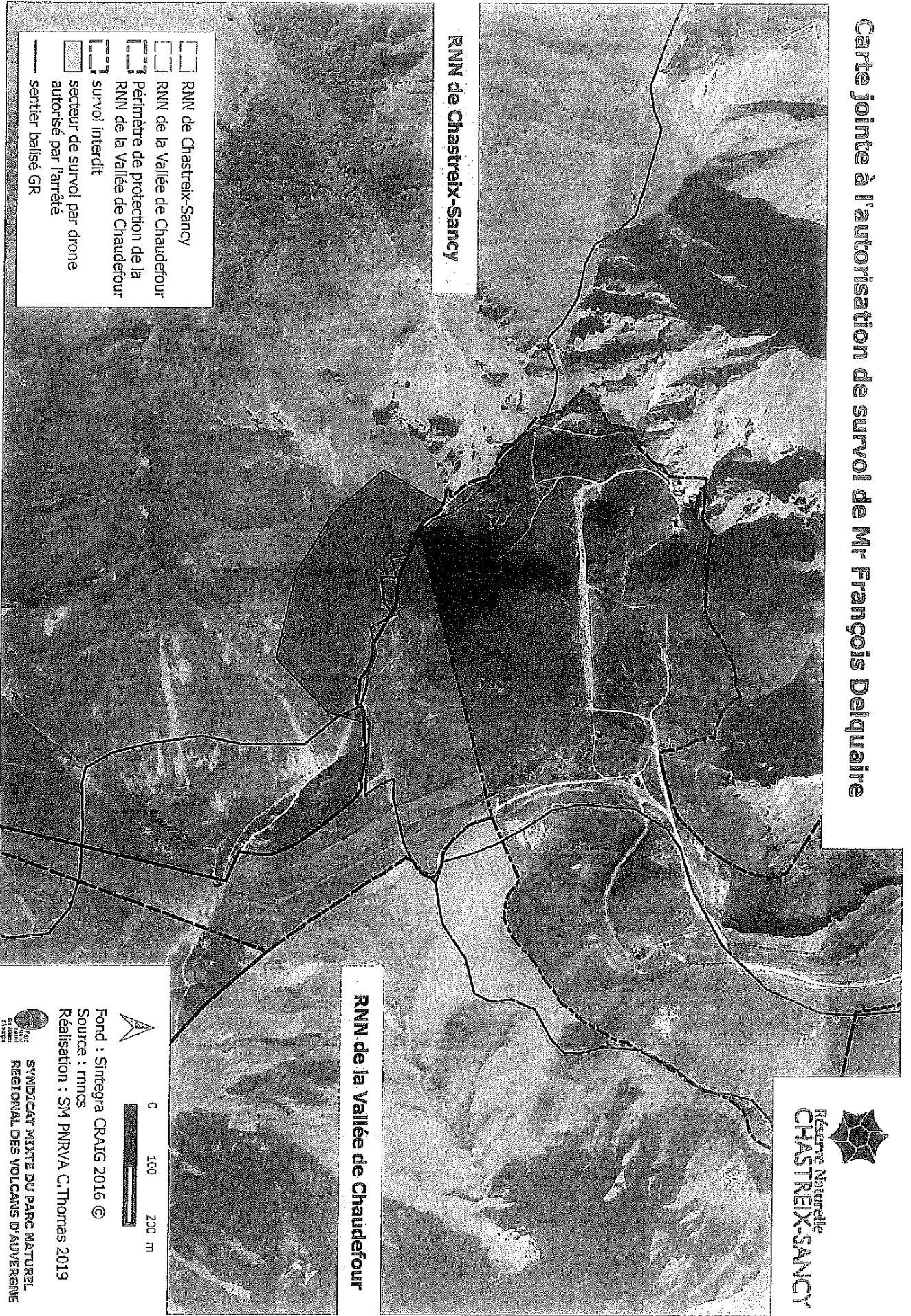
Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale



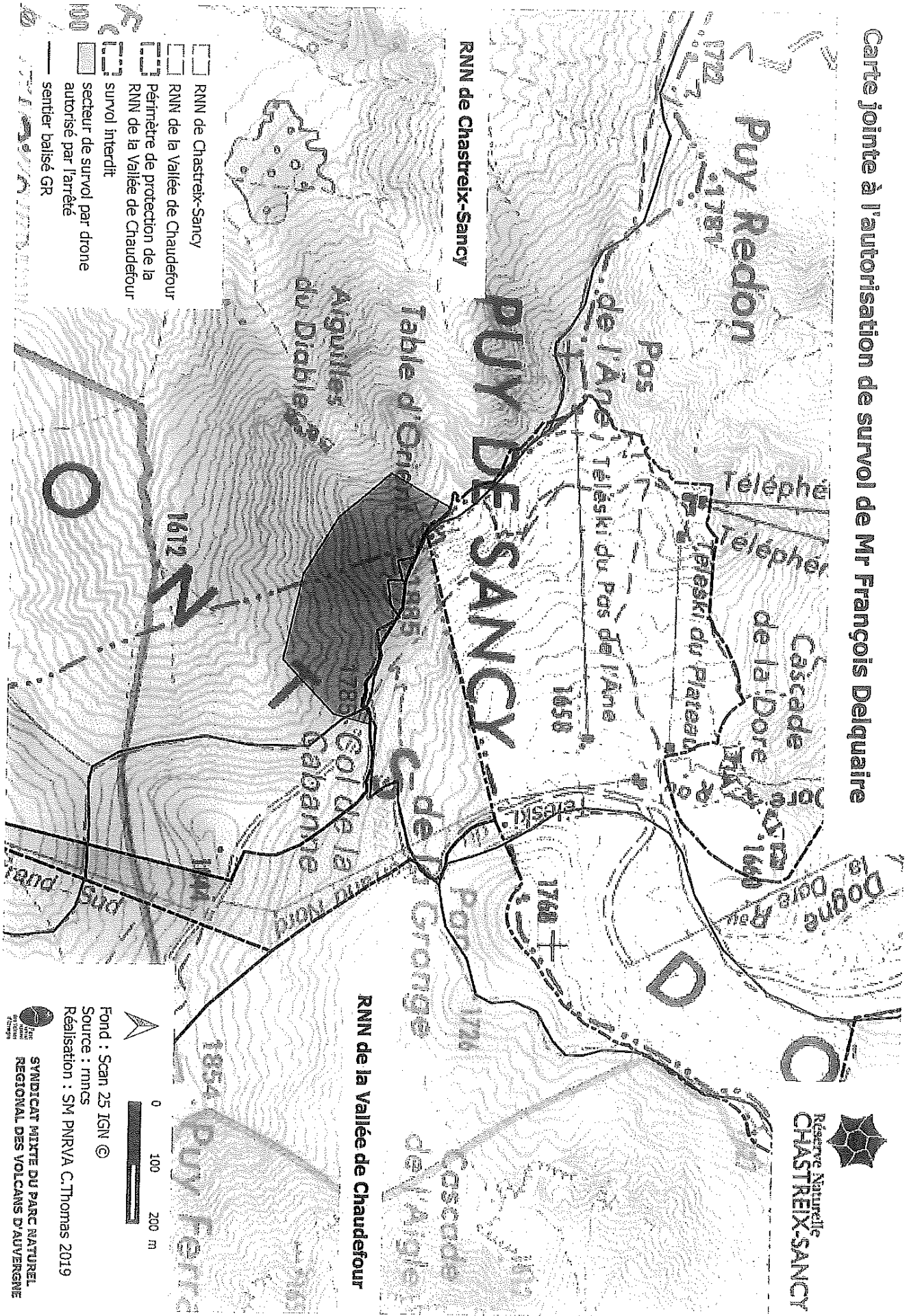
Béatrice STEFAN

Service Eau, Hydroélectricité, Nature
Adresse postale : 7 Rue Léo Lagrange 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX
Standard : 04 73 43 16 00 – www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Carte jointe à l'autorisation de survol de Mr François Delquaire



Carte jointe à l'autorisation de survol de Mr François Delquaire



Fond : Scan 25 IGN ©
 Source : rnmcs
 Réalisation : SM PNRVA C.Thomas 2019

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL
 REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

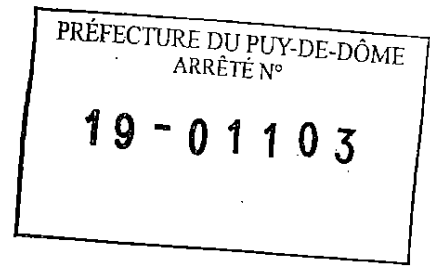
63-2019-06-11-022

**Arrêté préfectoral du 11-06-2019 modifiant les
prescriptions appliquées à la société HIRSCH (Division
Ginioux) - commune de Clermont-Ferrand**

*Arrêté préfectoral du 11-06-2019 modifiant les prescriptions appliquées à la société HIRSCH
(Division Ginioux) - commune de Clermont-Ferrand*



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

ARRÊTÉ

**modifiant les prescriptions appliquées à la Société HIRSCH (division Ginioux)
pour son installation de récupération de métaux située sur la commune de
Clermont-Ferrand**

*La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'ordre national du Mérite*

VU le Code de l'Environnement ;

VU la nomenclature des installations classées, codifiée dans le Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 29 février 2012 fixant le contenu des registres mentionnés aux articles R 541-43 et R 541-46 du Code de l'Environnement ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 1966, modifié le 12 avril 1983, autorisant la société HIRSCH (Division Ginioux) à exploiter une installation de récupération et stockage de métaux 38 rue Jules Verne à Clermont-Ferrand ;

VU la demande de l'exploitant en date du 9 février 2011 visant à obtenir l'antériorité pour ses installations ;

VU le courrier de l'exploitant du 12 mars 2019 demandant la mise à jour du classement de son installation ;

VU le rapport et les propositions en date du 18 avril 2019 de l'inspection des installations classées ;

VU le projet d'arrêté porté le 13 mai 2019 à la connaissance du demandeur ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier certaines des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé notamment pour reporter au tableau de classement les rubriques concernées par la nomenclature des installations classées ;

CONSIDÉRANT que ces modifications ne constituent pas une modification substantielle au sens de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT par conséquent qu'il convient, conformément aux dispositons de l'article R.181-45 du Code de l'Environnement, de compléter les prescriptions techniques applicables à l'installation

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE DE L'AUTORISATION

La Société Hirsch, dont le siège social est situé Rue du Torpilleur Sirocco (63306 THIERS), est tenue de respecter les dispositions du présent arrêté pour la poursuite de l'exploitation, 38 rue Jules Verne à Clermont-Ferrand, des activités détaillées dans les articles suivants.

Ces prescriptions complètent celles de l'arrêté préfectoral en date du 27 octobre 1966, modifié le 12 avril 1983.

ARTICLE 2 - CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées :

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique	Nature de l'installation
2718-1	A	Installation de transit, regroupement tri de déchets dangereux , la quantité de déchets susceptible d'être présente dans l'installation étant : supérieure ou égale à 1 tonne	25 tonnes
2713-1	E	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou déchets de métaux non dangereux, la surface étant : supérieure ou égale à 1 000 m ²	Transit de métaux : 5 000 m ²
2791-2	D	Installation de traitement de déchets non-dangereux	Cisaillage de ferraille : 7 tonnes/jour

A (autorisation), E (enregistrement) ou D (déclaration).

Volume autorisé : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées.

ARTICLE 3 - PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES

Les articles suivants de l'Arrêté du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2713 (métaux ou déchets de métaux non dangereux, alliage de métaux ou déchets d'alliage de métaux non dangereux) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, s'appliquent : 1, 2, 3, 4, 9 sauf 4e point et système de détection automatique prévu au 5e point, 10, 12, 13, 15 1er alinéa, 16, 17, 18, 19, 21, 22 sauf 1er point, 23 sauf 2e alinéa, 24, 25 et 26.

ARTICLE 4 - REGISTRES DÉCHETS

L'exploitant établit et tient à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets entrants. Le registre des déchets entrants contient au moins, pour chaque flux de déchets entrants, les informations suivantes :

— la date de réception du déchet ;

- la nature du déchet entrant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité du déchet entrant ;
- le nom et l'adresse de l'installation expéditrice des déchets ;
- le nom et l'adresse du ou des transporteurs, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;
- le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets ;
- le cas échéant, le numéro de notification prévu par le règlement susvisé ;
- le code du traitement qui va être opéré dans l'installation selon les annexes I et II de la directive susvisée.

L'exploitant tient à jour un registre chronologique où sont consignés tous les déchets sortants.

Le registre des déchets sortants contient au moins, pour chaque flux de déchets sortants, les informations suivantes :

- la date de l'expédition du déchet ;
- la nature du déchet sortant (code du déchet au regard de la nomenclature définie à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement) ;
- la quantité du déchet sortant ;
- le nom et l'adresse de l'installation vers laquelle le déchet est expédié ;
- le nom et l'adresse du ou des transporteurs qui prennent en charge le déchet, ainsi que leur numéro de récépissé mentionné à l'article R. 541-53 du code de l'environnement ;
- le cas échéant, le numéro du ou des bordereaux de suivi de déchets ;
- le cas échéant, le numéro de notification prévu par le règlement susvisé ;
- le code du traitement qui va être opéré dans l'installation vers laquelle le déchet est expédié, selon les annexes I et II de la directive susvisée ;
- la qualification du traitement final vis-à-vis de la hiérarchie des modes de traitement définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

Les registres visés sont conservés pendant au moins trois ans et sont tenus à la disposition des autorités compétentes.

ARTICLE 5 - GARANTIES FINANCIÈRES

L'exploitant est soumis aux garanties financières. Le montant calculé étant inférieur à 100 000 €, il n'a pas l'obligation de les constituer.

ARTICLE 6 - PRINCIPES DE GESTION

Sans préjudice de la responsabilité propre du transporteur, l'exploitant s'assure que les emballages et les modalités d'enlèvement et de transport sont de nature à respecter l'environnement et conformes à la réglementation en vigueur.

Il s'assure avant tout que les récipients utilisés par le transporteur sont compatibles avec les déchets enlevés. Il vérifie également la compatibilité du résidu avec le mode de transport utilisé.

ARTICLE 7 - TRAÇABILITÉ

L'installation est exonérée des obligations de traçabilité entre déchets entrants et sortants pour les déchets ayant subi une transformation importante.

ARTICLE 8 - DÉCLARATION :

L'exploitant déclare au Préfet, chaque année, avant le 1er avril de l'année en cours pour ce qui concerne les données de l'année précédente, la masse annuelle des émissions de polluants définis suivant les critères et dans les conditions établis par l'Arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes et des déchets. La masse émise est la masse du polluant considérée émise ou rejetée hors du périmètre de l'installation, pendant l'année considérée, de manière chronique ou accidentelle, canalisée ou diffuse. Cette déclaration prévue est effectuée sur le site de télédéclaration du ministère chargé de l'environnement prévu à cet effet.

ARTICLE 9 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

9.1 Délais et voies de recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand :

- par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision leur a été notifiée.
- par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du Code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie desdits actes dans les conditions prévues à l'article 4 du présent arrêté et de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture prévue à l'article 4 du présent arrêté.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

9.2 Publicité

Conformément aux dispositions de l'article R.181-44 du Code de l'environnement, un extrait du présent arrêté mentionnant qu'une copie du texte intégral est déposée aux archives des mairies et mise à la disposition de toute personne intéressée, sera affiché en mairie de Clermont-Ferrand pendant une durée minimum d'un mois.

Le maire de Clermont-Ferrand fera connaître par procès verbal, adressé à la préfecture du Puy-de-Dôme l'accomplissement de cette formalité.

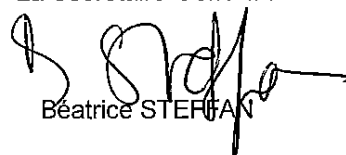
Le même extrait est publié sur le site internet de la préfecture qui a délivré l'acte pour une durée de 4 mois.

9.3 Exécution

La Secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement sont chargés chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Maire de Clermont-Ferrand et à la Société HIRSCH.

Fait à Clermont-Ferrand, le **11 JUIN 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale


Béatrice STEFFAN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2019-06-14-005

Arrêté préfectoral du 14-06-2019 autorisant le SBA à
exploiter une déchèterie sur le territoire de la commune de
Lezoux

*Arrêté préfectoral du 14-06-2019 autorisant le SBA à exploiter une déchèterie sur le territoire de
la commune de Lezoux*



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

19 - 01110

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT N°
concernant l'exploitation par le SBA
d'une déchèterie sur le territoire de
la Commune de LEZOUX

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de l'Environnement, en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30 ;
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE) approuvé par l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2015 ;
- VU** le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) du département du Puy-de-Dôme approuvé par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 26 mars 2012 relatif aux installations de collecte de déchets non-dangereux apportés par leur producteur initial relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2710-2 a ;
- VU** la demande présentée en date du 16 novembre 2018 par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) dont le siège social est Rue Joaquin Perez Carretero – 63200 RIOM, pour l'enregistrement d'installations de collecte de déchets non-dangereux apportés par leur producteur initial (rubrique n° 2710-2a de la nomenclature des installations classées) sur le territoire de la commune de Lezoux ;
- VU** l'arrêté préfectoral de prorogation de délai n°19-00486 du 9 avril 2019, qui prolonge le délai pour statuer sur la demande enregistrement jusqu'au 16 juin 2019 ;
- VU** le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé dont l'aménagement n'est pas sollicité ;
- VU** l'arrêté préfectoral 18-02083 du 17 décembre 2018 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;
- VU** les observations du public recueillies entre le 21 janvier 2019 et le 18 février 2019 ;
- VU** les observations du conseil municipal de Lezoux, consulté, faisant état d'un avis favorable, sous réserve de la compatibilité de l'installation avec l'industrie agroalimentaire implantée à proximité ;
- VU** l'avis réputé émis du Président de la communauté de communes Entre Dore et Allier sur la proposition d'usage futur du site (en raison de l'absence de réponse sous 45 jours suite au courrier de demande daté du 18 juin 2018) ;

VU le rapport du 22 mai 2019 de l'Inspection des Installations Classées ;

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales susvisé et que le respect de celles-ci suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du Code de l'Environnement ;

CONSIDÉRANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure d'autorisation ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture du département du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

TITRE 1 - PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE

Article 1.1.1. Exploitant, durée, péremption

L'installation du SBA, représentée par son président, dont le siège social est situé Rue Joaquin Perez Carretero – 63200 RIOM, faisant l'objet de la demande susvisée du 16 novembre 2018 est enregistrée.

Cette installation est localisée sur le territoire de la commune de Lezoux, Chemin du Béal. Elle est détaillée au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R.512-74 du Code de l'Environnement).

Article 1.1.2. Description de l'activité

La demande vise à l'enregistrement d'une déchèterie, intégralement de plain pied et d'une surface totale de 11 674m².

CHAPITRE 1.2 NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

L'installation projetée relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L 512-7 du Code de l'Environnement au titre de la rubrique indiquée dans le tableau ci-dessous :

<i>N° rubrique</i>	<i>Désignation des activités</i>	<i>Capacité</i>
2710-2 a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m ³	Total des déchets susceptibles d'être présents sur le site : 650 m ³ suite à extension de la capacité de la déchèterie existante

Volume : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées en référence à la nomenclature des installations classées.

Article 1.2.2. Situation de l'établissement

Les installations autorisées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

<i>Commune</i>	<i>Parcelles</i>	<i>Lieux-dits / adresse</i>
LEZOUX	ZT 32 et ZT 337	Chemin du Béal, zone industrielle Les Hautes,

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

CHAPITRE 1.3 CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Article 1.3.1. Conformité au dossier d'Enregistrement

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 16 novembre 2018.

Elles respectent les dispositions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales applicables à l'installation.

CHAPITRE 1.4 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

Article 1.4.1. Prescriptions des actes antérieurs

Sans objet

Article 1.4.2. Arrêtés ministériels de prescriptions générales

S'appliquent à l'établissement les prescriptions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 26 mars 2012 relatif aux installations de collecte de déchets non-dangereux apportés par leur producteur initial relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2710-2.

TITRE 2 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Sans objet

TITRE 3 - MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS

Article 3.1.1. Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 3.1.2. Délais et voies de recours

En application de l'article L514-6 du Code de l'Environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré à la juridiction administrative territorialement compétente :

1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où l'acte leur a été notifié ;

2° Par les tiers, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage

d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté portant enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative peut aussi être saisie aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3.1.3. Notification et publicité

Le présent arrêté est notifié au Président du SBA et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme . Une copie est déposée à la mairie de Lezoux et peut y être consultée.

Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de Lezoux pendant une durée minimale d'un mois. Procès-verbal de cette formalité est dressé par les soins du maire.

L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture du Puy-de-Dôme pour une durée minimale de quatre mois.

Cet extrait est affiché en permanence de façon visible dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'enregistrement.

Article 3.1.4. Exécution

La Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme, le Maire de Lezoux ainsi que la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également adressée :

- à l'exploitant,
- au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- au Chef de l'Unité inter-Départementale Cantal-Allier-Puy-de-Dôme de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Clermont-Ferrand, le **14 JUIN 2019**

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale,



Béatrice STEFFAN

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2019-06-14-003

CREFAD AUVERGNE AGREMENT ESUS

CREFAD AUVERGNE agrément ESUS

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

ARRETE

reconnaissant la qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale

LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** l'article L 3332-17-1 du code du travail ;
- VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU** la loi 2001-152 du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale ;
- VU** la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;
- VU** le décret 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale régi par l'article L 3332-17-1 du code du travail
- VU** le Décret 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire
- VU** le Décret 2015-1219 du 1er octobre 2015 relatif à l'identification des personnes morales de droit privé ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire
- VU** l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne Rhône Alpes ;
- VU** l'arrêté du DIRECCTE de la région Auvergne Rhône Alpes accordant subdélégation de signature à la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;
- VU** la demande d'agrément déposée le 20 mai 2019 et complétée le 4 juin 2019 par l'association CREFAD AUVERGNE dont le siège social est situé 9, rue Sous les Augustins – 63000 CLERMONT-FERRAND ;

SUR PROPOSITION du service instructeur de l'Unité Départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

DECIDE :

Article 1 :

L'association CREFAD AUVERGNE dont le siège social est situé 9, rue Sous les Augustins – 63000 CLERMONT-FERRAND

N° Siret : 349 638 171 00026 Code NAF : 9499Z

est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Auvergne-Rhône-Alpes
Unité Départementale du Puy-de-Dôme – 2, rue Pélissier – CS30158 - 63034 Clermont-Ferrand cedex
Standard : 04.73.41.22.00

Article 2 :

Le présent agrément est valable pour une durée de **cinq ans à compter du 21 juin 2019.**

Article 3:

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et le service instructeur de l'Unité Départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent agrément, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Puy-De-Dôme

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 Juin 2019

P/ La Préfète,
Par délégation,
P/ Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La Responsable de l'Unité Départementale
du Puy-de-Dôme,



Bernadette FOUGEROUSE